

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INSTAT)  
BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT (BCR)



CINQUIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT  
(RGPH5)



**RAPPORT D'ANALYSE DES DONNEES DU RGPH5**  
**THÈME : SITUATION DES PERSONNES AGEES**

Rédigé par : Moussa Mahamar MAIGA, Démographe, INSTAT et Issa DIARRA, Géographe, DNP

Décembre 2024

R  
G  
P  
H  
5  
  
2  
0  
2  
2



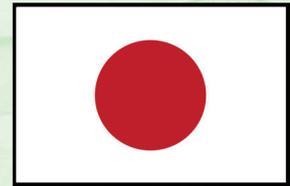
# LES PARTENAIRES DU RGPH5



Allemagne



Banque Mondiale



Japon



Norvège



PARIS21



Pays-Bas



Suède



Suisse



UNFPA



UNICEF



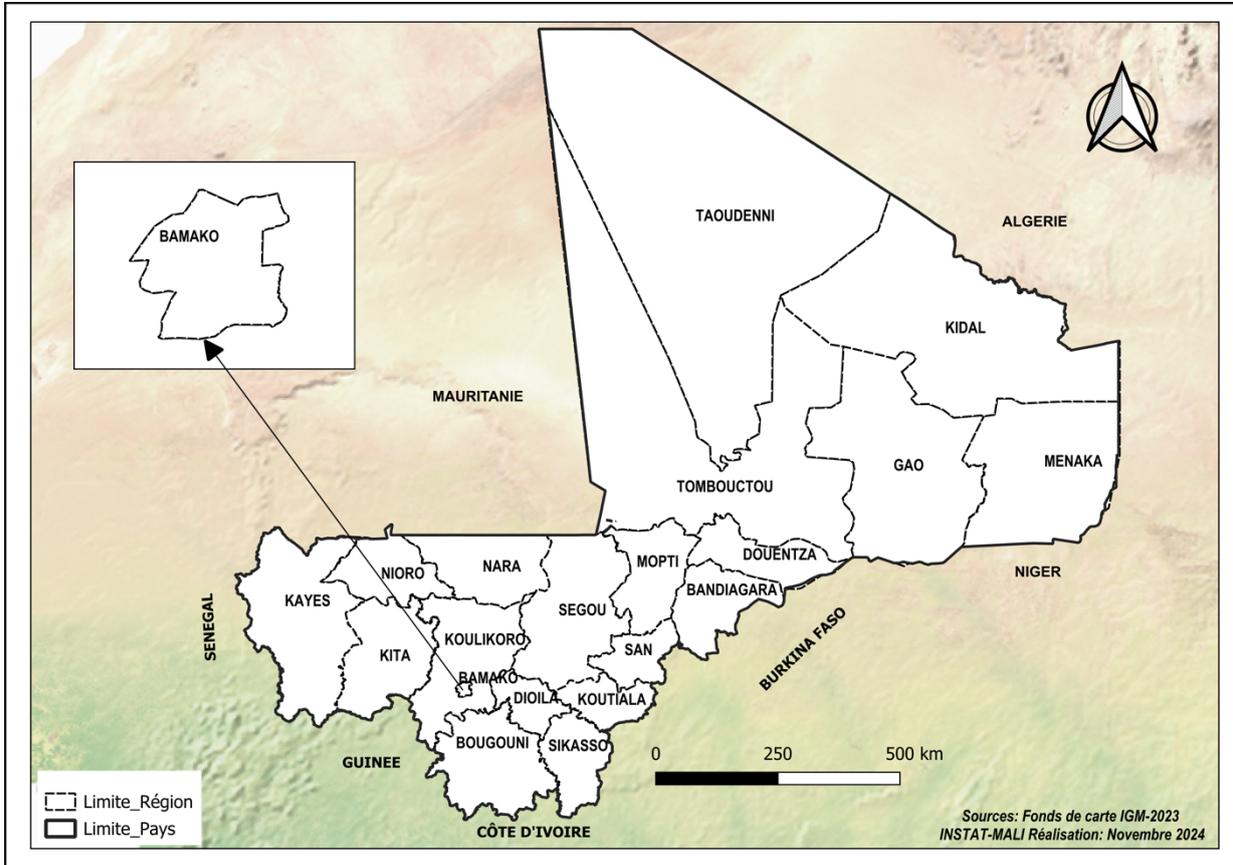
UNHCR



USAID



# CARTE DES REGIONS ADMINISTRATIVES DU MALI



## TABLE DES MATIERES

CARTES DES REGIONS ADMINISTRATIVES DU MALI.....	I
DEFINITION DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	VI
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
LISTE DES GRAPHIQUES.....	X
LISTE DES CARTES.....	XI
LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXES.....	XII
AVANT-PROPOS.....	XIII
TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS.....	XV
RESUME.....	XVI
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES.....	3
1.1. Contexte.....	3
1.1.1. Contexte géographique.....	3
1.1.2. Contexte démographique.....	4
1.1.3. Contexte économique.....	4
1.1.4. Contexte socioculturel.....	5
1.1.5. Contexte sécuritaire.....	6
1.1.6. Contexte politique et programmatique.....	7
1.2. Aspects méthodologiques.....	9
1.2.1. Définition des concepts.....	9
1.2.2. Présentation et méthodes de mesure des indicateurs.....	10
1.2.3. Evaluation de la qualité des données.....	11
1.2.3.1. Evaluation de la structure par âge.....	12
1.2.3.2. Examen des taux de non réponse des variables.....	12
1.3. Vue d'ensemble.....	13
CHAPITRE II : VOLUME, POIDS ET CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES AGEES.....	14
2.1. Volume et poids démographique des personnes âgées.....	14
2.1.1. Niveau national et variation selon le milieu de résidence.....	14
2.1.1.1. Effectif et poids démographique par sexe selon le milieu de résidence.....	14
2.1.1.2. Effectif et poids démographique par catégorie d'âges (3ème et 4ème âges) selon le milieu de résidence.....	15
2.1.2. Variation du volume et poids démographiques selon la région.....	15

2.1.2.1. Effectif et poids démographique par sexe selon la région.....	15
2.1.2.2. Effectif et poids démographique par catégorie d'âge (3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> âge) selon la région.....	18
2.2. Caractéristiques sociodémographiques des personnes âgées.....	19
2.2.1. Répartition par sexe selon les groupes d'âge quinquennaux .....	19
2.2.2. Répartition par sexe selon les catégories d'âges (3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> âge) .....	20
2.2.3. Analyse de l'état matrimonial des personnes âgées.....	20
2.2.3.1. Niveau national et variations par milieu de résidence et par sexe de l'état matrimonial.....	20
2.2.3.2. Variations régionales de l'état matrimonial des personnes âgées.....	21
2.2.3.3. Variation de l'état matrimonial des personnes âgées par catégories d'âges (3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> âge) et par sexe.....	24
2.2.4. Mortalité des personnes âgées.....	25
2.3. Vue d'ensemble .....	25
CHAPITRE III : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES AGEES .....	27
3.1. Structure de la population des personnes âgées selon le statut par rapport a l'activité .....	27
3.1.1. Niveau national et variation selon le milieu de résidence .....	27
3.1.2. Caractéristiques économiques des personnes âgées selon la région .....	28
3.1.3. Caractéristiques économiques selon les catégories d'âges .....	31
3.2. Catégorie socio professionnelle des personnes âgées occupées .....	31
3.2.1. Situation nationale et variation selon le milieu de résidence.....	31
3.3. Situation dans l'emploi des personnes âgées occupées .....	34
3.3.1. Niveau national et variation par milieu de résidence.....	34
3.3.2. Situation dans l'emploi selon la région .....	34
3.3.3. Situation dans l'emploi selon la catégorie d'âge .....	38
3.4. Secteur d'activités des personnes âgées occupées .....	38
3.4.1. Niveau national et variation selon le milieu de résidence .....	38
3.4.2. Secteur d'activité des personnes âgées occupées selon la région.....	39
3.4.3. Secteur d'activité des personnes âgées occupées selon les catégories d'âges.....	40
3.5. Vue d'ensemble .....	40
CHAPITRE IV : SITUATION DES PERSONNES ÂGÉES VULNERABLES.....	42
4.1. Situation des personnes âgées vivant avec un handicap .....	42
4.1.1. Niveau national et variation selon le milieu de résidence .....	42
4.1.2. Situation des personnes âgées vivant avec handicap selon le milieu de résidence et la catégorie d'âges (3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> âges) .....	42

4.1.3. Situation de handicap des personnes âgées selon la région .....	43
4.1.3.1. Variation régionale selon le sexe.....	43
4.1.3.2. Variation régionale du taux de handicap des personnes âgées par catégorie d'âge (3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> âge).....	45
4.1.4. Personnes âgées vivant avec un handicap selon le type de population .....	48
4.1.5. Population âgées vulnérables selon état matrimonial.....	48
4.1.5.1. Variation du taux de handicap par état matrimonial selon le sexe.....	48
4.1.5.2. Variation de la répartition de la proportion des personnes âgées vivant avec un handicap par état matrimonial.....	49
4.1.6. Population âgées vulnérables selon le niveau d'instruction.....	49
4.1.6.1. Taux de handicap (%) des personnes âgées et niveau d'instruction.....	49
4.1.6.2. Proportion des personnes âgées vivant avec un handicap et niveau d'instruction.....	50
4.1.6.3. Taux de handicap (%) par niveau d'instruction selon la catégorie d'âge (3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> âge).....	51
4.1.6.4. Proportion (%) vivant avec un handicap par niveau d'instruction selon la catégorie d'âge (3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> âge).....	51
4.2. Répartition des personnes âgées vivant seules.....	52
4.2.1. Niveau national et variation du taux des personnes âgées vivant seules (%) milieu de résidence .	52
4.2.2. Personnes âgées vivant seules par région .....	53
4.2.3. Personnes âgées vivant seules par état matrimonial.....	54
4.2.4. Personnes âgées vivant seules par niveau de vie du ménage .....	55
4.3. Répartition des personnes âgées vivant seules avec un handicap .....	56
4.3.1. Niveau national et variation selon le milieu de résidence .....	56
4.3.2. Personnes âgées vivant seules avec un handicap et catégorie d'âges .....	56
4.3.3. Personnes âgées vivant seules avec un handicap par région .....	56
4.3.4. Personnes âgées vivant seules avec un handicap par état matrimonial .....	58
4.3.5. Personnes âgées vivant seules avec handicap par niveau de vie .....	59
4.4. Vue d'ensemble .....	60
CHAPITRE V : MENAGES, ENVIRONNEMENT FAMILIAL ET CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES AGEES.....	61
5.1. Lien de parenté des personnes âgées avec le chef de ménage.....	61
5.2. Taille des ménages dirigés par des personnes âgées .....	62
5.2.1. Taille des ménages par milieu de résidence et sexe .....	62
5.2.2. Taille moyenne des ménages dirigés par les personnes âgées par région .....	63
5.3. Descendance survivante des femmes âgées .....	67

5.4. Caractéristiques de l'habitation et biens possédés par le ménage .....	67
5.4.1. Type d'habitation des personnes âgées .....	67
5.4.2. Statut d'occupation du logement des personnes âgées .....	68
5.4.3. Nature des murs du bâtiment.....	68
5.4.4. Mode d'éclairage.....	69
5.4.5. Source d'approvisionnement en eau de boisson .....	70
5.4.6. Type de lieu d'aisance .....	71
5.4.7. Mode d'évacuation des ordures ménagères .....	71
5.4.8. Mode d'évacuation des eaux usées.....	72
5.5. Niveau de vie des ménages dirigés par les personnes âgées.....	73
5.6. Vue d'ensemble .....	73
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	74
BIBLIOGRAPHIE.....	XVII
ANNEXES.....	XIX

## DEFINITION DES SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLE ET ABREVIATION	DEFINITION
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNPAM	Conseil National des Personnes Agées du Mali
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
DNDS	Direction Nationale du Développement Social
DNP	Direction Nationale de la Population
EDM	Energie du Mali
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EMOP	Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménage
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
IDH	Indice du Développement Humain
INSTAT	Institut National de la Statistique
IERGG-MA	Institut d'Etudes et de Recherche en Géroto-Gériatrie-Maison des Aînés
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
ODD	Objectif du Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OOAS	Organisation ouest-africaine de la santé
PDDSS	Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social
PIB	Produit Intérieur Brut
PNP	Politique Nationale de Population
PNUD	Programme des Nation Unies pour le Développement
PRODESS	Programme de Développement Sanitaire et Social
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RGPH5	Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.01 : Taux de non réponse (%) par variable .....	12
Tableau 2.01: Effectif et poids démographique (%) des personnes âgées par sexe selon milieu de résidence.....	14
Tableau 2.02 : Répartition (Effectif et %) des personnes âgées par sexe selon milieu de résidence.....	14
Tableau 2.03 : Effectif et Poids démographique (%) des personnes âgées par catégorie d'âges (3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> âges) selon le milieu de résidence .....	15
Tableau 2.04 : Effectif et Poids démographique (%) des personnes âgées par sexe selon la région .....	16
Tableau 2.05 : Effectif et poids démographique (%) des personnes âgées par catégorie d'âges (3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> âges) selon la région .....	19
Tableau 2.06 : Répartition (Effectif et %) des personnes âgées par sexe selon les groupes d'âges quinquennaux	20
Tableau 2.07 : Répartition (Effectif et %) des personnes âgées par catégories d'âges (3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> âge) selon le sexe .....	20
Tableau 2.08 : Effectif et répartition (%) des personnes âgées par milieu de résidence et par sexe selon l'état matrimonial.....	21
Tableau 2.09 : Effectif et répartition (%) des personnes âgées par région selon l'état matrimonial.....	22
Tableau 2.10 : Répartition des (%) des personnes âgées par catégories d'âges (3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> âge) et sexe selon l'état matrimonial.....	25
Tableau 2.11 : Espérance de vie à 60 ans ( $e_{60}$ ) par sexe .....	25
Tableau 3.01 : Répartition (%) des personnes âgées par statut par rapport à l'activité selon le milieu de résidence et le sexe .....	28
Tableau 3.02 : Répartition (%) des personnes âgées par statut par rapport à l'activité selon la région .....	29
Tableau 3.03 : Répartition (%) des personnes âgées par catégorie d'âge (3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> âge) et sexe selon le statut d'activité .....	31
Tableau 3.04 : Répartition (%) des personnes âgées occupées par catégorie socioprofessionnelle selon le milieu de résidence et le sexe .....	33
Tableau 3.05 : Répartition (%) des personnes âgées occupées par situation dans l'emploi selon le milieu de résidence et sexe .....	34
Tableau 3.06 : Répartition (%) des personnes âgées occupées par situation dans l'emploi selon la région de résidence.....	35
Tableau 3.07 : Répartition (%) des personnes âgées occupées par situation dans l'emploi selon la catégorie d'âges .....	38
Tableau 3.08 : Répartition (%) des personnes âgées occupées par secteur d'activité selon le milieu de résidence et sexe.....	39
Tableau 3.09 : Répartition (%) des personnes âgées occupées par secteur d'activité selon la région .....	39
Tableau 3.10 : Répartition (%) des personnes âgées occupées par secteur d'activité selon la catégorie d'âges ....	40
Tableau 4.01 : Effectif et taux de handicap (%) des personnes âgées vivant avec handicap par milieu de résidence selon le sexe .....	42

Tableau 4.02 : Taux de handicap (%) des personnes âgées vivant avec un handicap par milieu de résidence selon la catégorie d'âges et le sexe .....	42
Tableau 4.03 : Répartition du taux de handicap (%) et effectif des personnes âgées par région selon le sexe .....	43
Tableau 4.04 : Répartition du taux de handicap (%) et effectif des personnes âgées vivant avec un handicap par région selon la catégorie d'âges (3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> âge) .....	46
Tableau 4.05 : Répartition du taux de handicap (%) des personnes âgées par type de population selon le sexe ...	48
Tableau 4.06 : Répartition du taux de handicap (%) des personnes âgées par état matrimonial selon le sexe .....	48
Tableau 4.07 : Répartition de la proportion (%) et effectif des personnes âgées vivant avec handicap par état matrimonial selon le sexe .....	49
Tableau 4.08 : Répartition du taux de handicap (%) des personnes âgées par niveau d'instruction selon le sexe ..	50
Tableau 4.09 : Répartition de la proportion (%) et effectif des personnes âgées vivant avec un handicap par niveau d'instruction selon le sexe .....	50
Tableau 4.10 : Taux de handicap (%) des personnes âgées par niveau d'instruction selon la catégorie d'âges .....	51
Tableau 4.11 : Répartition de la proportion (%) des personnes âgées vivant avec un handicap par niveau d'instruction selon la catégorie d'âges.....	51
Tableau 4.12 : Répartition (effectif et %) des personnes âgées vivant seules par milieu de résidence.....	52
Tableau 4.13 : Répartition (effectif et %) des personnes âgées vivant seules par milieu de résidence selon le sexe .....	52
Tableau 4.14 : Répartition (effectif et %) et taux des personnes âgées vivant seules par région.....	53
Tableau 4.15 : Répartition (effectif et %) et taux des personnes âgées vivant seules par état matrimonial selon le sexe .....	55
Tableau 4.16 : Répartition (effectif et %) des personnes âgées vivant seules par niveau de vie du ménage selon le sexe .....	55
Tableau 4.17 : Répartition (effectif et %) des personnes âgées vivant seules avec un handicap par milieu de résidence selon le sexe .....	56
Tableau 4.18 : Répartition (effectif et %) des personnes âgées vivant seules avec un handicap par catégorie d'âges selon le sexe .....	56
Tableau 4.19 : Répartition (effectif et %) des personnes âgées vivant seules avec un handicap par région selon le sexe .....	57
Tableau 4.20 : Répartition (effectif et %) des personnes âgées vivant seules avec un handicap par état matrimonial selon le sexe .....	59
Tableau 4.21 : Répartition (effectif et %) des personnes âgées vivant seules avec un handicap par niveau de vie du ménage selon le sexe .....	59
Tableau 5.01 : Répartition (effectif et pourcentage) des personnes âgées par catégorie d'âges selon le lien de parenté avec le chef de ménage .....	61
Tableau 5.02 : Répartition (%) des personnes âgées chef de ménages par catégorie d'âges par sexe selon le milieu de résidence et la taille du ménage.....	63
Tableau 5.03 : Répartition (%) de la taille moyenne des ménages dirigés par les personnes âgées par région selon le sexe .....	64

Tableau 5.04 : Répartition (%) des femmes âgées par nombre d'enfants survivants selon la catégorie d'âges .....	67
Tableau 5.05 : Répartition (%) des personnes âgées par type d'habitat du ménage selon le milieu de résidence ..	68
Tableau 5.06 : Répartition (%) des personnes âgées chef de ménage par statut d'occupation du logement selon le milieu de résidence .....	68
Tableau 5.07 : Répartition (%) des personnes âgées par matériau du mur du logement selon le milieu de résidence .....	69
Tableau 5.08 : Répartition (%) des personnes âgées par mode d'éclairage du logement selon le milieu de résidence .....	70
Tableau 5.09 : Répartition (%) des personnes âgées par eau de boisson du logement selon le milieu de résidence .....	70
Tableau 5.10 : Répartition (%) des personnes âgées par lieu d'aisance du logement selon le milieu de résidence	71
Tableau 5.11 : Répartition (%) des personnes âgées par milieu de résidence selon l'évacuation des ordures ménagères .....	72
Tableau 5.12 : Répartition (%) des personnes âgées par milieu de résidence selon l'évacuation des eaux usées .	72
Tableau 5.13 : Répartition (%) des personnes âgées chef de ménage par milieu de résidence selon le niveau de vie du ménage .....	73

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.01 : Pyramide des âges de la population âgée (60 ans et plus).....	12
Graphique 2.01 : Poids démographique des personnes âgées par ordre décroissant selon la région.....	17
Graphique 2.02 : proportion (%) des personnes âgées monogames selon la région .....	23
Graphique 2.03 : proportion (%) des personnes âgées polygames selon la région.....	23
Graphique 2.04 : proportion (%) des personnes âgées veuves par ordre décroissant selon la région.....	24
Graphique 3.01 : Proportion (%) des personnes âgées occupées par ordre décroissant selon la région .....	30
Graphique 3.02 : proportion (%) des personnes âgées retraitées par ordre décroissant selon la région .....	30
Graphique 3.03 : proportion (%) des personnes âgées travailleurs indépendants par ordre décroissant selon la région .....	36
Graphique 3.04 : proportion (%) des personnes âgées aide familial par ordre décroissant selon la région .....	37
Graphique 3.05 : proportion (%) des personnes âgées salariés permanents par ordre décroissant selon la région	37
Graphique 4.01 : Variation du taux de handicap (%) des personnes âgées par ordre décroissant selon la région..	44
Graphique 4.02 : Variation du taux de handicap (%) des personnes âgées du 3 <sup>ème</sup> âge par ordre décroissant selon la région.....	47
Graphique 4.03 : Variation du taux de handicap (%) des personnes âgées du 4 <sup>ème</sup> âge par ordre décroissant selon la région.....	47
Graphique 4.04 : Variation du taux (%) des personnes âgées vivant seules par région.....	54
Graphique 4.05 : Variation de la répartition des personnes âgées vivant avec un handicap et seules par ordre décroissant selon la région.....	58
Graphique 5.01 : Variation de la taille moyenne des ménages dirigés par les personnes âgées par ordre décroissant selon la région .....	65
Graphique 5.02 : Variation de taille moyenne des ménages dirigés par les hommes âgés par ordre décroissant selon la région.....	65
Graphique 5.03 : Variation de taille moyenne des ménages dirigés par les femmes âgées par ordre décroissant selon la région.....	66

## **LISTE DES CARTES**

Carte 01 : Variation des poids démographiques des personnes âgées par région.....	17
Carte 02 : Variation du taux de handicap chez les personnes âgées par région .....	45
Carte 03 : Variation de la taille moyenne des ménages dirigés par les personnes âgées par région.....	66

## LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXES

Tableau A01 : Structure des personnes âgées par sexe selon les groupes d'âges .....	XIX
Tableau A02 : Répartition (effectif et poids) des personnes âgées par sexe selon le degré d'urbanisation .....	XIX
Tableau A03 : Répartition (effectif et poids) des personnes âgées par sexe selon la région .....	XX
Tableau A04 : Répartition des effectifs des personnes âgées vivant par statut du handicap et milieu urbain selon la catégorie d'âges et le sexe.....	XX
Tableau A05 : Répartition (%) des personnes âgées vivant avec handicap par sexe selon le milieu de résidence	XXI
Tableau A.06 : Répartition (%) des personnes âgées vivant avec handicap par catégorie d'âges (3ème et 4ème âges) par sexe selon le milieu de résidence .....	XXI
Tableau A07 : Répartition des effectifs des personnes âgées vivant avec handicap par catégorie d'âges selon la religion et le sexe .....	XXII
Tableau A08 : Répartition des effectifs des personnes âgées vivant avec handicap par état matrimonial selon la catégorie d'âges .....	XXII
Tableau A09 : Répartition des personnes âgées chefs de ménages par catégorie d'âges par sexe selon le milieu de résidence et la taille du ménage.....	XXIII
Tableau A10 : Effectif et répartition (%) des personnes âgées par milieu de résidence et par sexe selon l'état matrimonial.....	XXIV
Tableau A11 : Effectif et répartition (%) des personnes âgées par région selon l'état matrimonial .....	XXV
Tableau A12 : Table abrégée de mortalité selon le sexe en 2022 .....	XXVI
Tableau A13 : Liste du personnel.....	XXVIII

## AVANT-PROPOS

Le Recensement général de la population et de l'habitation est une opération d'envergure et d'importance nationales qui fournit des informations détaillées permettant de prendre en compte plus efficacement les questions de population dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement. Il permet de déterminer l'effectif de la population, sa répartition spatiale, ses caractéristiques sociodémographiques, culturelles et économiques ainsi que les conditions de vie, du niveau national au niveau géographique le plus fin (région, cercle, arrondissement, commune, quartier/village/fraction, urbain/rural).

La réalisation du cinquième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH5) en 2022 répond aux besoins du Mali en informations statistiques actualisées. Institué par la loi n° 98-020 du 9 mars 1998, il s'agit de la cinquième opération du genre, après celles de 1976, 1987, 1998 et 2009, reflétant l'engagement des autorités de notre pays à organiser tous les dix ans ce type d'opération, conformément aux recommandations de la Commission statistiques des Nations unies.

Dans un contexte de développement durable et de planification stratégique, ce recensement s'inscrit dans une démarche d'information des décideurs, des partenaires au développement ; et de l'ensemble des citoyens sur les réalités sociales et économiques du territoire. Les informations recueillies serviront de base pour concevoir et ajuster des politiques publiques adaptées aux besoins réels des populations ; dans les domaines de l'éducation, de la santé, des infrastructures et de l'aménagement du territoire. Elles permettront également d'établir une image statistique détaillée du Mali en 2022 pour un meilleur suivi et évaluation des différentes politiques et stratégies, comme le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD), les Objectifs de développement durable (ODD), l'Agenda 2063 « l'Afrique que nous voulons » et les engagements ; pris lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014.

À la différence des précédents recensements du Mali, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'usage des tablettes comme outils de collecte des données a constitué une innovation majeure pour le RGPH5, réalisé dans un contexte sanitaire et sécuritaire difficile. Toutefois, il a été réalisé conformément aux principes et recommandations des Nations unies en matière de recensement de la série 2020 avec l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication à toutes les phases de l'opération.

Le Gouvernement a été informé de la disponibilité des résultats globaux lors du conseil des Ministres du 9 août 2023. Les résultats du RGPH5 ont ensuite été analysés par thématique afin de permettre une utilisation judicieuse de ces informations par les décideurs, les planificateurs et les autres utilisateurs. Ces analyses ont été réalisées par des équipes multidisciplinaires du Système Statistique National.

Dans un premier temps, vingt-et-une thématiques ont été retenues. Il s'agit ; notamment : (i) Évaluation de la qualité des données, (ii) État et structure de la population, (iii) État matrimonial et nuptialité, (iv) Natalité et fécondité, (v) Mortalité (y compris la mortalité maternelle), (vi) Migration, (vii) Urbanisation, (viii) Scolarisation, alphabétisation et niveau d'instruction, (ix) Caractéristiques économiques de la population, (x) Caractéristiques culturelles de la population, (xi) Caractéristiques des ménages, (xii) Caractéristiques

de l'habitat et cadre de vie de la population, (xiii) Situation des personnes vivant avec un handicap, (xiv) Situation des albinos, (xv) Situation des enfants, (xvi) Situation des jeunes, (xvii) Situation des personnes âgées, (xviii) Situation des femmes, (xix) Situation des nomades, (xx) Enregistrement des faits d'état civil (mariages, naissances et décès).

D'autres thèmes pourront être analysés en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs, qu'ils soient publics ou privés. Les résultats du RGPH5 seront également publiés dans les documents suivants : (i) Monographies des régions du Mali, (ii) Projections démographiques et (iii) Répertoire village.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre du plan de publication des résultats du RGPH5. Différents supports sont utilisés pour diffuser les documents : le papier, le site internet de l'INSTAT et divers formats (dépliant, brochure, électronique), afin de satisfaire les besoins d'un grand nombre d'utilisateurs de données sur la population.

La réalisation du RGPH5 a été rendue possible grâce à l'engagement du gouvernement malien, au soutien de plusieurs bailleurs de fonds et à une forte mobilisation à l'échelle nationale. À cet égard, je tiens à exprimer ma gratitude envers tous ceux qui ont contribué, directement ou indirectement, au succès de cette opération.

Je souhaite particulièrement remercier les Partenaires Techniques et Financiers, dont l'UNFPA, la Banque mondiale, l'USAID, l'UNICEF, l'UNHCR, la Coopération japonaise, la Norvège, l'Allemagne, le Royaume des Pays-Bas, la Coopération Suédoise, la Coopération Suisse et le Partenariat Statistique au Service du Développement à l'aube du XXIème siècle (PARIS21), qui nous ont accompagnés tout au long du processus depuis 2016, et auxquels nous adressons nos sincères remerciements.

Je tiens également à remercier les experts et institutions qui ont assuré un suivi régulier de l'opération, notamment M. Jean WAKAM, Conseiller Technique Principal, M. Richard DACKAM GATCHOU, Consultant en charge de l'assurance qualité, l'US Census Bureau, l'ANSD du Sénégal, le BUPCREP du Cameroun et l'IFORD.

Je félicite et encourage vivement les techniciens du BCR, des DRPSIAP et SLPSIAP, ainsi que l'ensemble des autorités statistiques pour les résultats obtenus.

Je réitère également ma reconnaissance envers les autorités administratives, politiques, religieuses et coutumières, ainsi que les médias qui ont soutenu l'Institut National de la Statistique dans la réussite de cette opération importante.

L'INSTAT espère que cette publication saura répondre aux besoins des utilisateurs et éclairer les prises de décision, contribuant ainsi à l'amélioration des politiques publiques pour le bien-être de la population malienne. Les utilisateurs n'y trouvant pas toutes les informations souhaitées peuvent se rapprocher de l'INSTAT.



Le Directeur Général

**Dr Arouna SOUGANE**  
Chevalier de l'Ordre National

## TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEUR	VALEUR
Effectif des personnes âgées de 60 ans et plus	983 047
Poids démographique des personnes âgées de 60 ans et plus au sein de la population totale	4,6 %
Poids démographique des personnes âgées de 60 ans et plus dans le milieu urbain	4,0 %
Poids démographique des personnes âgées de 60 ans et plus dans le milieu rural	4,9 %
Pourcentage des personnes âgées de 60-79 ans parmi celles âgées de 60 ans et plus	89,4 %
Pourcentage des personnes âgées de 80 ans et plus parmi celles âgées de 60 ans et plus	10,6 %
Pourcentage des personnes âgées de 60 ans et plus occupées	37,4 %
Pourcentage des personnes âgées de 60 ans et plus inactives	59,9 %
Effectif des personnes âgées vivant seules	13 679
Pourcentage des personnes âgées vivant seules parmi les personnes âgées	1,4 %
Effectif des personnes âgées vivant avec handicap majeur	41 146
Pourcentage des personnes âgées vivant avec handicap majeur parmi les personnes âgées	4,2 %
Effectif des personnes âgées vivant seules et avec handicap majeur	932
Pourcentage des femmes âgées de 60 ans et plus veuves parmi les femmes âgées de 60 ans et plus	32,2 %
Taille moyenne des ménages dirigés par les personnes âgées de 60 ans et plus	14,0
Taille moyenne des ménages dirigés par les hommes âgés de 60 ans et plus	15,0
Taille moyenne des ménages dirigés par les femmes âgées de 60 ans et plus	7,0
Pourcentage des personnes âgées de 60 ans et plus habitant dans des concessions	59,1 %
Pourcentage des personnes âgées de 60 ans et plus habitant dans des maisons à plusieurs logements	15,6 %
Pourcentage des personnes âgées de 60 ans et plus habitant dans des immeubles ou villa	11,9 %
Pourcentage de chefs de ménages âgés de 60 ans et plus ayant le statut d'occupation propriétaire avec titre foncier	20,2 %
Pourcentage de chefs de ménages âgés de 60 ans et plus ayant le statut d'occupation propriétaire sans titre foncier	51 %
Pourcentage des personnes âgées de 60 ans et plus qui sont dans des habitations dont le mur est en Banco	51,7 %

## RESUME

La population âgée de 60 ans et plus au Mali est de 983 047 en 2022 et représente 4,6 % de la population globale. Ce pourcentage est élevé chez les hommes (4,8 %) que chez les femmes (4,4 %). De même, quel que soit le milieu de résidence, le poids démographique de l'homme est supérieur à celui de la femme. En plus, on observe que le poids démographique des personnes âgées est élevé en milieu rural (4,9 %) qu'en milieu urbain (4,0 %). Au niveau régional, il varie de 2,8 % pour la région de Kidal à 5,8 % pour la région de Bandiagara. Par rapport à l'état matrimonial, la plupart des personnes âgées sont en union, 48 % sont en union monogame, 31 % sont en union polygame et 16,4 % sont veuves. Par ailleurs, l'espérance de vie d'une personne qui atteint l'âge de 60 ans au Mali est de 15,6 ans de plus.

Pour ce qui est des activités économiques des personnes âgées, nous pouvons retenir que 37,4 % étaient occupées pendant la période du recensement. En plus, on a 9,9 % des personnes du 4<sup>ème</sup> âge qui sont occupées contre 40,7 % du 3<sup>ème</sup> âge. Par rapport au sexe, 49,5 % des hommes âgés sont occupés contre 23,9 % de femmes. Au niveau régional, les proportions les plus élevées de personnes âgées occupées se trouvent à Ménaka (56,7 %), Taoudenni (53,6 %) et Tombouctou (49,8 %). En revanche, les proportions les plus faibles se situent à Kita (34,3 %), Kayes (30,9 %) et Nioro (28,9 %). Concernant les retraités, le district de Bamako affiche la proportion la plus élevée avec 18,8 % des personnes âgées, tandis que Taoudenni (0,9 %) et Kidal (0,4 %) ont les proportions les plus faibles.

L'analyse a aussi révélé que les personnes âgées vivant avec un handicap sont au nombre de 41 146, ils représentent 4,2 % des personnes âgées. Par rapport au milieu de résidence, elles sont concentrées plus dans le milieu rural qu'urbain avec respectivement 74,7 % et 25,3 %. Les régions de Kita (7,4 %), Nioro (6 %) et Kayes (6 %) présentent les taux de handicap les plus élevés de personnes âgées vivant avec un handicap. En revanche, Taoudenni (1,1 %) et Ménaka (0,3 %) ont les taux les plus faibles. En ce qui concerne la situation des personnes âgées vivant seules, elles sont au nombre de 13 679 personnes. Parmi ces personnes, 72 % vivent en milieu rural contre 28 % en milieu urbain. Par ailleurs, les personnes âgées vivant seules et avec un handicap sont au nombre de 932. Ils représentent 2,2 % des personnes âgées vivant avec handicap. Les femmes constituent près de 60 % de ces personnes. Quel que soit le milieu, les femmes sont plus importantes dans cette situation que les hommes.

Du point de vue environnement familial, 52,4 % des personnes âgées sont chefs de leurs ménages. En plus, 15 % des personnes âgées sont conjoints ou conjointes du chef de ménage, 16,9 % sont père ou mère du Chef de ménage et 4,6 % sont les frères ou sœurs du chef de ménage. En ce qui concerne les caractéristiques de l'habitation des ménages, les personnes âgées sont essentiellement dans des concessions à 59,1 %. Les maisons à plusieurs logements servent d'habitation pour 15,6 % des personnes âgées et près de 12 % des personnes âgées sont dans des habitations de type immeuble ou villa. En plus, 34 % des ménages sont de niveau de vie riche ou très riche. Ce qui signifie que la grande majorité des ménages sont dans des conditions vie moyennes ou pauvre.

**Mots clés** : Personnes âgées, personnes vulnérables, Mali

## INTRODUCTION

Depuis l'Assemblée mondiale de Vienne tenue du 26 juillet au 06 août en 1982, sur le vieillissement de la population, cette question préoccupe de plus en plus les pays d'Afrique subsaharienne. Les conférences de Dakar, d'Addis-Ababa et de Kiev témoignent de l'intérêt soudain porté à la situation des personnes âgées. Selon les Nations Unies, d'ici à 2030, les personnes âgées devraient donc être globalement plus nombreuses que les jeunes, notamment dans les pays en développement. Cette évolution démographique engendrera beaucoup de défis en termes de prise en charge. En vue de faire face à ces défis, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 1er octobre Journée internationale des personnes âgées. Ces permettent au système des Nations Unies, aux pouvoirs publics et à la société civile de mener des actions de sensibilisation et de mobilisation des ressources.

Le Mali, pays en développement, s'inscrit dans cette dynamique internationale sur les questions des personnes âgées. En termes de définition, selon le protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées, les personnes âgées sont celles âgées d'au moins 60 ans. Cela dit, en 2009, l'effectif des personnes âgées de 60 ans et plus s'élevait à 712 469 personnes soit 5% de la population, ce qui est important pour cette frange de la population appartenant aux groupes vulnérables. Le gouvernement du Mali porte une attention particulière à la prise en compte des préoccupations des groupes vulnérables dans la lutte contre l'exclusion et la marginalisation. Cela dit, plusieurs stratégies et programmes ont été élaborés et mis en œuvre prenant en compte les personnes âgées.

Au nombre des décisions politiques, on peut citer entre autres la politique de solidarité, la politique nationale de population (PNP), etc. La PNP s'intègre dans l'élan international en phase avec les recommandations du plan d'actions du Caire sur la population et le développement. Elle est fondée sur des principes parmi lesquels on peut retenir que « *l'homme et la femme sont égaux en droit ; l'État protège la famille et particulièrement la mère et l'enfant. Il assure également protection aux personnes âgées et aux personnes handicapées* » (PNP, 2017).

Par ailleurs, le Mali s'inscrit dans l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD) qui passe aussi par la prise en compte des problèmes liés aux personnes âgées. En effet, l'ODD1 « *Pas de pauvreté* » cible les personnes âgées car elles sont souvent vulnérables à la pauvreté, surtout si elles n'ont pas accès à des pensions adéquates ou à des services sociaux. Assurer leur sécurité économique est crucial pour éradiquer la pauvreté.

De même, l'ODD 3 intitulé « *permettre à tous de bien vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge* » est essentiel car il inclut l'accès aux soins de santé, la prévention des maladies et la promotion d'un vieillissement en bonne santé. Quant à l'ODD 10, il prône la réduction des inégalités et cela implique de s'assurer que les personnes âgées ne sont pas laissées pour compte. Cela comprend l'accès équitable aux ressources, aux services et aux opportunités.

Malgré ces actions entreprises et les engagements internationaux à satisfaire, les défis à relever demeurent importants. Pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre de ces programmes, il faut avoir des données fiables et à jour décrivant leurs besoins. L'organisation d'un Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) avec une périodicité décennale depuis 1976 répond à ce besoin. En témoigne l'un des objectifs spécifiques du RGPH5 qui est de « Fournir des indicateurs pour le plaidoyer en faveur de certains groupes vulnérables, notamment les personnes âgées, les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes déplacées, les orphelins, etc. ».

Les résultats attendus de cette étude auront une portée pratique significative. Ils permettront de renforcer les stratégies sectorielles de développement social, telles que la stratégie sectorielle de développement social, en fournissant des données précises pour l'élaboration de politiques adaptées. De plus, ces résultats répondront aux besoins d'information exprimés dans divers programmes nationaux, notamment en matière d'éducation, de santé, de promotion féminine et d'habitat. En fournissant une base de données solide, cette étude contribuera à une meilleure planification et à une allocation plus efficace des ressources.

L'analyse thématique sur la situation des personnes âgées a pour objet de contribuer à l'amélioration des connaissances sur cette catégorie de population au Mali en 2022. Plus spécifiquement, il s'agit de (i) déterminer les caractéristiques sociodémographiques des personnes âgées ; (ii) déterminer aussi leurs caractéristiques économiques ; (iii) montrer certains facteurs de vulnérabilité de ces personnes ; et (iv) évoquer le cadre familial ainsi que de leurs conditions de vie.

Le présent rapport thématique s'articule autour de 5 chapitres. Le premier chapitre passe en revue les différents éléments de contexte et les aspects méthodologiques. Le deuxième chapitre est consacré aux volumes, poids et aux caractéristiques démographiques des personnes âgées. Le troisième chapitre présente les caractéristiques économiques des personnes âgées. Le quatrième chapitre traite de la situation de vulnérabilité des personnes âgées. Le cinquième chapitre décrit les ménages, l'environnement familial, et les conditions de vie des personnes âgées.

## CHAPITRE I : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

Ce chapitre traite des éléments de contexte permettant de comprendre les résultats des analyses contenues dans ce rapport thématique portant sur la situation des personnes âgées au Mali en se référant aux données collectées pendant le RGPH5. Il aborde deux parties à savoir le contexte de l'étude et les aspects méthodologiques.

### 1.1. Contexte

Les éléments de contexte couvrent les aspects géographiques, démographiques, économiques, socioculturels, sécuritaires, ainsi que politiques et programmatiques.

#### 1.1.1. Contexte géographique

Le Mali est le deuxième pays le plus étendu d'Afrique de l'Ouest, avec une superficie de 1.241.238 km<sup>2</sup>, après le Niger. C'est un pays enclavé, sans aucune ouverture sur la mer. Le Mali partage de longues frontières avec 7 pays d'Afrique de l'Ouest : Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mauritanie, Niger et Sénégal. Le climat est sahélien dans l'ensemble, avec une saison des pluies relativement courte de 4 à 5 mois. Environ trois quarts du pays sont désertiques. La pluviométrie s'amenuise du sud au nord, passant de 1500 mm par an dans la partie méridionale à moins de 300 mm par an dans la partie septentrionale du pays. Le pays est arrosé par deux grands fleuves et leurs affluents, le fleuve Sénégal dans le Sud-ouest et le fleuve Niger au centre. Le fleuve Niger constitue à la fois une voie de communication et une ressource naturelle pour la pêche et l'agriculture.

En termes de répartition de sa population sur l'ensemble du territoire, on peut dire que le Mali est essentiellement rural avec 77,5 % de sa population résident en zone rurale comme l'a souligné le rapport état et structure de la population du RGPH 2009 (2011). Cependant, les personnes âgées résidant dans les zones rurales, souvent éloignées des centres urbains, font face à un accès limité aux services de santé et à une infrastructure insuffisante. En plus, les régions rurales du Mali connaissent des déplacements de population jeune vers les zones urbaines, créant un phénomène d'isolement pour les personnes âgées. Dans ces zones rurales, les personnes âgées dépendent souvent de l'agriculture de subsistance et de l'aide de leurs enfants pour survivre. Le déclin de l'agriculture familiale et le manque de ressources sociales rendent difficile l'autosuffisance des aînés, qui sont déjà vulnérables aux effets du vieillissement, comme les déficiences visuelles, ou la malnutrition.

Par ailleurs, l'urbanisation croissante des villes comme Bamako a également conduit à un affaiblissement des liens familiaux traditionnels, qui étaient pourtant essentiels pour le soutien des personnes âgées. La famille élargie, qui a longtemps joué un rôle central dans la prise en charge des aînés, voit ses capacités réduites par l'exode rural et la vie en milieu urbain. Dans certaines zones du pays, en particulier dans le nord et le centre du pays, des déplacements peuvent être longs et coûteux. Cette situation est exacerbée par le faible nombre de structures médicales adaptées aux besoins des personnes âgées, comme les soins pour les maladies chroniques, la gestion de la douleur, ou les soins gériatriques spécialisés (OMS, 2020).

### **1.1.2. Contexte démographique**

L'effectif total de la population résidante du Mali en 2009 est de 14 528 662 habitants dont 7 204 990 de sexe masculin (49,6 %) et 7 323 672 de sexe féminin (50,4 %). La densité de la population est d'environ 12 habitants au kilomètre carré. Dans sa très grande majorité, la population du Mali est sédentaire, les nomades ne représentant que 0,92% de la population. La taille de la population du Mali évolue à des rythmes de croissance variés selon les différents RGPH. De 1998 à 2009, elle a évolué avec un taux d'accroissement annuel de 3,6%, ce qui est une croissance rapide. La population est marquée par sa jeunesse dont 46,56 % a moins de 15 ans (RGPH 2009).

La population âgée de 60 ans et plus était de 712 469 en 2009 soit 5 % de la population totale. Par ailleurs, la proportion de la population inactive (0-14 ans et 65 ans et plus) est de 50,1 %. En termes d'évolution, la taille de la population du Mali varie avec des taux d'accroissement différents selon les différents RGPH. De 1998 à 2009, elle a évolué avec un taux d'accroissement annuel de 3,6 %, et de 3,3 % de 2009 à 2022. La population du Mali connaît une croissance constante, avec un nombre non négligeable de personnes âgées et une proportion importante de la population inactive, ce qui pourrait poser des défis pour la planification économique et sociale à long terme.

L'indice synthétique de fécondité était de 6,3 enfants par femme en 2018 selon le rapport de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS). Ce niveau de fécondité élevé est en phase avec le nombre idéal d'enfants souhaité qui est de 6 en moyenne par femme. En ce qui concerne la mortalité, sur 1000 personnes, à peu près 13 personnes (12,5 ‰) décèdent par an selon le rapport de la mortalité du RGPH 2009 (2012). La mortalité infantile reste aussi élevée avec 54 décès pour 1000 naissances vivantes selon le rapport de l'EDS 2018. L'espérance de vie à la naissance a évolué de 1976 à 2009 en passant de 47,2 ans à 55,6 ans d'après les rapports des RGPH.

L'âge légal du mariage est de 18 ans pour l'homme et de 16 ans pour la femme selon la loi n°2011-087 du 30 décembre 2011 portant code des personnes et de la famille. Les unions monogamiques sont les plus répandues avec 63 % des femmes cependant la polygamie est une pratique importante au sein de la société malienne avec 25,4 % des femmes en 2009 comme le souligne le rapport du RGPH 2009 sur l'état matrimonial et la nuptialité (2012). Le Mali est un pays d'émigration où la proportion d'étranger est très faible avec 0,76 % de sa population en 2009.

Tous ces éléments de contexte démographique montrent que le pays est caractérisé par un niveau de fécondité et de mortalité élevés et d'une population de personnes âgées pas assez nombreuse mais qui constitue une couche vulnérable et donc nécessite une attention particulière en termes de protection sociale.

### **1.1.3. Contexte économique**

L'économie du Mali repose en grande partie sur l'agriculture, l'élevage et l'exploitation minière, mais ces secteurs sont fragiles, vulnérables aux crises climatiques et à l'insécurité qui secoue le pays depuis

plusieurs années. L'économie malienne a montré des signes de croissance ces dernières années, mais elle reste fragile. Selon la Banque mondiale, la croissance du produit intérieur brut (PIB) a été estimée à environ 5 % en 2019, avant que la pandémie de Covid-19 et la crise sécuritaire ne viennent freiner cette dynamique. L'agriculture, qui emploie plus de 70 % de la population active, constitue un pilier majeur de l'économie malienne, bien qu'elle soit soumise à des conditions climatiques de plus en plus imprévisibles et rudes. Le pays est également un producteur important d'or, une ressource qui représente une part significative de ses exportations en plus du coton. Ces deux ressources dominent les exportations avec 78 % et 10 % de la valeur totale des exportations (Banque mondiale, 2022).

Malgré le dynamisme de certains secteurs, le Mali est confronté à de profondes inégalités dans l'accès aux ressources et aux services essentiels. L'indice de développement humain (IDH) du Mali reste parmi les plus faibles au monde, car il est classé 186<sup>ème</sup> sur 191 pays (PNUD, 2022), ce qui montre des difficultés sur le plan économique. Les zones rurales, en particulier dans le Nord et le centre du pays, sont les plus touchées par cette pauvreté. Les conflits armés, notamment la rébellion Touareg et l'implantation de groupes djihadistes dans le Sahel, ont encore contribué à aggraver les inégalités économiques et sociales, notamment en limitant l'accès aux ressources vitales telles que sont l'eau et les infrastructures de santé.

Le Mali est un pays pauvre avec 45,5 % de la population qui vit sous le seuil de la pauvreté selon le rapport de l'Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages (EMOP) en 2022. Par ailleurs, la pauvreté et les inégalités sont également renforcées par la dépendance du pays à l'agriculture et aux ressources naturelles, qui sont soumises aux fluctuations des prix mondiaux, aux crises climatiques et aux conflits armés. Le manque d'infrastructures modernes, notamment dans les zones rurales, fait obstacle à un développement économique plus inclusif.

Les familles maliennes, surtout celles vivant en milieu urbain, ont de plus en plus de mal à subvenir aux besoins des aînés, en raison de la pression économique et des défis liés au coût de la vie. A ces problèmes, combiné à l'exode rural, exacerbe la situation des personnes âgées, qui sont souvent contraintes de vivre dans des conditions précaires, en particulier en dehors des grands centres urbains. Le Mali reste un pays marqué par des inégalités sociales et une instabilité politique qui affecte son développement économique. Un tel contexte économique pourrait avoir des effets sur les groupes ou couches les plus vulnérables notamment les personnes âgées qui constituent une partie de la population inactive.

#### **1.1.4. Contexte socioculturel**

Le contexte culturel des personnes âgées au Mali est profondément marqué par des valeurs traditionnelles qui confèrent un statut privilégié aux aînés au sein de la famille et de la communauté. Historiquement, les personnes âgées étaient considérées comme des dépositaires de sagesse, des médiateurs dans les conflits familiaux et des transmetteurs des savoirs ancestraux. Ce respect s'inscrit dans les traditions des différentes communautés, qu'elles soient rurales ou urbaines. Comme le fait remarquer Aubel (2010) une des facettes spécifiques des sociétés avec une forte présence des valeurs traditions est le rôle central que jouent les aînés dans le processus de socialisation des jeunes générations.

Les griots, qui sont généralement des personnes âgées, assurent cette fonction de transmission de l'histoire et des valeurs dans les sociétés mandingues et d'autres groupes ethniques du Mali. Dans la famille malienne traditionnelle, les personnes âgées, en particulier les grands-parents, occupent une place centrale dans l'éducation des enfants et la prise de décisions familiales. Elles sont souvent consultées pour leur sagesse et leur expérience dans la gestion des conflits ou dans la médiation des disputes familiales. Cette structure familiale élargie, où plusieurs générations cohabitent, est un pilier du soutien mutuel, notamment dans les zones rurales où les réseaux de solidarité sont plus forts.

Cependant, l'urbanisation rapide et la migration des jeunes vers les villes pour des études ou des emplois ont modifié cette dynamique. De plus en plus, les personnes âgées se retrouvent isolées, notamment dans les zones urbaines, et peuvent souffrir d'un manque de soutien familial direct. Comme l'indique L'ONG HelpAge (2015), l'effondrement des réseaux de solidarité traditionnels a laissé de nombreuses personnes âgées isolées et sans soutien et cela les rend encore plus vulnérables.

Le vieillissement de la population malienne représente un défi majeur, car les structures de soins formelles sont insuffisantes. En dépit de la solidarité familiale, les personnes âgées peuvent se retrouver dans des situations de précarité, faute de systèmes de sécurité sociale adaptés. Comme l'indique un rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), les personnes âgées sont particulièrement vulnérables à la pauvreté, car les pensions de retraite sont rares et l'accès aux soins de santé reste limité (PNUD, 2020).

En dépit de ces défis, la religion et les pratiques spirituelles offrent un soutien important pour les personnes âgées au Mali. Le respect des aînés est également inscrit dans les préceptes de l'Islam, qui recommande aux enfants de prendre soin de leurs parents âgés. Les rituels religieux, comme les prières quotidiennes et les cérémonies communautaires, sont des moments de solidarité et de partage intergénérationnel, renforçant le lien entre les jeunes et les aînés.

### **1.1.5. Contexte sécuritaire**

La situation sécuritaire des personnes âgées au Mali est profondément marquée par les conflits armés en cours depuis 2012. La montée des groupes armés terroristes et les tensions interethniques, notamment dans le nord et le centre du pays, ont créé un environnement dangereux qui affecte particulièrement les populations vulnérables. Les personnes âgées, souvent moins mobiles et plus fragiles, se retrouvent exposées à des violences et des abus. Comme le souligne l'ONG International Crisis Group (2018), la situation sécuritaire a des répercussions directes sur la vie des civils, en particulier ceux qui n'ont pas les moyens de se protéger.

Les déplacements forcés sont également un problème majeur. Les conflits ont entraîné des vagues de réfugiés, et les personnes âgées peuvent être laissées derrière, souvent incapables de fuir. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), cette situation crée des conditions de vie précaires, où l'accès à des ressources essentielles est limité, notamment dans les camps de réfugiés où les soins de santé sont souvent inaccessibles (UNHCR, 2021). Amnesty International (2020) documente comment les personnes âgées sont fréquemment victimes de discrimination et d'abus, exacerbés par l'insécurité ambiante. Ces violences, combinées à un accès limité aux soins de santé, rendent leur situation

encore plus critique. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), souligne que l'insécurité entrave gravement l'accès aux infrastructures de santé, essentielles pour le bien-être des personnes âgées (OMS, 2021).

Enfin, l'impact psychologique des conflits sur les personnes âgées est significatif. Médecins Sans Frontières (2016), met en lumière les effets de l'insécurité chronique sur la santé mentale, augmentant les risques de dépression et d'anxiété. Malgré ces défis, les réponses humanitaires, bien que cruciales, se heurtent à des obstacles liés à la sécurité, comme le note l'OCHA (2022). Il est donc impératif d'accroître les efforts pour protéger cette population vulnérable et garantir son accès aux soins et à l'assistance.

### **1.1.6. Contexte politique et programmatique**

Suite à la première Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue en 1982 à Vienne (Autriche), l'Etat du Mali a pris un certain nombre de décisions politiques et programmes en faveur des personnes âgées en vue d'améliorer leurs situations socioéconomique et sanitaire. L'adoption du document de Politique de Solidarité en 1993. En 1995, au sommet de Copenhague (Danemark), le Mali a participé et signé le Programme et le Plan d'Action du Développement Social. L'élaboration en 1998 du Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS 1998-2007) avec ses différents programmes quinquennaux dont le dernier est le Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS) de 2014-2018.

Dans le même sens, d'autres actions ont vu le jour notamment :

- La création d'un ministère en charge des personnes âgées depuis 1992;
- La mise en place de l'Institut d'Etudes et de Recherche en Géro-nto-Gériatrie – Maison des Aînés (IERGG-MA) en 1998 ;
- La mise en place d'un collectif des associations des personnes âgées dénommé Conseil National des Personnes Agées du Mali (CNPAM) en septembre 1996 ;
- L'instauration d'une carte de priorité pour les personnes âgées selon l'Arrêté n° 06/1947 du 11 septembre 2006, leur permettant de bénéficier d'une réduction de 50% sur les frais de consultations et d'examen ;
- L'adoption en 2002 de la Déclaration de la Politique nationale de protection sociale et sa révision à partir de 2014 ;
- L'adoption du Programme national de développement sanitaire et social III 2014-2018 ;
- La ratification du Plan stratégique régional 2019-2023 du vieillissement en bonne santé dans l'espace CEDEAO élaboré par l'Organisation Ouest-Africaine de la Santé (OOAS).

En effet, ces décisions politiques ont pour objectif, l'amélioration des conditions des populations vulnérables en luttant contre l'exclusion et la marginalisation. Sur le plan institutionnel, la création d'un ministère en charge des questions relatives aux personnes âgées depuis 1992 est la preuve que la prise en compte des préoccupations de ces personnes est importante et continue. De même, la Direction Nationale du Développement Social (DNDS) est une structure centrale du ministère et au nombre de ces missions figure l'élaboration de la politique nationale en matière de protection et de promotion des personnes âgées.

Dans la même optique, la Politique de solidarité qui a été adoptée en 1993 et vise à réduire les inégalités et les injustices sociales à l'égard de cette couche, surtout dans le domaine de la santé, de la nutrition et

du logement (HCDH,2022). Elle est structurée autour de trois principales orientations stratégiques, à savoir : la promotion communautaire; le développement d'une politique d'aide et de protection sociale; et, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique en faveur des personnes âgées. Cette politique vise l'amélioration des conditions économiques, culturelles, et sociales, des communautés par leur participation active à la vie selon le PRODESS-III 2013-2024.

Par ailleurs, le CNPAM qui est la plus grande association des personnes âgées avec un statut facultatif donne un avis au pouvoir public à tous les niveaux sur les grandes décisions politiques et sur l'ensemble du territoire comme médiateur dans les conflits. Il participe activement dans toutes les instances décisionnelles pour l'élaboration des programmes nationaux de développement. Plusieurs actions ont été réalisées sur la base de décisions politiques ou programmatiques permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées. Parmi ces initiatives, nous pouvons citer :

- La mise à disposition de carnet de santé aux personnes âgées leur permettant d'accéder à des soins gratuits ou à la réduction du cout de certaines prestations, mais aussi pour leur suivi régulier de santé ;
- La campagne d'intervention ophtalmologiques de la cataracte lancée par le CNPAM et le programme national de lutte contre la cécité a permis d'opérer gratuitement plusieurs personnes âgées ;
- L'organisation des conférences débats sur les maladies du 3<sup>ème</sup> âge réalisés lors de la célébration de différentes éditions du mois de la solidarité, mois au cours duquel la 1<sup>ère</sup> semaine est dédiée aux personnes âgées ;
- Depuis 2001, le mois d'octobre est célébré au Mali, par les plus hautes autorités, comme le mois de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion sociale.
- L'organisation de la journée internationale des personnes âgées le 1<sup>er</sup> Octobre ;
- La réalisation d'une étude sur les conditions socio-économiques et sanitaires des personnes âgées ;
- La tenue des premières assises nationales sur le développement social, etc.

Pour la protection sociale, en 2002, le Mali a adopté une Déclaration de Politique Nationale de Protection Sociale qui définit les orientations stratégiques nationales en la matière. Cette politique de protection sociale définit comme axes d'intervention, les champs de la sécurité sociale, de l'aide sociale et de l'action sociale. Elle s'est renforcée par une politique nationale de protection sociale élaborée en 2015. L'un des concepts de protection sociale est le socle de protection qui se focalise sur la sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées, se situant au moins à un revenu minimal défini à l'échelle nationale.

Par ailleurs, la tenue en juin 2001 des premières assises sur le développement social a permis à l'ensemble des acteurs de s'accorder sur un certain nombre d'orientations majeures en matière de développement social. L'adoption de ces orientations dans la déclaration de politique générale du gouvernement de l'époque, a marqué un épisode fondamental dans le processus de mise en œuvre d'une politique et des programmes d'intervention cohérents en matière de développement social dans notre pays. Ces orientations ont constitué le cadre de référence dans lequel l'ensemble des acteurs doit inscrire leurs interventions. Ces orientations étaient le renforcement de la solidarité et la lutte contre l'exclusion sociale,

le renforcement de la protection sociale et la lutte contre la pauvreté. L'objectif général était de créer les conditions nécessaires pour éliminer la pauvreté, faire reculer le chômage en créant des emplois et en favorisant l'intégration sociale, réduire les inégalités et combattre la marginalisation et l'exclusion en vue d'un développement humain durable. Ainsi, les engagements politiques pris montrent que la question des personnes âgées préoccupe les pouvoirs publics.

## 1.2. Aspects méthodologiques

Cette partie concerne la définition des concepts ou notions de base, la présentation des indicateurs d'analyse et l'évaluation de la qualité des données.

### 1.2.1. Définition des concepts

Plusieurs concepts ou notions de base sont utilisées dans cette étude. Il est donc utile de définir les principaux pour faciliter la compréhension de l'étude. Il s'agit des concepts suivants :

**Viellissement** : Selon Paul Paillat (1986)<sup>1</sup>, le vieillissement démographique ou de la population est un processus qui se traduit par l'augmentation de la proportion des personnes âgées au sein de la population. De ce concept de vieillissement dérive celui de personne âgée. En effet, toujours selon le même auteur, le vieillissement démographique fait appel à la notion de structure par âge car elle souligne l'augmentation de la proportion des personnes âgées. Le vieillissement démographique est donc complété par la définition du terme personnes âgées.

**Personne âgée** : Est définie comme celle qui est plus âgée que la moyenne des autres personnes de la population dans laquelle elle vit. Du point de vue administratif, un individu est dit âgé si sa durée excède un certain seuil fixé (60 ans) par les autorités publiques. En effet, 60 ans est l'âge à partir duquel certaines catégories socioprofessionnelles entrent en cessation d'activité sans pour autant être autonomes. C'est aussi cet âge qui est utilisé par diverses institutions pour définir cette sous population. Auparavant, les personnes âgées étaient placées au troisième et dernier niveau de l'échelle. C'est pour cette raison qu'on les désigne également comme les personnes du troisième âge (3ème âge). Cependant l'allongement de l'espérance de vie au Mali oblige à revoir ce terme avec l'apparition du quatrième âge (4<sup>ème</sup> âge). A cet effet, deux catégories de personnes âgées peuvent être définies dans le cadre de ce travail :

- Les personnes du troisième âge dont l'âge est compris entre 60 et 79 ans ;
- Les personnes du quatrième âge qui ont atteint ou dépassé 80 ans.

Selon les Nations Unies, les personnes âgées sont constituées de l'ensemble des hommes et des femmes qui ont atteint ou dépassé l'âge de 60 ans.

**Personnes vivant avec un handicap** : Ce sont « des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières pouvant faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres (article premier) ».

---

<sup>1</sup> Dans Populations âgées et révolution grise. Chaire Quételet 1986, page 204

**Personnes vivant seules** : Ce sont les personnes constituées par les ménages d'une personne.

**Population active** : Elle est constituée des personnes occupées (rémunérées ou non) : travailleurs ayant un emploi, chômeurs, travailleurs sans emploi à la recherche d'un nouvel emploi ou d'un premier emploi ;

**Population inactive** : Elle comprend les personnes s'occupant du foyer, les écoliers et étudiants, les rentiers, les retraités, les autres personnes inactives, etc.

**Gérontologie**<sup>2</sup> : Elle est définie par l'étude du vieillissement dans tous ses aspects : biomédical, sociologique, géographique, économique, culturel, démographique... C'est donc un champ d'étude situé au carrefour de nombreuses sciences : médecine, sociologie, psychologie, économie, démographie, anthropologie... La biologie du vieillissement est l'étude des mécanismes et des manifestations du vieillissement in vitro sur des modèles cellulaires, tissulaires, et in vivo chez l'animal, expérimental chez l'homme.

**Gériatrie** : Elle désigne la médecine qui est spécialisée dans toutes les maladies touchant les personnes âgées, l'étude de leurs problèmes de santé.

### 1.2.2. Présentation et méthodes de mesure des indicateurs

Les principaux indicateurs qui ont été utilisés dans l'analyse des données concernant les personnes âgées sont les suivants :

**Pourcentage des personnes du 3<sup>ème</sup> âge parmi la population des personnes âgées** : C'est le rapport de l'effectif des personnes de 60-79 ans par l'effectif de la population des personnes âgées.

$$P_{60-79} = \frac{\text{Effectif des personnes de (60 à 79 ans)}}{\text{Effectif population des personnes âgées}} \times 100$$

**Poids démographique des personnes du 3<sup>ème</sup> âge** : C'est le rapport de l'effectif des personnes de 60-79 ans par l'effectif de la population totale.

$$\text{Poids}_{60-79 \text{ ans}} = \frac{\text{Effectif des personnes de 60 à 79 ans}}{\text{Effectif population totale}} \times 100$$

**Poids démographique des personnes âgées** : C'est la proportion des personnes âgées au sein de la population totale. Il est obtenu par le rapport de l'effectif des personnes de 60 ans ou plus par l'effectif de la population totale.

$$\text{Poids}_{60 \text{ ans}+} = \frac{\text{Effectif des personnes de 60 ans et plus}}{\text{Effectif population totale}} \times 100$$

---

<sup>2</sup> Selon Elsevier Masson (2018)

**Poids démographique des hommes âgés dans la population totale** : C'est la proportion des personnes âgées de sexe masculin au sein de la population totale masculine. Il est obtenu par le rapport de l'effectif des personnes de 60 ans ou plus de sexe masculin par l'effectif de la population totale masculine.

$$\text{Poids}_{60 \text{ ans}+} = \frac{\text{Effectif des personnes de 60 ans et plus de sexe masculin}}{\text{Effectif population totale masculine}} \times 100$$

**Poids démographique des femmes âgées** : C'est la proportion des personnes âgées de sexe féminin au sein de la population totale féminine. Il est obtenu par le rapport de l'effectif des personnes de 60 ans ou plus de sexe féminin par l'effectif de la population totale féminine.

$$\text{Poids}_{60 \text{ ans}+} = \frac{\text{Effectif des personnes de 60 ans et plus de sexe féminin}}{\text{Effectif population totale féminine}} \times 100$$

**Espérance de vie à l'âge x** : C'est le nombre d'années qu'espèrent vivre en moyenne les individus d'un âge donné s'ils devaient être soumis à la mortalité considérée jusqu'à leurs extinctions totales.

$$e_{60} = \frac{\text{Nombre total d'années vécues par les survivants depuis leurs 60<sup>ème</sup> anniversaire jusqu'à leur décès}}{\text{Survivants de 60 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux de handicap des personnes âgées} = \frac{\text{Effectif des personnes vivant avec handicap}}{\text{Effectif des personnes âgées}} \times 100$$

$$\text{Taux de personnes vivant seules} = \frac{\text{Effectif des personnes vivant seules}}{\text{Effectif des personnes âgées}} \times 100$$

**Proportion des personnes âgées chefs de ménage parmi les personnes âgées** : C'est le poids des personnes âgées de 60 ans et plus chef de ménage dans la population des personnes âgées.

$$P_{60 \text{ ans}+\text{CM}} = \frac{\text{Effectif total des CM âgés de 60 ans et plus}}{\text{Effectif population de 60 ans et plus}} \times 100$$

**Proportion des ménages dirigés par une personne âgée** : C'est le poids des ménages dont le chef est une personne âgée dans l'effectif total des ménages ordinaires :

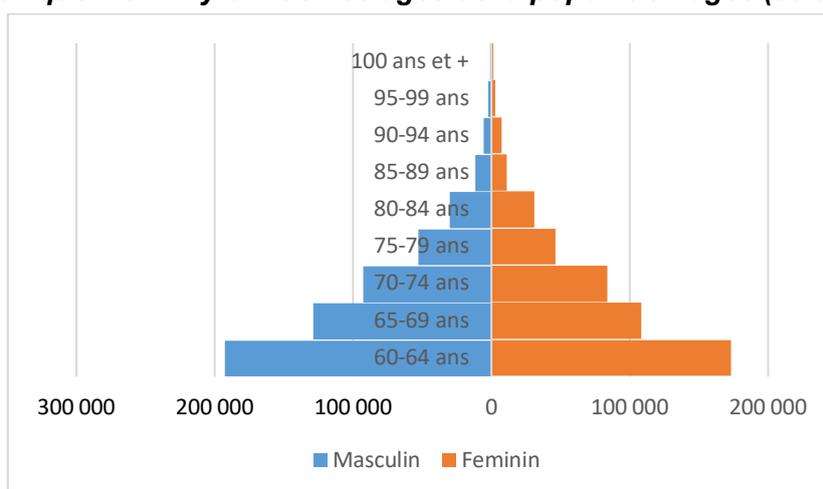
$$P_{60 \text{ ans}+\text{CM}} = \frac{\text{Effectif total des CM âgés de 60 ans et plus}}{\text{Nombre total de ménages}} \times 100$$

### 1.2.3. Evaluation de la qualité des données

### 1.2.3.1. Evaluation de la structure par âge

L'examen de la pyramide des âges des personnes âgées montre qu'elle a la même allure que celle de l'ensemble de la population du Mali. Cette pyramide se caractérise par une base très élargie, puis un rétrécissement progressif et régulier à partir de 60 ans au fur et à mesure que l'on avance en âge. Cela confirme que les déclarations des âges des personnes âgées ont été relativement bien faites ou se situent dans des fourchettes acceptables.

**Graphique 1.01 : Pyramide des âges de la population âgée (60 ans et plus)**



### 1.2.3.2. Examen des taux de non réponse des variables

Pour ce rapport d'analyse, l'évaluation de la qualité des données sera consacrée à l'examen des non-réponses des différentes variables qui serviront à l'analyse. Le tableau 1.02 résume les taux de non réponses de ces variables. Il en ressort de cet examen que la qualité des données est satisfaisante pour mener les analyses souhaitées car les taux de non réponse sont faibles (inférieur à 5 %).

**Tableau 1.01 : Taux de non réponse (%) par variable**

Variable	Effectif total	Non-réponse	Taux de non réponse (%)
Age	983047	0	0,0
Sexe	983047	0	0,0
Lien de parenté avec le CM	983047	0	0,0
Etat matrimonial	983047	43348	4,4
Statut par rapport à l'activité	983047	3482	0,4
Situation dans l'emploi	983047	7762	3,6
Handicap majeur	983047	0	0,0
Niveau d'instruction	983047	16320	1,7
Religion	983047	2701	0,3
Type de population	983047	0	0,0

### **1.3. Vue d'ensemble**

La population âgée de 60 ans et plus au Mali est de 983 047 en 2022 et représente 4,6 % de la population globale. Le Mali est caractérisé par un niveau de fécondité et de mortalité élevés, ce qui conduit à une population de personnes âgées pas assez nombreuse mais constituant une couche vulnérable. La situation économique du pays s'inscrit dans un contexte difficile accentué par un environnement sécuritaire dégradé par des conflits armés dans certaines régions notamment celles du Nord et du Centre. Par ailleurs, le contexte culturel des personnes âgées au Mali est profondément marqué par des valeurs traditionnelles qui confèrent un statut privilégié aux aînés au sein de la famille et de la communauté. Sur le plan politique, il ressort que des engagements sont pris en vue de lutter contre l'exclusion et la pauvreté. Du côté des données à utiliser pour l'analyse de ce rapport, l'évaluation a montré qu'elles sont de qualité acceptable permettant de faire cette étude.

## CHAPITRE II : VOLUME, POIDS ET CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES AGEES

Ce chapitre traite du volume, du poids et des caractéristiques démographiques des personnes âgées. Dans ce travail, on attend par volume, les effectifs des personnes âgées. Spécifiquement, il sera abordé la répartition des personnes âgées par milieu de résidence, par région, par catégorie d'âges ainsi que leur état matrimonial, etc.

### 2.1. Volume et poids démographique des personnes âgées

#### 2.1.1. Niveau national et variation selon le milieu de résidence

##### 2.1.1.1. Effectif et poids démographique par sexe selon le milieu de résidence

L'analyse du tableau 2.01 montre que le poids démographique des personnes âgées est de 4,6 %. Il est plus élevé chez les hommes (4,8 %) que chez les femmes (4,4 %). De même quel que soit le milieu de résidence, le poids démographique de l'homme est supérieur à celui de la femme. En effet, il ressort que le poids démographique des personnes âgées est élevé en milieu rural (4,9 %) qu'en milieu urbain (4,0 %).

**Tableau 2.01: Effectif et poids démographique (%) des personnes âgées par sexe selon milieu de résidence**

Milieu de résidence	Sexe					
	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	Poids <sup>3</sup>	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Urbain	141471	4,2	126883	3,7	268354	4,0
Rural	375889	5,1	338804	4,7	714693	4,9
<b>Ensemble</b>	<b>517360</b>	<b>4,8</b>	<b>465687</b>	<b>4,4</b>	<b>983047</b>	<b>4,6</b>

Par ailleurs, s'agissant de la répartition des personnes âgées, elles sont plus concentrées dans les zones rurales que dans les zones urbaines avec respectivement 72,7 % contre 27,3 %. Cette composition est presque la même quel que soit le sexe (Tableau 2.02).

**Tableau 2.02 : Répartition (Effectif et %) des personnes âgées par sexe selon milieu de résidence**

Milieu de résidence	Sexe					
	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Urbain	141471	27,3	126883	27,2	268354	27,3
Rural	375889	72,7	338804	72,8	714693	72,7
<b>Ensemble</b>	<b>517360</b>	<b>100,0</b>	<b>465687</b>	<b>100,0</b>	<b>983047</b>	<b>100,0</b>

<sup>3</sup> Les données permettant de calculer le poids sont en annexe.

### 2.1.1.2. Effectif et poids démographique par catégorie d'âges (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âges) selon le milieu de résidence

L'analyse de la population âgée selon la catégorie d'âges permet de constater que les personnes du 4<sup>ème</sup> âge ont un poids démographique très faible (0,5 %) comparativement à celui du 3<sup>ème</sup> âge (4,1 %). Cela s'explique par l'effet de la mortalité qui touche plus particulièrement la 4<sup>ème</sup> catégorie d'âge. Quel que soit le milieu de résidence, le troisième âge (60-79 ans) a un poids démographique très élevé que celui du 4<sup>ème</sup> âge qui reste presque statique indépendamment du milieu (Tableau 2.03).

**Tableau 2.03 : Effectif et Poids démographique (%) des personnes âgées par catégorie d'âges (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âges) selon le milieu de résidence**

Milieu de résidence	Catégorie d'âges					
	60-79 ans (3 <sup>ème</sup> âge)		80 ans et plus (4 <sup>ème</sup> âge)		60 ans et plus	
	Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Urbain	242579	3,6	25775	0,4	268354	4,0
Rural	636032	4,4	78661	0,5	714693	4,9
<b>Ensemble</b>	<b>878611</b>	<b>4,1</b>	<b>104436</b>	<b>0,5</b>	<b>983047</b>	<b>4,6</b>

### 2.1.2. Variation du volume et poids démographiques selon la région

#### 2.1.2.1. Effectif et poids démographique par sexe selon la région

L'analyse du poids démographique des personnes âgées par sexe selon la région à travers les données du tableau 2.04 révèle des variations importantes entre les régions. Le poids démographique varie de 2,8 % pour la région de Kidal à 5,8 % pour la région de Bandiagara. En termes de classification, comme le montre le graphique 2.01 ci-dessous, les régions de Bandiagara (5,8 %), Douentza (5,5%), San (5,3 %), Mopti (5,3 %), Nioro (5,2 %) ont les poids les plus élevés. En revanche, le district de Bamako (3,8 %), et les régions de Ménaka (3,6 %) et de Kidal (2,8 %) enregistrent les poids démographiques des personnes âgées les plus faibles. Le constat est presque identique quel que soit le sexe, cependant il est observé que le poids démographique est élevé chez les hommes que chez les femmes quelle que soit la région excepté les régions de Koulikoro et de Bougouni où on a les mêmes poids.

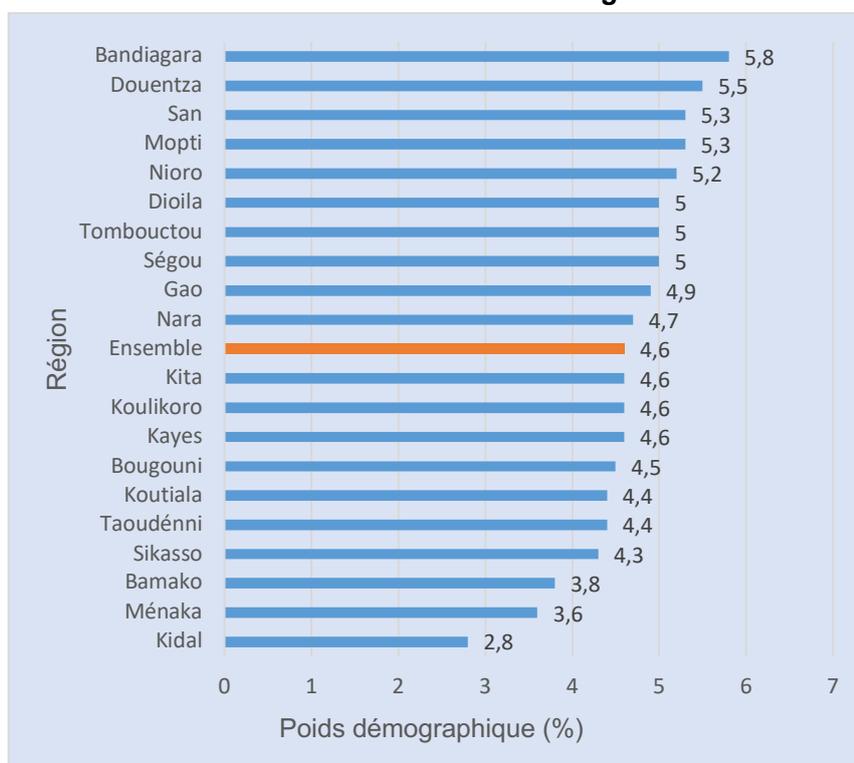
En outre, l'examen de la carte 01 présentant les poids démographiques des personnes âgées selon la région montre que les régions ayant les poids les plus élevés sont situées au centre du pays. Par contre, celles du Nord du pays ont les poids démographiques les plus faibles. C'est dire que les résidents des régions du centre du pays présentent une longévité élevée.

**Tableau 2.04 : Effectif et Poids démographique (%) des personnes âgées par sexe selon la région**

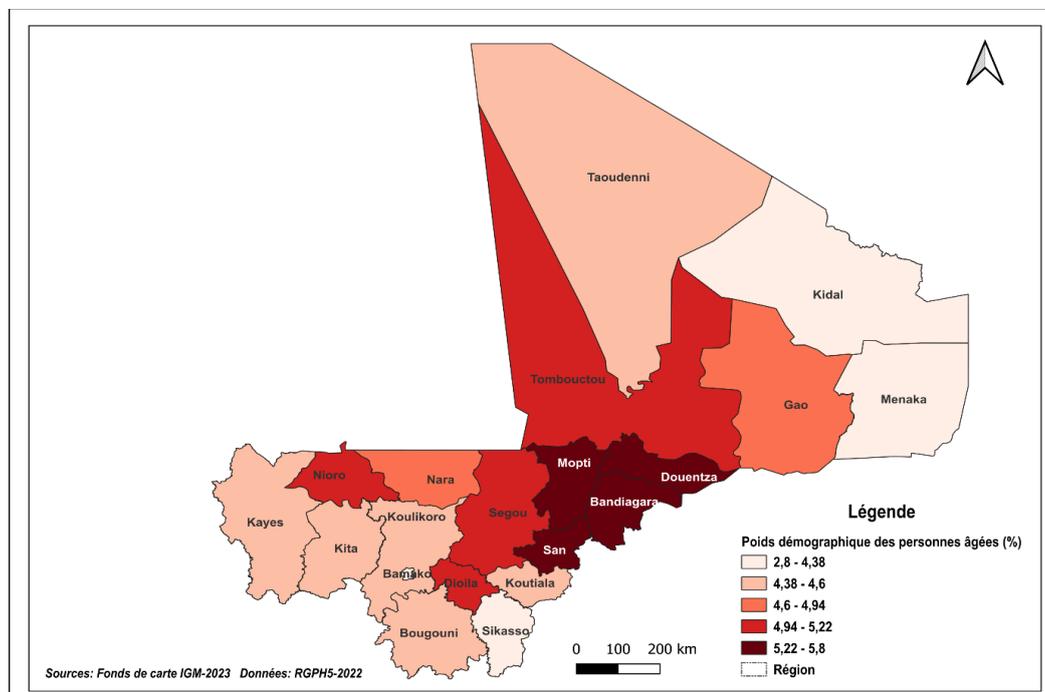
Région	Sexe					
	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	Poids <sup>4</sup>	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Kayes	42115	4,6	41620	4,5	83734	4,6
Koulikoro	52649	4,6	50720	4,6	103369	4,6
Sikasso	32812	4,3	32253	4,2	65065	4,3
Ségou	57778	5,2	53270	4,8	111047	5,0
Mopti	25962	6,0	19397	4,7	45359	5,3
Tombouctou	21618	5,9	13874	4,1	35493	5,0
Gao	20519	5,7	14142	4,2	34662	4,9
Kidal	2755	3,5	1191	1,9	3946	2,8
Taoudenni	3121	5,6	1354	3,0	4475	4,4
Ménaka	5987	4,7	2261	2,2	8248	3,6
Nioro	17269	5,3	17185	5,0	34454	5,2
Kita	15945	4,7	15499	4,6	31444	4,6
Dioïla	17384	5,2	16457	4,9	33842	5,0
Nara	7322	5,2	5967	4,2	13289	4,7
Bougouni	35854	4,5	35126	4,5	70979	4,5
Koutiala	25713	4,6	25472	4,3	51184	4,4
San	21689	5,3	21439	5,3	43128	5,3
Douentza	4790	6,4	3350	4,6	8140	5,5
Bandiagara	22001	6,1	20445	5,5	42446	5,8
Bamako	84077	4,0	74665	3,5	158742	3,8
<b>Ensemble</b>	<b>517360</b>	<b>4,8</b>	<b>465687</b>	<b>4,4</b>	<b>983047</b>	<b>4,6</b>

<sup>4</sup> Se référer au tableau en annexe contenant les données pour le calcul

**Graphique 2.01 : Poids démographique des personnes âgées par ordre décroissant selon la région**



**Carte 01 : Variation des poids démographiques des personnes âgées par région**



### **2.1.2.2. Effectif et poids démographique par catégorie d'âge (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âge) selon la région**

Les données du tableau 2.05 indiquent que le poids démographique des personnes du 4<sup>ème</sup> âge varie de 0,3 % pour le District de Bamako à 0,7 % pour les régions de Douentza et Bandiagara. Alors que celui du 3<sup>ème</sup> âge varie de 2,4 % pour la région de Kidal à 5,1 % pour la région de Bandiagara. La catégorie d'âges 80 ans et plus, en plus d'avoir des poids démographiques les plus faibles, a des poids qui ne varient presque pas et ce malgré la région de résidence.

Pour les personnes du 3<sup>ème</sup> âge, les régions de Kidal (4,8 %), de Ménaka (3,2 %) et le district de Bamako (3,4 %) enregistrent les poids les plus faibles. En revanche celles des régions de San (4,8 %), de Douentza (4,8 %) et de Bandiagara (5,1 %) ont les poids les plus élevés. Pour le 4<sup>ème</sup> âge, le district de Bamako (0,3 %), et les régions de Kidal (0,4 %), de Ménaka (0,4 %) et Koutiala (0,4 %) ont les poids démographiques les plus faibles alors que les régions de Douentza (0,7 %) et de Bandiagara (0,7 %) ont les poids les plus élevés. On peut retenir que le district de Bamako, les régions de Kidal et de Ménaka ont les poids démographiques des personnes âgées les plus faibles à l'inverse les régions de Douentza et Bandiagara ont les poids démographiques les plus élevés quelle que soit la catégorie d'âges. Les données montrent clairement que certaines régions du Mali, notamment Bamako, Kidal et Ménaka, ont une proportion plus faible de personnes âgées, tandis que des régions comme Douentza et Bandiagara connaissent une proportion plus élevée de personnes âgées, quel que soit le groupe d'âge considéré (3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> âge). Ces variations géographiques peuvent être influencées par divers facteurs démographiques, sociaux, économiques, et de santé propres à chaque région.

**Tableau 2.05 : Effectif et poids démographique (%) des personnes âgées par catégorie d'âges (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âges) selon la région**

Région	Catégorie d'âges					
	60-79 ans (3 <sup>ème</sup> âge)		80 ans et plus (4 <sup>ème</sup> âge)		60 ans et plus	
	Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Kayes	73742	4,0	9992	0,6	83734	4,6
Koulikoro	91499	4,1	11870	0,5	103369	4,6
Sikasso	58121	3,8	6944	0,5	65065	4,3
Ségou	100904	4,6	10144	0,5	111047	5,0
Mopti	40197	4,7	5162	0,6	45359	5,3
Tombouctou	31174	4,4	4319	0,6	35493	5,0
Gao	30550	4,4	4112	0,6	34662	4,9
Kidal	3413	2,4	533	0,4	3946	2,8
Taoudenni	3870	3,8	604	0,6	4475	4,4
Ménaka	7355	3,2	893	0,4	8248	3,6
Nioro	30194	4,5	4260	0,6	34454	5,2
Kita	28177	4,1	3267	0,5	31444	4,6
Dioïla	30396	4,5	3445	0,5	33842	5,0
Nara	11956	4,2	1333	0,5	13289	4,7
Bougouni	62649	4,0	8330	0,5	70979	4,5
Koutiala	46390	4,0	4794	0,4	51184	4,4
San	39363	4,8	3765	0,5	43128	5,3
Douentza	7141	4,8	1000	0,7	8140	5,5
Bandiagara	37093	5,1	5353	0,7	42446	5,8
Bamako	144425	3,4	14317	0,3	158742	3,8
<b>Ensemble</b>	<b>878611</b>	<b>4,1</b>	<b>104436</b>	<b>0,5</b>	<b>983047</b>	<b>4,6</b>

## 2.2. Caractéristiques sociodémographiques des personnes âgées

### 2.2.1. Répartition par sexe selon les groupes d'âge quinquennaux

La répartition des personnes âgées par groupe d'âges et par sexe présentée dans le tableau 2.06 permet de constater une diminution progressive et rapide de l'effectif des personnes âgées en fonction de l'âge. Le même constat est fait quel que soit le sexe. 37,3 % des personnes âgées sont du groupe d'âge 60-64 ans, 6,2 % sont constituées des personnes de 80-84 ans et les 100 ans et plus représentent 0,3 %. La baisse de la proportion des personnes âgées en fonction de l'âge s'observe tant au niveau des hommes âgés que des femmes âgées avec une légère différence entre les deux sexes. Il apparaît aussi clairement qu'un peu plus de 60 % des personnes âgées ont moins de 70 ans. Pour ce qui est de la proportion des femmes dans les groupes d'âges quinquennaux, on observe qu'elle n'atteint pas les 50 % pour les personnes âgées ayant moins de 80 ans. Elle est supérieure à 50 % au-delà de 80 ans.

**Tableau 2.06 : Répartition (Effectif et %) des personnes âgées par sexe selon les groupes d'âges quinquennaux**

Groupe d'âges quinquennaux	Sexe						% des femmes
	Masculin		Féminin		Ensemble		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
60-64 ans	192911	37,3	173297	37,4	366208	37,2	47,3
65-69 ans	128587	24,9	108148	23,2	236735	24,1	45,7
70-74 ans	92589	17,9	83942	18	176531	18	47,6
75-79 ans	52810	10,2	46326	9,9	99136	10,1	46,7
80-84 ans	30149	5,8	31040	6,7	61189	6,2	50,7
85-89 ans	11455	2,2	11289	2,4	22744	2,3	49,6
90-94 ans	5366	1,0	7153	1,5	12519	1,3	57,1
95-99 ans	2470	0,5	2914	0,6	5384	0,5	54,1
100 ans et +	1023	0,2	1578	0,3	2601	0,3	60,7
<b>Ensemble</b>	<b>517360</b>	<b>100,0</b>	<b>465687</b>	<b>100,0</b>	<b>983047</b>	<b>100,0</b>	<b>47,4</b>

### 2.2.2. Répartition par sexe selon les catégories d'âges (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âge)

L'analyse du tableau 2.07 présentant la répartition des personnes âgées par catégorie d'âges et le sexe permet de constater que le 3<sup>ème</sup> âge constitue 89,4 % des personnes âgées contre 10,6 % pour le 4<sup>ème</sup> âge. Chez les hommes âgés, 90,2 % sont du 3<sup>ème</sup> alors que ce pourcentage est de 88,4 % chez les femmes âgées. De même, 9,8 % des hommes sont du 4<sup>ème</sup> âge alors que chez les femmes, le même pourcentage est de 10,6 %.

**Tableau 2.07 : Répartition (Effectif et %) des personnes âgées par catégories d'âges (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âge) selon le sexe**

Catégorie d'âge	Sexe						% des femmes
	Masculin		Féminin		Ensemble		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
60-79 ans (3 <sup>ème</sup> âge)	466898	90,2	411713	88,4	878611	89,4	46,9
80 ans et + (4 <sup>ème</sup> âge)	50462	9,8	53974	11,6	104436	10,6	51,7
<b>Ensemble</b>	<b>517360</b>	<b>100,0</b>	<b>465687</b>	<b>100,0</b>	<b>983047</b>	<b>100,0</b>	<b>47,4</b>

### 2.2.3. Analyse de l'état matrimonial des personnes âgées

#### 2.2.3.1. Niveau national et variations par milieu de résidence et par sexe de l'état matrimonial

L'examen du tableau 2.08 montre que les célibataires sont rares parmi les personnes âgées et qu'à contrario les personnes âgées sont en grande majorité mariées. Parmi les femmes âgées, on a 36,4 % qui sont en union monogame alors que chez les hommes âgés ils représentent 58,4 %. Pour ce qui concerne les personnes veuves, 32,2 % des femmes sont veuves alors que chez les hommes ils représentent que 2,5 %.

En considérant le milieu de résidence, il apparaît clairement que 46,7 % des personnes âgées du milieu rural sont en union monogame contre 51,3 % de leurs homologues vivant en milieu urbain du même statut matrimonial. En termes de pratique de la polygamie, on a 34,1 % des personnes âgées du milieu rural contre 23,2 % des personnes âgées vivant en milieu urbain qui sont en union polygamique. En ce qui concerne la situation de veuvage, elle touche plus les personnes âgées du milieu urbain avec 20,1 % de leur effectif tandis qu'il est de 15,1 % pour leurs homologues du milieu rural.

Par ailleurs, la situation de l'état matrimonial des femmes âgées varie d'un milieu de résidence à un autre. L'analyse des données du tableau 2.08 laisse voir que 37 % des femmes rurales sont en union monogame contre 35 % de celles vivant en milieu urbain. La polygamie est plus répandue chez les femmes âgées rurales que celles de la zone urbaine (27,9 % contre 17,5 %). Il apparaît un écart important entre le milieu urbain (39,5 %) et le milieu rural (29,3 %) chez les femmes veuves. Pour ce qui est des hommes âgés, la plupart sont en union (monogamique ou polygamique). 65,7 % des hommes du milieu urbain sont monogames alors qu'ils sont 55,5 % chez les hommes ruraux. De même, les hommes âgés polygames sont de l'ordre de 39,7 % en milieu rural contre 28,2 % du milieu urbain.

**Tableau 2.08 : Effectif et répartition (%) des personnes âgées par milieu de résidence et par sexe selon l'état matrimonial**

Etat matrimonial	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Feminin	Total	Masculin	Feminin	Total	Masculin	Feminin	Total
Célibataire	2,0	5,0	3,4	1,5	3,2	2,3	1,7	3,7	2,6
Monogame	65,7	35,0	51,3	55,5	37,0	46,7	58,4	36,4	48,0
Polygame	28,2	17,5	23,2	39,7	27,9	34,1	36,4	25,0	31,0
Divorcé(e)	0,6	0,8	0,7	0,2	0,4	0,4	0,3	0,5	0,5
Séparé(e)	0,4	1,5	0,8	0,4	1,4	0,8	0,4	1,4	0,8
Veuf(ve)	2,8	39,5	20,1	2,3	29,3	15,1	2,5	32,2	16,5
Union libre	0,3	0,7	0,5	0,4	0,8	0,6	0,3	0,8	0,6
<b>Total (%)</b>	<b>100,0</b>								
<b>Effectif</b>	<b>143559</b>	<b>127762</b>	<b>271320</b>	<b>373802</b>	<b>337925</b>	<b>711726</b>	<b>517360</b>	<b>465687</b>	<b>983047</b>

### 2.2.3.2. Variations régionales de l'état matrimonial des personnes âgées

La répartition des personnes âgées par région selon l'état matrimonial à travers le tableau 2.09 permet d'observer que ces personnes sont généralement mariées (monogame ou polygame) ou veuves. Pour les personnes âgées mariées monogames, les régions de Taoudenni (83,6 %), de Ménaka (83,5 %), de Kidal (75,6 %) et de Tombouctou (62,4 %) enregistrent les proportions de monogames les plus élevés parmi les personnes âgées de leurs zones. A l'opposé, les régions de Kita (39,2 %), de Kayes (39,7 %) et de Nioro (40,0 %) ont les plus faibles proportions de mariés monogames (graphique 2.02).

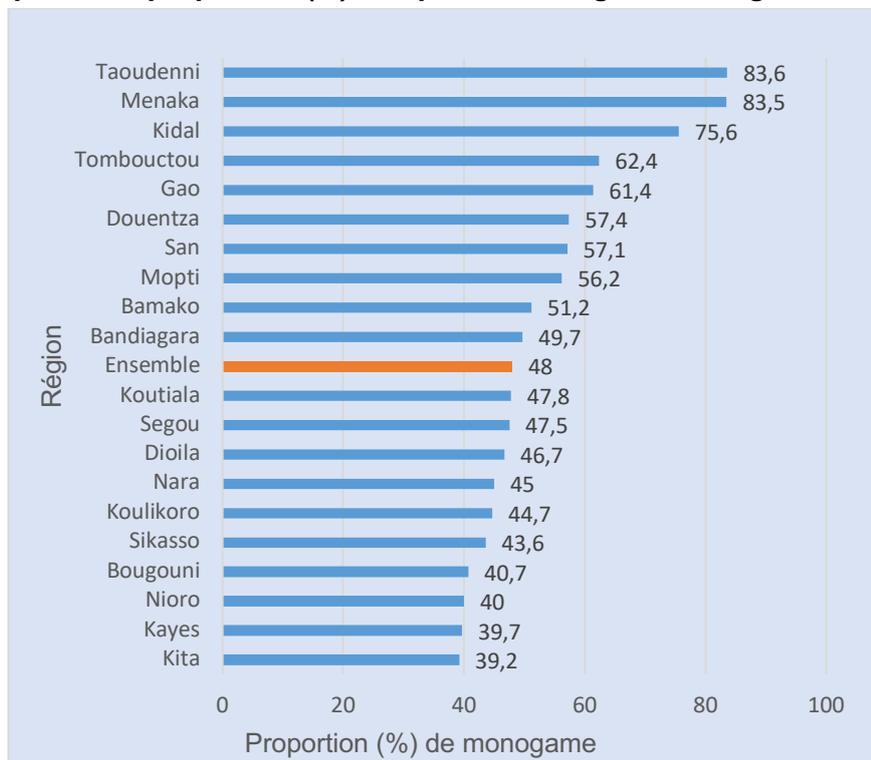
La situation de polygamie est aussi importante chez les personnes âgées, ainsi les régions de Kita (43,4 %), de Bougouni (41,8 %), et de Sikasso (39,5 %) ont les proportions de personnes âgées mariées polygames les élevés par contre celles des régions de Ménaka (7,4 %), de Kidal (5,7 %) et de Taoudenni (4,8 %) ont

plus faibles proportions de mariés polygames (graphique 2.03). En matière de veuvage, le district de Bamako (20,4 %), et la région de Gao (18,3 %) ont les proportions de personnes âgées veuves les plus élevées tandis que les régions de Taoudenni (7,6 %), de Kidal (6,3 %) et de Ménaka (4,9 %) ont les plus faibles proportions (graphique 2.04).

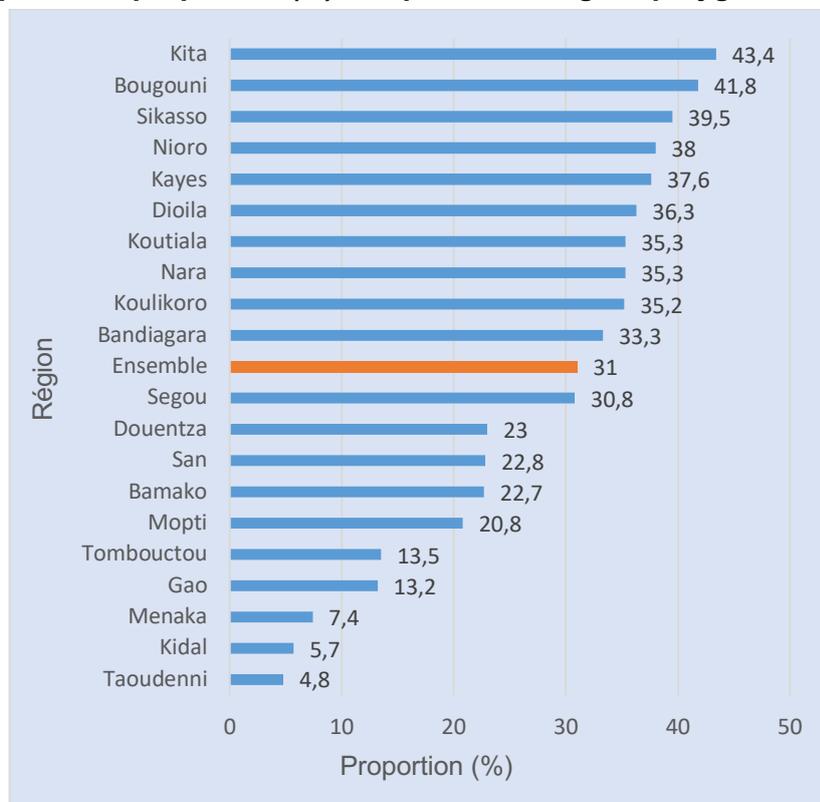
**Tableau 2.09 : Effectif et répartition (%) des personnes âgées par région selon l'état matrimonial**

Région	Etat matrimonial							Effectif
	Célibataire	Monogame	Polygame	Séparé/Divorcé	Veuf	Union libre	Ensemble	
Kayes	3,2	39,7	37,6	1,3	17,5	0,7	100,0	83734
Koulikoro	2,1	44,7	35,2	1,0	16,4	0,6	100,0	103369
Sikasso	1,8	43,6	39,5	1,2	13,6	0,3	100,0	65065
Segou	2,5	47,5	30,8	0,9	17,7	0,6	100,0	111047
Mopti	2,9	56,2	20,8	1,6	17,8	0,7	100,0	45359
Tombouctou	3,5	62,4	13,5	2,0	17,9	0,7	100,0	35493
Gao	3,9	61,4	13,2	2,2	18,3	1,0	100,0	34662
Kidal	4,5	75,6	5,7	1,0	6,3	6,9	100,0	3946
Taoudenni	2,6	83,6	4,8	1,0	7,6	0,4	100,0	4475
Menaka	2,8	83,5	7,4	0,8	4,9	0,6	100,0	8248
Nioro	2,5	40,0	38,0	1,0	17,8	0,7	100,0	34454
Kita	1,8	39,2	43,4	1,3	13,9	0,4	100,0	31444
Dioïla	2,0	46,7	36,3	0,9	13,7	0,4	100,0	33842
Nara	1,6	45,0	35,3	0,5	15,9	1,7	100,0	13289
Bougouni	2,0	40,7	41,8	1,1	14,1	0,3	100,0	70979
Koutiala	1,7	47,8	35,3	1,0	13,5	0,7	100,0	51184
San	2,5	57,1	22,8	1,2	15,9	0,5	100,0	43128
Douentza	3,2	57,4	23,0	1,2	14,4	0,8	100,0	8140
Bandiagara	2,6	49,7	33,3	1,3	12,5	0,6	100,0	42446
Bamako	3,6	51,2	22,7	1,5	20,4	0,6	100,0	158742
<b>Ensemble</b>	<b>2,6</b>	<b>48,0</b>	<b>31,0</b>	<b>1,2</b>	<b>16,5</b>	<b>0,7</b>	<b>100,0</b>	<b>983047</b>

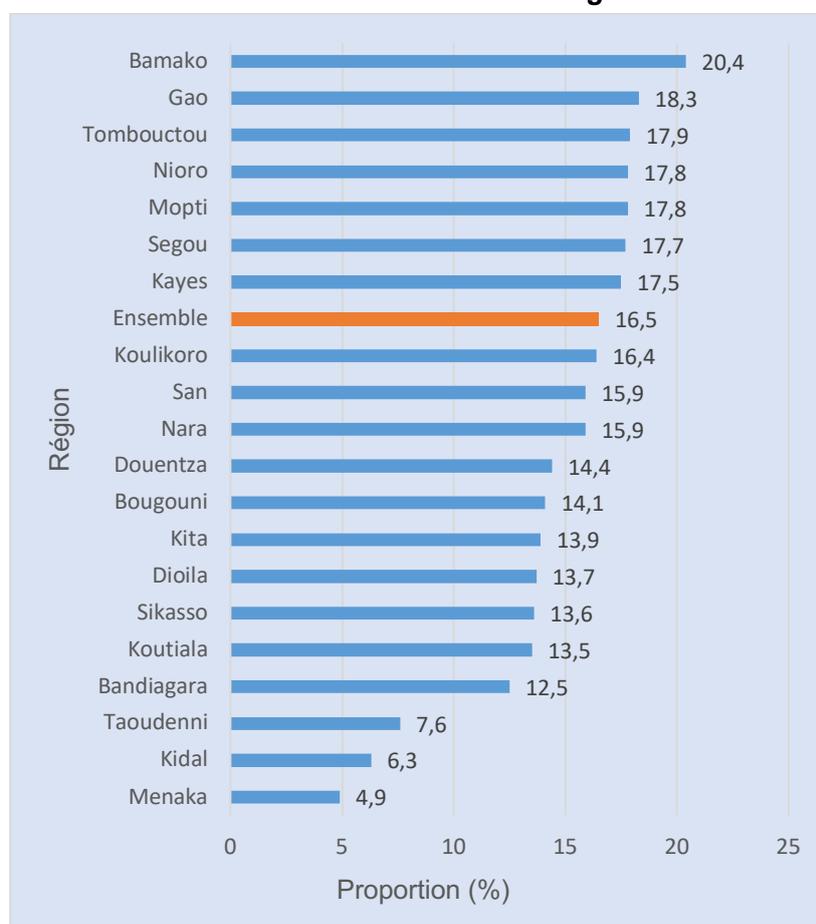
**Graphique 2.02 : proportion (%) des personnes âgées monogames selon la région**



**Graphique 2.03 : proportion (%) des personnes âgées polygames selon la région**



**Graphique 2.04 : proportion (%) des personnes âgées veuves par ordre décroissant selon la région**



### 2.2.3.3. Variation de l'état matrimonial des personnes âgées par catégories d'âges (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âge) et par sexe

L'analyse de l'état matrimonial des personnes âgées par catégorie d'âge (tableau 2.10) révèle que 80,6 % des personnes du 3<sup>ème</sup> âge (monogames et polygames) sont mariées, contre 65,6 % des personnes du 4<sup>ème</sup> âge. Par contre, les personnes veuves sont plus nombreuses parmi les personnes du 4<sup>ème</sup> âge (29,4 % contre 15 % pour les personnes du 3<sup>ème</sup> âge). Du point de vue sexe, dans chaque catégorie, on observe que chez les personnes mariées, les proportions sont plus élevées chez les hommes que les femmes quel que soit le type d'union (monogamique ou polygamique) en revanche les femmes sont de loin plus touchées par le veuvage que les hommes.

**Tableau 2.10 : Répartition des (%) des personnes âgées par catégories d'âges (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âge) et sexe selon l'état matrimonial**

Statut matrimonial	Catégories d'âges et sexe								
	60-79 ans (3 <sup>ème</sup> âge)			80 ans et + (4 <sup>ème</sup> âge)			60 ans et plus		
	Masculin	Feminin	Total	Masculin	Feminin	Total	Masculin	Feminin	Total
Célibataire	1,6	3,7	2,6	2,0	3,5	2,8	1,7	3,7	2,6
Monogame	58,6	37,1	48,6	56,4	31,0	43,3	58,4	36,4	48,0
Polygame	36,7	26,7	32,0	34,1	11,4	22,3	36,4	25,0	31,0
Divorcé(e) /séparé(e)	0,7	1,9	1,2	0,8	2,1	1,4	0,7	1,9	1,2
Veuf(ve)	2,1	29,7	15,0	6,2	50,9	29,4	2,5	32,2	16,5
Union libre	0,3	0,9	0,6	0,5	1,1	0,8	0,3	0,8	0,7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif</b>	<b>466898</b>	<b>411713</b>	<b>878611</b>	<b>50462</b>	<b>53973</b>	<b>104436</b>	<b>517360</b>	<b>465687</b>	<b>983047</b>

#### 2.2.4. Mortalité des personnes âgées

Le niveau de la mortalité des personnes âgées est analysé par le biais de l'espérance de vie à l'âge de 60 ans ( $e_{60}$ ). L'espérance de vie à 60 ans par sexe et pour l'ensemble des deux sexes est présentée dans le tableau 2.11. En référence à la table de mortalité construite dans le rapport d'analyse thématique sur la mortalité, une personne qui atteint l'âge de 60 ans au Mali s'attend à vivre environ 15,6 ans de plus. Ce serait 14,9 ans pour les hommes et 16,5 ans pour les femmes (Tableau 2.11).

**Tableau 2.11 : Espérance de vie à 60 ans ( $e_{60}$ ) par sexe**

Indicateurs	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Espérance de vie à 0 an ( $e_0$ )	57,1	60,6	58,7
Espérance de vie à 60 an ( $e_{60}$ )	14,9	16,5	15,6

### 2.3. Vue d'ensemble

On retient que le poids démographique des personnes âgées est de 4,6 %. Il est plus élevé chez les hommes (4,8 %) que chez les femmes (4,4 %) et ce quel que soit le milieu de résidence. En plus, on observe que le poids démographique des personnes âgées est élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. L'analyse de la population âgée selon la catégorie d'âges permet de constater que les personnes du 4<sup>ème</sup> âge ont des poids démographiques très faibles et presque identiques quel que soit le milieu de résidence. Le troisième âge (60-79 ans) a un poids démographique le plus élevé que celui du 4<sup>ème</sup> âge (4,1 % contre 0,5 %). Ceci est observé quel que soit le milieu de résidence.

L'analyse du poids démographique des personnes âgées par région montre qu'il varie de 2,8 % pour la région de Kidal à 5,8 % pour la région de Bandiagara. En termes de classification, les régions de Bandiagara (5,8 %), Douentza (5,5 %), San (5,3 %), Mopti (5,3 %), Nioro (5,2 %) ont les poids démographiques les plus élevés. En revanche, le district de Bamako (3,8 %), et les régions de Ménaka (3,6 %) et de Kidal (2,8 %) enregistrent les poids démographiques des personnes âgées les plus faibles. En termes de catégorie d'âges, 89,4 % des personnes âgées sont du 3<sup>ème</sup> âge et 10,6 % pour le 4<sup>ème</sup> âge. Par rapport à l'état matrimonial, la plupart des personnes âgées sont en union (48 % sont en union monogame et 31 % sont en union polygame) et 16,4 % sont veuves. Par ailleurs, l'espérance de vie d'une personne qui atteint l'âge de 60 ans au Mali est de 15,6 ans de plus.

## CHAPITRE III : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES AGEES

Cette partie traite des caractéristiques économiques des personnes âgées qui seront décrites au plan national, régional, et selon le milieu de résidence. En plus, les activités menées par les personnes âgées seront étudiées à travers la catégorie socioprofessionnelle, la situation dans l'emploi, ainsi que le secteur d'activité.

### 3.1. Structure de la population des personnes âgées selon le statut par rapport à l'activité

#### 3.1.1. Niveau national et variation selon le milieu de résidence

Les données du tableau 3.01 relatives au statut par rapport à l'activité des personnes âgées montrent que 37,4 % sont occupées. A peu près 62 % des personnes âgées sont inactives (hors mains d'œuvre), parmi lesquelles on compte entre autres, 8,8 % qui sont occupées au foyer, 6,8 % de retraitées, et 45 % d'autres inactives. Par rapport au sexe, 49,5 % des hommes âgés sont occupés contre 23,9 % de femmes. De même, 8,8 % des hommes sont des retraités contre 4,6 % de femmes. Par ailleurs, on a 18,6 % de femmes occupées au foyer.

Selon le milieu de résidence, il ressort que 37,5 % des personnes âgées du milieu rural contre 37,2 % du milieu urbain sont occupées. De même, 8,9 % des personnes âgées en milieu rural contre 8,5 % en milieu urbain sont occupées au foyer. Les retraités sont plus concentrés en milieu urbain (15,6 % contre 3,5 % en milieu rural). Du point de vue du sexe, les femmes âgées quel que soit le milieu ont presque les mêmes répartitions suivant le statut par rapport à l'activité, cependant la différence se situe au niveau des femmes retraitées, elles sont 9,2 % en milieu urbain contre 2,8 % en milieu rural. De même, chez les hommes, quel que soit le milieu, les proportions sont similaires à l'exception du statut retraités constitué de 21,3 % des hommes âgés du milieu urbain et de 4,1 % des hommes âgés du milieu rural.

En outre, quel que soit le milieu de résidence et le statut d'activité les hommes ont des proportions plus importantes que les femmes. Ces éléments montrent l'influence du sexe et du milieu de résidence sur l'activité des personnes âgées, avec une concentration plus importante des retraités en milieu urbain et une répartition des tâches domestiques souvent plus marquée chez les femmes, en particulier en milieu rural.

**Tableau 3.01 : Répartition (%) des personnes âgées par statut par rapport à l'activité selon le milieu de résidence et le sexe**

Statut par rapport à l'activité	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Feminin	Total	Masculin	Feminin	Total	Masculin	Feminin	Total
Occupé	49,5	23,4	37,2	49,6	24,1	37,5	49,5	23,9	37,4
Chômeur	0,9	0,5	0,7	0,8	0,6	0,7	0,8	0,5	0,7
Occupé au foyer	0,0	18,1	8,5	0,0	18,7	8,9	0,0	18,6	8,8
Rentier	1,0	0,6	0,8	0,8	0,5	0,7	0,9	0,5	0,7
Retraité	21,3	9,2	15,6	4,1	2,8	3,5	8,8	4,6	6,8
Bénévole	0,5	0,4	0,5	0,7	0,4	0,5	0,8	0,4	0,6
Autre inactif	26,8	47,8	36,7	44,0	52,9	48,2	39,2	51,5	45,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>								

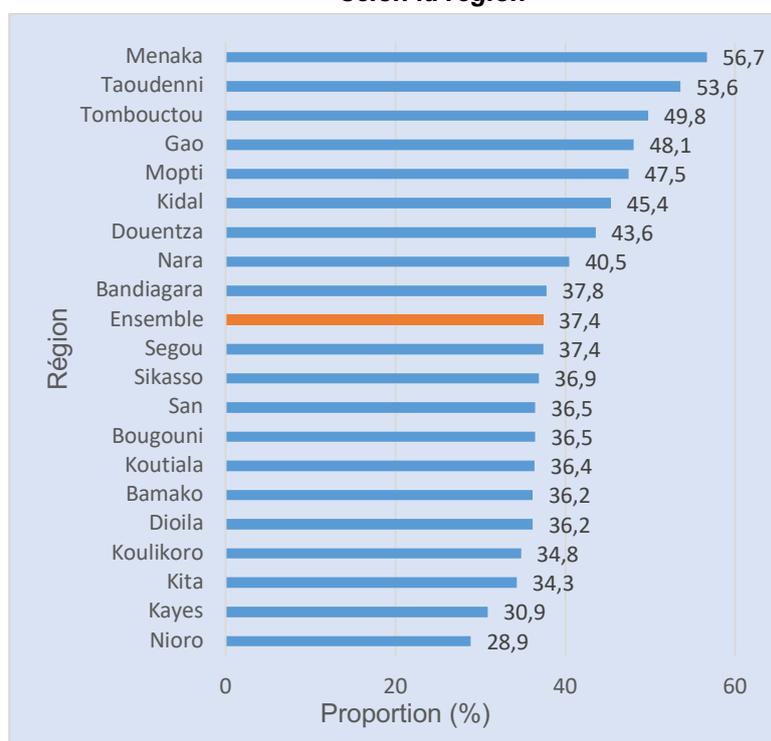
### 3.1.2. Caractéristiques économiques des personnes âgées selon la région

L'analyse la situation des personnes âgées par rapport à l'activité selon la région permet de constater les régions de Ménaka (56,7 %), Taoudenni (53,6 %), Tombouctou (49,8 %) ont les proportions de personnes âgées occupées les plus élevées alors que les régions de Kita (34,3 %), Kayes (30,9 %) et Nioro (28,9 %) ont les proportions les plus faibles. Pour la proportion de retraités dans chaque région, le district de Bamako a la plus forte proportion avec 18,8 % des personnes âgées cependant les régions de Taoudenni (0,9 %) et Kidal (0,4 %) ont les proportions les plus faibles de retraités au sein des personnes âgées.

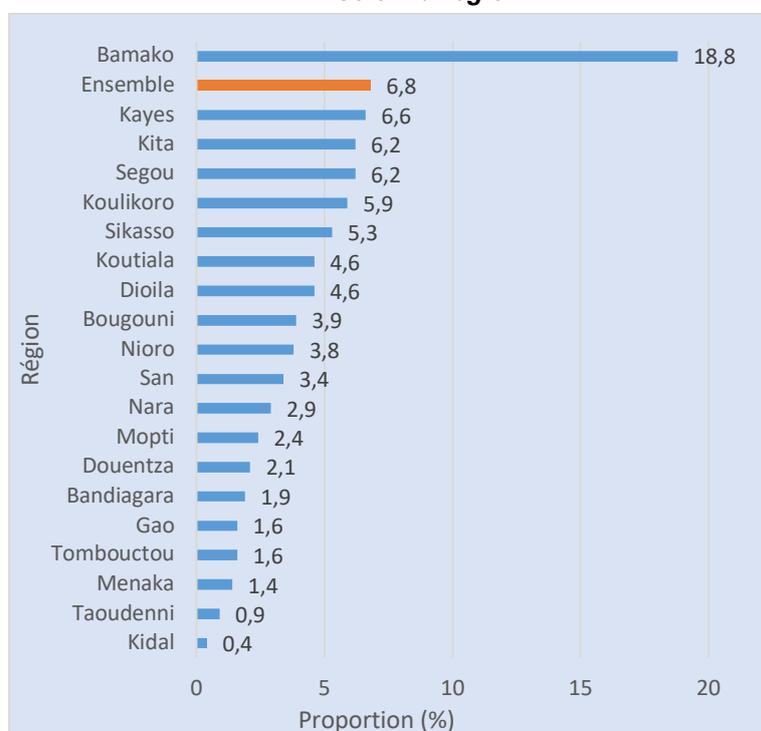
**Tableau 3.02 : Répartition (%) des personnes âgées par statut par rapport à l'activité selon la région**

Région	Statut par rapport à l'activité							Ensemble
	Occupé	Chômeur	Occupé au foyer	Rentier	Retraité	Bénévole	Autre inactif	
Kayes	30,9	0,7	8,6	0,9	6,6	0,6	51,7	100,0
Koulikoro	34,8	0,5	7,5	0,5	5,9	0,6	50,2	100,0
Sikasso	36,9	0,3	10,3	1,3	5,3	0,4	45,5	100,0
Segou	37,4	0,8	8,1	0,6	6,2	0,5	46,4	100,0
Mopti	47,5	1,1	9,4	0,2	2,4	0,5	38,9	100,0
Tombouctou	49,8	1,3	10,5	0,2	1,6	0,3	36,3	100,0
Gao	48,1	1,1	13,0	0,4	1,6	0,3	35,5	100,0
Kidal	45,4	1,6	6,9	0,1	0,4	0,2	45,4	100,0
Taoudenni	53,6	0,3	13,9	0,1	0,9	0,3	30,9	100,0
Menaka	56,7	1,9	12,0	0,2	1,4	0,5	27,3	100,0
Nioro	28,9	0,2	7,3	1,9	3,8	0,8	57,1	100,0
Kita	34,3	0,4	9,3	0,7	6,2	0,8	48,3	100,0
Dioïla	36,2	0,4	9,1	2,5	4,6	1,3	45,9	100,0
Nara	40,5	1,2	8,0	0,4	2,9	0,0	47,0	100,0
Bougouni	36,5	0,3	7,3	0,5	3,9	0,5	51,0	100,0
Koutiala	36,4	0,2	8,8	0,3	4,6	0,2	49,5	100,0
San	36,5	0,1	8,9	0,7	3,4	0,7	49,7	100,0
Douentza	43,6	0,8	7,9	0,1	2,1	0,2	45,3	100,0
Bandiagara	37,8	2,7	13,5	0,4	1,9	0,4	43,3	100,0
Bamako	36,2	0,7	7,5	0,6	18,8	0,6	35,6	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>37,4</b>	<b>0,7</b>	<b>8,8</b>	<b>0,7</b>	<b>6,8</b>	<b>0,6</b>	<b>45,0</b>	<b>100,0</b>

**Graphique 3.01 : Proportion (%) des personnes âgées occupées par ordre décroissant selon la région**



**Graphique 3.02 : proportion (%) des personnes âgées retraitées par ordre décroissant selon la région**



### 3.1.3. Caractéristiques économiques selon les catégories d'âges

Les données du tableau 3.03 relatives au statut par rapport à l'activité des personnes selon la catégorie d'âges indiquent que 9,9 % des personnes du 4<sup>ème</sup> âge sont occupées contre 40,7 % du 3<sup>ème</sup> âge. Cela signifie qu'il y a plus de personnes âgées inactives dans la catégorie 80 ans et plus. Au niveau des personnes occupées au foyer, on a 5,3 % des personnes du 4<sup>ème</sup> âge qui sont occupées au foyer contre 9,2 % pour celles du 3<sup>ème</sup> âge. Pour les retraités, on a 7,1 % du 4<sup>ème</sup> âge contre 6,8 % du 3<sup>ème</sup> âge. Les données montrent donc que les personnes du 3<sup>ème</sup> âge (60-79 ans) sont beaucoup plus impliquées dans des activités économiques ou sociales que celles du 4<sup>ème</sup> âge (80 ans et plus).

Le pourcentage de personnes occupées diminue considérablement avec l'âge, ce qui est logique, compte tenu des limitations physiques et sociales que l'on observe généralement chez les personnes âgées de 80 ans et plus. Cependant, la présence d'un certain nombre de personnes âgées de 80 ans et plus encore actives, soit dans des emplois soit dans des tâches domestiques, met en lumière leur résilience et leur capacité à contribuer à la vie de la famille et de la société malgré leur âge avancé. Le statut de retraité est également plus marqué chez le 4<sup>ème</sup> âge, avec une légère tendance à la retraite chez les personnes plus âgées, mais la différence avec le 3<sup>ème</sup> âge reste faible.

**Tableau 3.03 : Répartition (%) des personnes âgées par catégorie d'âge (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âge) et sexe selon le statut d'activité**

Statut par rapport à l'activité	Categorie d'âges et Sexe								
	60-79 ans (3 <sup>ème</sup> âge)			80 ans et plus (4 <sup>ème</sup> âge)			Total		
	Masculin	Feminin	Total	Masculin	Feminin	Total	Masculin	Feminin	Total
Occupé	53,1	26,5	40,7	16,2	4,1	9,9	49,5	23,9	37,4
Chômeur	0,9	0,5	0,7	0,5	0,5	0,5	0,8	0,5	0,7
Occupé au foyer	0,0	19,6	9,2	0,0	10,2	5,3	0,0	18,6	8,8
Rentier	0,9	0,5	0,7	0,8	0,6	0,7	0,9	0,5	0,7
Retraité	8,8	4,5	6,8	9,5	4,8	7,1	8,8	4,6	6,8
Bénévole	0,6	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,7	0,4	0,6
Autre inactif	35,7	47,8	41,4	72,5	79,4	76,1	39,3	51,5	45,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## 3.2. Catégorie socio professionnelle des personnes âgées occupées

### 3.2.1. Situation nationale et variation selon le milieu de résidence

Au niveau de la catégorie socioprofessionnelle, les données du tableau 3.04 indiquent que 51,3 % des personnes âgées qui exercent une activité rémunérée en espèces ou en nature sont de la catégorie socioprofessionnelle « agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et la pêche » ensuite 14,5 % sont

de la catégorie socioprofessionnelle « personnels des services et vendeurs de magasins et de marché ». Les personnes âgées exerçant les professions intellectuelles et scientifique représentent 7,2 % et ceux de la catégorie « artisans et ouvriers des métiers de type artisanal » sont de 6,7 %. Ceux exerçant les activités de professions intermédiaires sont de l'ordre de 6,2 %.

En ce qui concerne la catégorie socioprofessionnelle selon le sexe des personnes âgées, il existe des disparités notables. Par exemple, dans la catégorie « personnel des services et vendeurs de magasin et de marché », 11,4 % des hommes âgés sont représentés contre 29,6 % des femmes âgées. Dans la catégorie « agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche », 54,3 % des hommes y travaillent, comparé à 37 % des femmes.

En milieu rural, la majorité des personnes âgées occupées se trouvent dans la catégorie « agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche » avec 67,8 %, tandis que 10,5 % sont dans la catégorie « personnel des services et vendeurs de magasin et de marché ». En milieu urbain, la répartition est plus diversifiée : 23,6 % sont dans le domaine « personnel des services et vendeurs de magasin et de marché », 15,4 % dans les professions intellectuelles et scientifiques, et 14,2 % dans le domaine agricole.

**Tableau 3.04 : Répartition (%) des personnes âgées occupées par catégorie socioprofessionnelle selon le milieu de résidence et le sexe**

Catégorie socioprofessionnelle	Milieu de résidence et sexe									
	Urbain			Rural			Total			
	Masculin	Feminin	Total	Masculin	Feminin	Total	Masculin	Feminin	Total	
Membres de l'exécutif et du corps législatif, cadres supérieurs administration publique, dirigeants et cadres supérieurs	6,0	5,5	5,9	4,1	4,6	4,2	4,7	4,9	4,7	
Professions intellectuelles et scientifiques	15,4	15,5	15,4	3,5	4,1	3,6	7,2	7,4	7,2	
Professions intermédiaires	12,7	10,2	12,3	3,7	2,6	3,5	6,5	4,8	6,2	
Employé de type administratif - cadres subalternes de l'administration	2,4	1,3	2,2	0,3	0,4	0,4	1,0	0,6	0,9	
Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché	19,4	45,3	23,6	7,7	23,2	10,5	11,4	29,6	14,5	
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et la pêche	15,8	6,3	14,2	71,8	49,6	67,8	54,3	37,0	51,3	
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	13,5	3,8	11,9	4,4	3,8	4,3	7,3	3,8	6,7	
Conducteur d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	7,8	0,6	6,6	1,1	0,4	1,0	3,2	0,6	2,7	
Ouvriers et employés non qualifiés	5,8	10,8	6,7	2,9	10,3	4,2	3,8	10,4	5,0	
Armée, sécurité et autres métiers	1,2	0,7	1,2	0,5	1,0	0,5	0,6	0,9	0,8	
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

### 3.3. Situation dans l'emploi des personnes âgées occupées

#### 3.3.1. Niveau national et variation par milieu de résidence

L'analyse de la situation professionnelle des personnes âgées, selon le tableau 3.05, révèle que parmi les personnes âgées occupées, 81 % sont travailleurs indépendantes, 5,6 % sont salariés permanents, 7,9 % sont « aide familial ». Par sexe, on constate que 82,1 % des hommes travaillent de façon indépendante contre 75,9 % des femmes. De même, 6 % des hommes sont salariés permanents contre 4,8 % des femmes. En ce qui concerne les aides familiales, 14,7 % des femmes âgées occupées occupent ce rôle, contre 6,4 % des hommes.

Sous le prisme du milieu de résidence, 84,3 % des personnes âgées occupées en milieu rural sont des travailleurs indépendants contre 73,7 % en milieu urbain. Les personnes âgées exerçant un emploi salarié ou permanent sont importantes en milieu urbain qu'en milieu rural avec respectivement 15 % et 1,5 %. Cependant les aides familiales ne sont exercées que dans le milieu rural avec 10,7 % contre 1,6 % en milieu urbain.

**Tableau 3.05 : Répartition (%) des personnes âgées occupées par situation dans l'emploi selon le milieu de résidence et sexe**

Situation dans l'emploi	Milieu de résidence et sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Feminin	Total	Masculin	Feminin	Total	Masculin	Feminin	Total
Travailleur indépendant	73,2	76,0	73,7	86,1	75,9	84,3	82,1	75,9	81,0
Employeur/patron	5,2	2,5	4,7	0,8	0,6	0,7	2,1	1,2	2,0
Salarié/employé permanent	15,5	12,2	15,0	1,6	0,8	1,5	6,0	4,1	5,6
Salarié/employé temporaire	2,5	1,5	2,3	0,4	0,2	0,4	1,1	0,6	1,0
Membre de coopérative de production	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2
Apprenti rémunéré	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
Aide familial	1,0	4,1	1,6	8,9	19,1	10,7	6,4	14,7	7,9
Autre	2,4	3,5	2,5	1,9	3,2	2,1	2,0	3,4	2,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

#### 3.3.2. Situation dans l'emploi selon la région

L'analyse de la situation dans l'emploi des personnes âgées occupées selon la région montre que la majeure partie se trouve dans les trois situations suivantes : travailleurs indépendants, aide familial ou salariés permanents (Tableau 3.06).

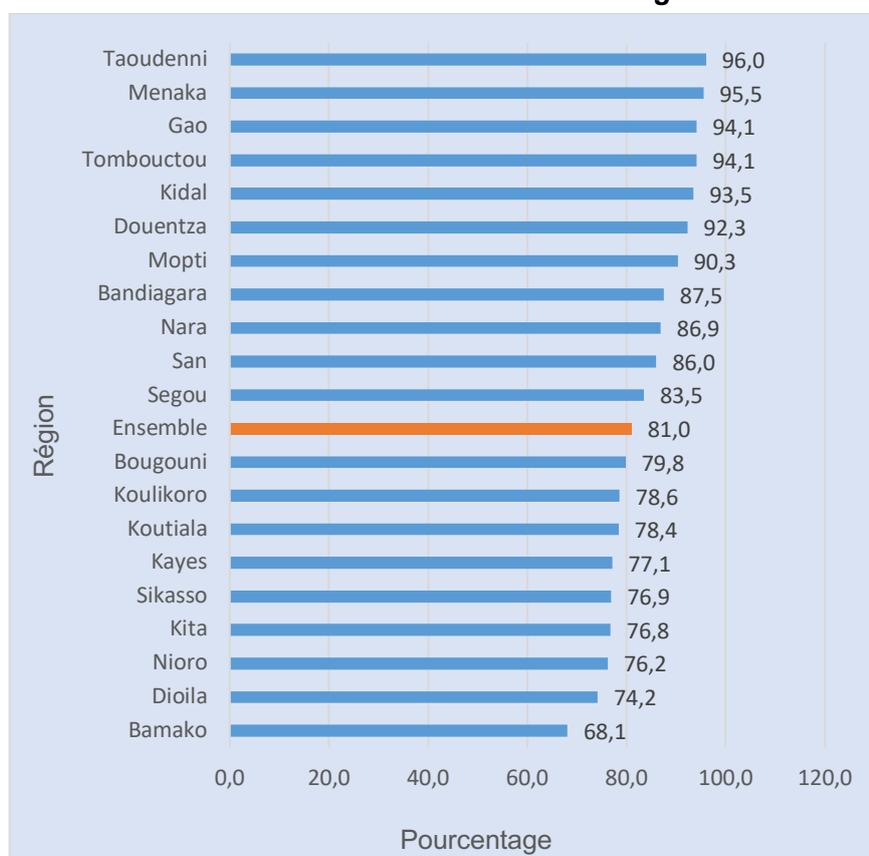
Quelle que soit la région, il est constaté que la proportion de travailleurs indépendants varie entre 68,1% à 96 %. Les régions du nord ont les proportions les plus élevées avec Taoudenni (96 %) et Ménaka (95,5 %) contre la région de Dioïla (74,2 %) et le district de Bamako (68,1 %) qui ont les plus faibles proportions (Graphique 3.03). Quant à la situation d'aide familial, les proportions varient entre 1,0 % à 17,8 %. Les régions de Dioïla (17,8 %) et de Kita (16,1 %) affichent les plus forts pourcentages alors que celles de Kidal (1,2 %), du district de Bamako (1,2 %) et de Gao (1,0 %) ont les plus faibles pourcentages (Graphique 3.04).

Au niveau de la situation de salariés permanents, les pourcentages varient de 0,3 % à 18,7 %. Le district de Bamako (18,7 %) se distingue avec le plus fort pourcentage et seul au-dessus de la moyenne (5,6 %) tandis que les régions de Ménaka (0,4 %) et de Taoudenni (0,3 %) ont des pourcentages très faibles de salariés permanents (Graphique 3.05).

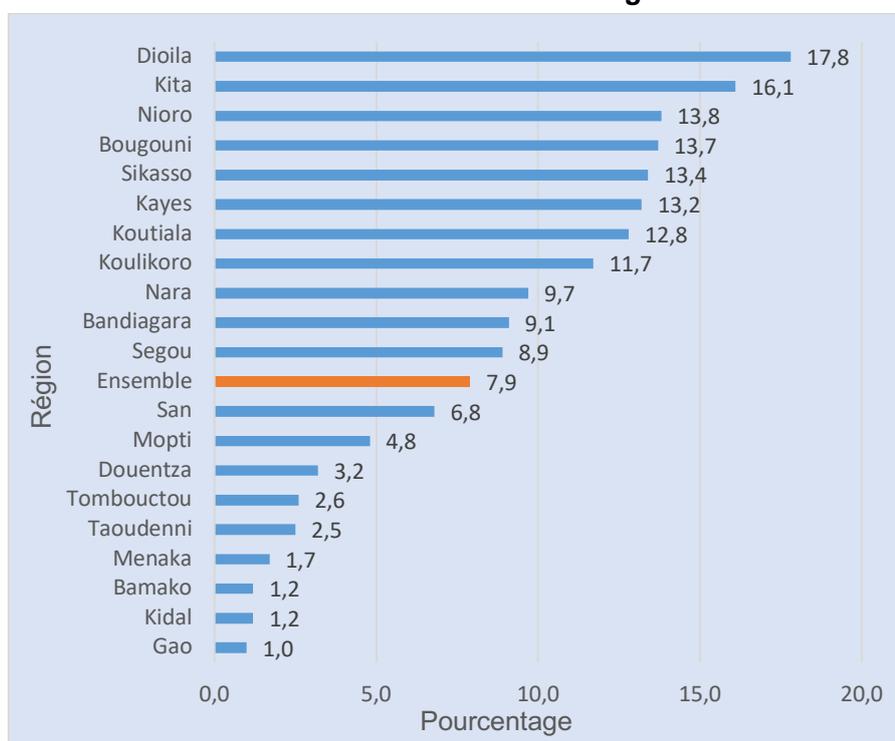
**Tableau 3.06 : Répartition (%) des personnes âgées occupées par situation dans l'emploi selon la région de résidence**

Région	Situation dans l'emploi							Ensemble
	Travailleur indépendant	Employeur	Salarié/Employé permanent	Salarié/Employé temporaire	Membre de coopérative de production	Aide familial	Autre	
Kayes	77,1	1,8	4,1	0,7	0,1	13,2	3,0	100,0
Koulikoro	78,6	1,4	4,8	0,9	0,1	11,7	2,5	100,0
Sikasso	76,9	1,8	3,8	0,9	0,2	13,4	3,0	100,0
Segou	83,5	1,2	3,8	0,8	0,2	8,9	1,6	100,0
Mopti	90,3	1,0	2,4	0,6	0,3	4,8	0,6	100,0
Tombouctou	94,1	0,6	1,3	0,3	0,1	2,6	1,0	100,0
Gao	94,1	1,0	2,2	0,6	0,1	1,0	1,0	100,0
Kidal	93,5	1,2	1,6	0,0	0,4	1,2	2,1	100,0
Taoudenni	96,0	0,4	0,3	0,2	0,0	2,5	0,6	100,0
Menaka	95,5	0,4	0,4	0,1	0,1	1,7	1,8	100,0
Nioro	76,2	1,0	2,2	0,5	0,2	13,8	6,1	100,0
Kita	76,8	1,3	2,8	0,5	0,3	16,1	2,2	100,0
Dioïla	74,2	1,0	2,0	0,5	0,1	17,8	4,4	100,0
Nara	86,9	0,7	1,5	0,4	0,0	9,7	0,8	100,0
Bougouni	79,8	0,9	2,1	0,4	0,2	13,7	2,9	100,0
Koutiala	78,4	1,5	3,4	0,7	0,3	12,8	2,9	100,0
San	86,0	0,6	2,5	0,6	0,1	6,8	3,4	100,0
Douentza	92,3	1,3	1,6	0,6	0,0	3,2	1,0	100,0
Bandiagara	87,5	0,4	1,0	0,3	0,2	9,1	1,5	100,0
Bamako	68,1	6,0	18,7	2,6	0,1	1,2	3,3	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>81,0</b>	<b>2,0</b>	<b>5,6</b>	<b>1,0</b>	<b>0,2</b>	<b>7,9</b>	<b>2,3</b>	<b>100,0</b>

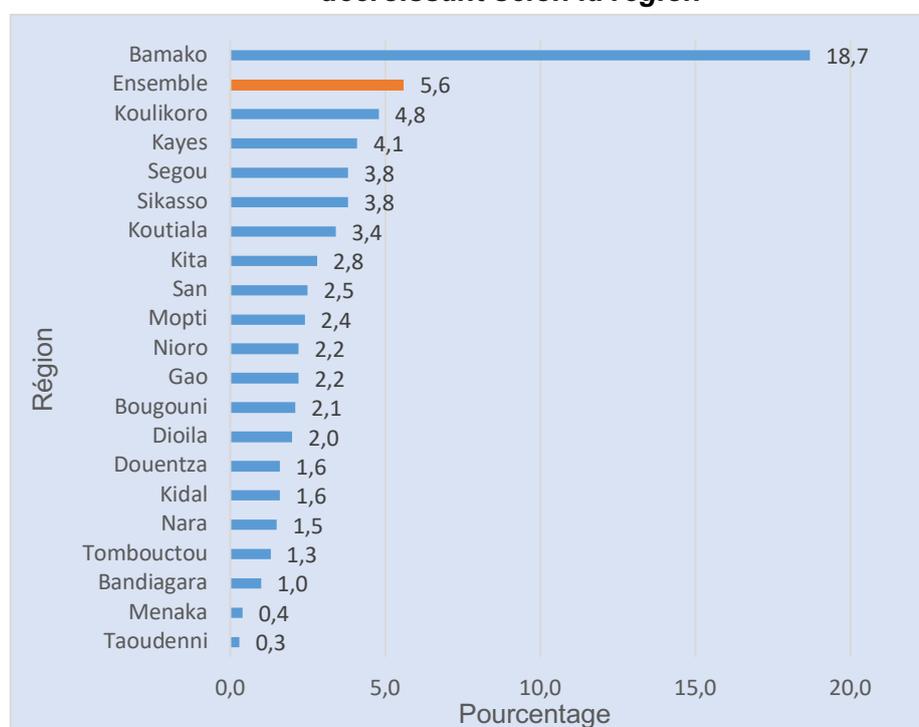
**Graphique 3.03 : proportion (%) des personnes âgées travailleurs indépendants par ordre décroissant selon la région**



**Graphique 3.04 : proportion (%) des personnes âgées aide familial par ordre décroissant selon la région**



**Graphique 3.05 : proportion (%) des personnes âgées salariés permanents par ordre décroissant selon la région**



### 3.3.3. Situation dans l'emploi selon la catégorie d'âge

L'analyse de la situation dans l'emploi des personnes âgées selon la catégorie d'âges via le tableau 3.07, montre que quelle que soit la catégorie d'âges, la majeure partie des personnes occupées sont des travailleurs indépendants. Ils représentent 81 % dans l'ensemble avec un pourcentage un peu plus important chez la catégorie d'âges 80 ans et plus (83,8 % contre 80,9 % chez la catégorie d'âge 60-79 ans). Parmi la catégorie d'âges 60-79 ans, 5,8 % sont salariés permanents contre 2,0 % chez celles de 80 ans et plus. Par ailleurs, au niveau de la situation d'aide familial, 9,1 % des personnes âgées du 4<sup>ème</sup> âge (80 ans et plus) sont de cette situation contre 7,8 % du 3<sup>ème</sup> âge (60-79 ans).

**Tableau 3.07 : Répartition (%) des personnes âgées occupées par situation dans l'emploi selon la catégorie d'âges**

Situation dans l'emploi	Catégorie d'âges		
	60-79 ans (3 <sup>ème</sup> âge)	80 ans et plus (4 <sup>ème</sup> âge)	Ensemble
Travailleur indépendant	80,9	83,8	81,0
Employeur/Patron	2,0	1,4	2,0
Salarié/Employé permanent	5,8	2,0	5,6
Salarié/Employé temporaire	1,0	0,3	1,0
Membre de coopérative de production	0,2	0,1	0,2
Apprenti rémunéré	0,1	0,1	0,1
Aide familial	7,8	9,1	7,9
Autre	2,2	3,2	2,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## 3.4. Secteur d'activités des personnes âgées occupées

### 3.4.1. Niveau national et variation selon le milieu de résidence

L'analyse du tableau 3.08, concernant le secteur d'activité des personnes âgées occupées, montre que 52,9 % d'entre elles travaillent dans le secteur primaire, 22,3 % dans le commerce et 12,9 % dans le secteur des services. La proportion des femmes âgées occupées dans le secteur d'activité primaire est de 40,4 % contre 55,5 % pour leurs homologues de sexe masculin. De même, 35,3 % des femmes se trouvent dans le secteur d'activité commerce contre 19,6 % pour les hommes. Du point de vue milieu de résidence, 70,1 % des personnes âgées en milieu rural sont dans le secteur d'activité primaire contre 14,5 % en milieu urbain. Dans le secteur d'activité commerce, on a 15,8 % des personnes âgées du milieu rural contre 36,8 % du milieu urbain.

**Tableau 3.08 : Répartition (%) des personnes âgées occupées par secteur d'activité selon le milieu de résidence et sexe**

Secteur d'activité	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Feminin	Total	Masculin	Feminin	Total	Masculin	Feminin	Total
Primaire	15,8	8,4	14,5	73,7	53,6	70,1	55,5	40,4	52,9
Industrie	21,6	12,2	20,1	7,4	11,6	8,2	11,9	11,8	11,9
Commerce	32,8	57,2	36,8	13,6	26,2	15,8	19,6	35,3	22,3
Service	29,8	22,2	28,6	5,3	8,6	5,9	13,0	12,5	12,9
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>								

### 3.4.2. Secteur d'activité des personnes âgées occupées selon la région

L'analyse des données du tableau 3.09 permet d'observer que le secteur d'activité primaire est le secteur par excellence, excepté le district de Bamako (7,4 %) toutes les régions ont la majeure partie des occupées dans le secteur primaire. Dans le secteur commerce, le district de Bamako (37,2 %) et la région de Mopti (29,6 %) ont les proportions les plus élevées tandis que les régions de Kita (12,5 %) et de Bougouni (11,6 %) ont les plus faibles proportions.

Au niveau du secteur industrie, le district de Bamako (22,7 %) et la région de Kayes (16,6 %) arrivent en tête alors que les régions de Ménaka (2,8 %) et de Taoudenni (0,6 %) ont les plus faibles proportions. Quant au secteur d'activité service, le district de Bamako est en première position avec 32,7 % des personnes âgées occupées. Les régions de Ménaka et Taoudenni occupent les dernières positions avec respectivement 3 % et 2,3 % des personnes âgées occupées utilisant le secteur d'activité service.

**Tableau 3.09 : Répartition (%) des personnes âgées occupées par secteur d'activité selon la région**

Région	Secteur d'activité				
	Primaire	Industrie	Commerce	Service	Ensemble
Kayes	57,2	16,6	15,1	11,1	100,0
Koulikoro	60,4	11,8	16,5	11,3	100,0
Sikasso	64,4	9,4	16,7	9,5	100,0
Segou	55,6	11,3	23,5	9,6	100,0
Mopti	52,8	8,0	29,6	9,6	100,0
Tombouctou	63,0	6,9	23,2	6,9	100,0
Gao	70,1	5,9	16,4	7,6	100,0
Kidal	71,2	3,7	17,7	7,4	100,0
Taoudenni	70,5	0,6	26,6	2,3	100,0
Menaka	75,6	2,8	18,6	3,0	100,0
Nioro	63,9	12,8	15,5	7,8	100,0
Kita	70,1	10,7	12,5	6,7	100,0

Région	Secteur d'activité				
	Primaire	Industrie	Commerce	Service	Ensemble
Dioïla	65,5	10,0	14,7	9,8	100,0
Nara	76,3	2,8	15,3	5,6	100,0
Bougouni	73,2	8,7	11,6	6,5	100,0
Koutiala	61,8	9,5	18,7	10,0	100,0
San	60,4	11,2	18,8	9,6	100,0
Douentza	60,4	5,2	27,8	6,6	100,0
Bandiagara	65,9	8,0	21,1	5,0	100,0
Bamako	7,4	22,7	37,2	32,7	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>53,1</b>	<b>11,8</b>	<b>22,3</b>	<b>12,8</b>	<b>100,0</b>

### 3.4.3. Secteur d'activité des personnes âgées occupées selon les catégories d'âges

L'examen des données du tableau 3.10 permet de comprendre qu'au niveau des catégories d'âges des personnes âgées, le secteur primaire est celui qui occupe en majorité quelle que soit la catégorie d'âges. Ainsi, 62,7 % du 4<sup>ème</sup> âge contre 52,4 % du 3<sup>ème</sup> âge sont le secteur primaire. Le secteur commerce utilise 18,1 % des personnes du 4<sup>ème</sup> âge contre 22,5 % du 3<sup>ème</sup> âge. Quant au secteur service, les personnes âgées du 3<sup>ème</sup> âge l'utilisent plus que celles du 4<sup>ème</sup> âge avec respectivement 13,2 % et 7,9 %.

**Tableau 3.10 : Répartition (%) des personnes âgées occupées par secteur d'activité selon la catégorie d'âges**

Secteur d'activité	Catégorie d'âges et sexe								
	60-79 ans (3 <sup>ème</sup> âge)			80 ans et plus (4 <sup>ème</sup> âge)			Total		
	Masculin	Feminin	Total	Masculin	Feminin	Total	Masculin	Feminin	Total
Primaire	55,0	40,1	52,4	67,1	44,6	62,7	55,6	40,4	52,9
Industrie	12,0	11,5	11,9	10,2	16,1	11,3	11,8	11,7	11,9
Commerce	19,8	35,7	22,5	15,6	28,2	18,1	19,6	35,3	22,3
Service	13,2	12,7	13,2	7,1	11,1	7,9	13,0	12,6	12,9
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 3.5. Vue d'ensemble

En guise de synthèse sur les activités économiques des personnes âgées, il ressort que 37,4 % étaient occupées pendant la période du recensement. En plus, on a 9,9 % des personnes du 4<sup>ème</sup> âge qui sont occupées contre 40,7 % du 3<sup>ème</sup> âge. Par rapport au sexe, 49,5 % des hommes âgés sont occupés contre 23,9 % de femmes. Au niveau régional, les proportions les plus élevées de personnes âgées occupées se trouvent à Ménaka (56,7 %), Taoudenni (53,6 %) et Tombouctou (49,8 %). En revanche, les proportions les plus faibles se situent à Kita (34,3 %), Kayes (30,9 %) et Nioro (28,9 %). Concernant les retraités, le district

de Bamako affiche la proportion la plus élevée avec 18,8 % des personnes âgées, tandis que Taoudenni (0,9 %) et Kidal (0,4 %) ont les proportions les plus faibles.

En ce qui concerne la catégorie socioprofessionnelle, il est constaté que 51,3 % des personnes âgées qui exercent une activité rémunérée en espèces ou en nature sont de la catégorie socioprofessionnelle « *agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et la pêche* » ensuite 14,5 % sont de la catégorie socioprofessionnelle « *personnels des services et vendeurs de magasins et de marché* ». Les personnes âgées exerçant les professions intellectuelles et scientifique représentent 7,2 % et celles de la catégorie « *artisans et ouvriers des métiers de type artisanal* » sont de 6,7 %. Celles exerçant les activités de professions intermédiaires sont de l'ordre de 6,2 %.

L'analyse de la situation dans l'emploi exercé par les personnes âgées indique que 81 % des personnes âgées occupées sont indépendantes dans l'emploi pratiqué. Les femmes âgées occupées sont à 75,9 % travailleuses indépendantes contre 82,1 % des hommes occupés. Par ailleurs, on a 52,9 % de personnes âgées occupées qui évoluent dans le secteur primaire, 22,3 % sont dans le commerce, 12,9 % exercent dans le secteur service.

## CHAPITRE IV : SITUATION DES PERSONNES ÂGÉES VULNERABLES

Cette partie traite de la situation de la vulnérabilité des personnes âgées. La vulnérabilité est mise en évidence par la situation de handicap et le fait que la personne vit seule. Ces différentes formes de vulnérabilité seront étudiées au plan national, régional, et selon le milieu de résidence.

### 4.1. Situation des personnes âgées vivant avec un handicap

#### 4.1.1. Niveau national et variation selon le milieu de résidence

Les personnes âgées vivant avec un handicap sont au nombre de 41 146, ils représentent 4,2 % des personnes âgées. Par sexe, les hommes (4,7 %) sont plus touchés que les femmes (3,6 %). L'analyse selon le milieu de résidence révèle que le taux de handicap parmi les personnes âgées est plus élevé en milieu rural (4,3 %) qu'en milieu urbain (3,8 %). Quel que soit le sexe de la personne âgée, il est élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (Tableau 4.01).

**Tableau 4.01 : Effectif et taux de handicap (%) des personnes âgées vivant avec handicap par milieu de résidence selon le sexe**

Milieu de résidence	Masculin		Feminin		Total	
	Effectif	Taux handicap <sup>5</sup> (%)	Effectif	Taux handicap (%)	Effectif	Taux handicap (%)
Urbain	5907	4,1	4511	3,5	10418	3,8
Rural	18610	5,0	12118	3,6	30729	4,3
<b>Ensemble</b>	<b>24518</b>	<b>4,7</b>	<b>16629</b>	<b>3,6</b>	<b>41146</b>	<b>4,2</b>

#### 4.1.2. Situation des personnes âgées vivant avec handicap selon le milieu de résidence et la catégorie d'âges (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âges)

L'analyse du tableau 4.02 présentant les taux de handicap chez les personnes âgées montre un taux plus élevé (8 %) chez la catégorie 80 ans et plus que chez celles âgées de 60-79ans (3,7 %). On observe que quel que soit le sexe, la catégorie d'âge 80 ans et plus est la plus touchée avec 6,8 % contre 3,7 % de la catégorie d'âge. La même tendance est constatée quel que soit le milieu de résidence et le sexe.

**Tableau 4.02 : Taux de handicap (%) des personnes âgées vivant avec un handicap par milieu de résidence selon la catégorie d'âges et le sexe**

Milieu de résidence	Catégorie d'âges et sexe					
	60-79 ans			80 ans et plus		
	Masculin	Feminin	Total	Masculin	Feminin	Total
Urbain	3,8	3,0	3,4	8,5	7,4	7,8
Rural	4,4	3,2	3,9	9,5	6,6	8,1
<b>Ensemble</b>	<b>4,2</b>	<b>3,1</b>	<b>3,7</b>	<b>9,3</b>	<b>6,8</b>	<b>8,0</b>

<sup>5</sup> Se referer aux données tableau A04 en annexe pour les calculs

### 4.1.3. Situation de handicap des personnes âgées selon la région

#### 4.1.3.1. Variation régionale selon le sexe

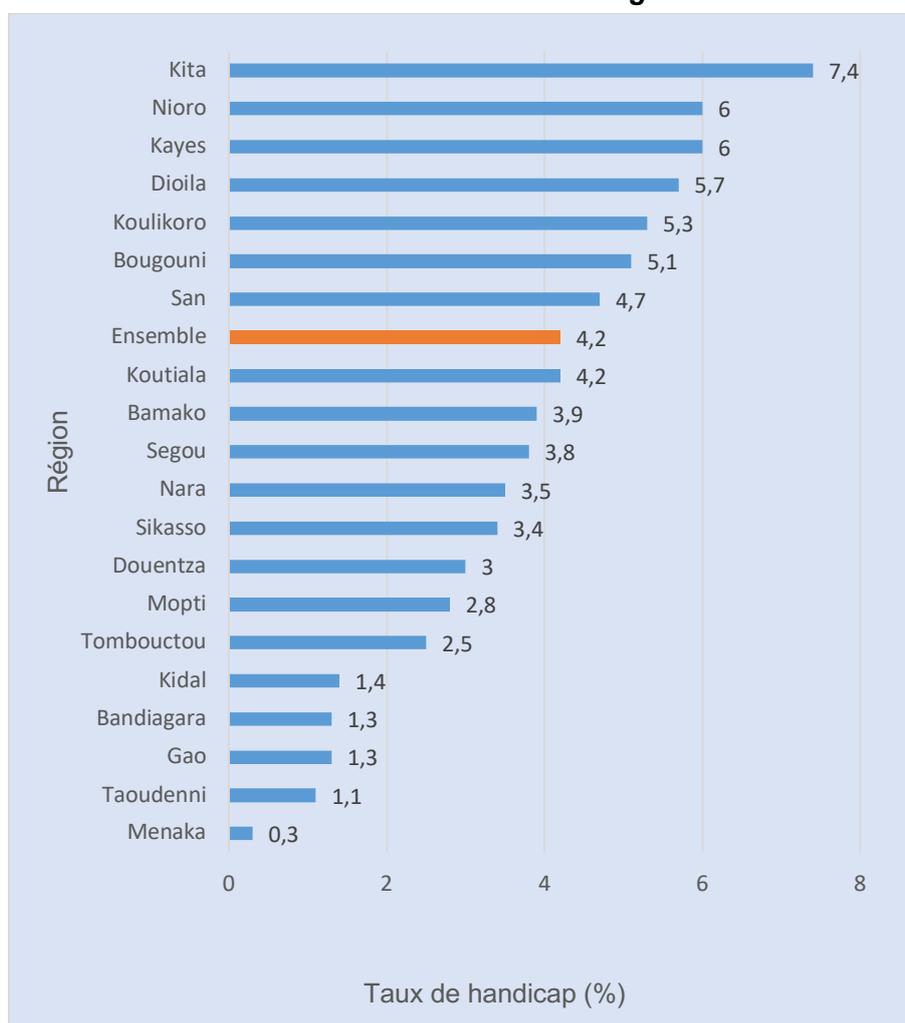
Le tableau 4.03 ci-dessous présente les effectifs et taux des personnes âgées vivant avec un handicap par région et selon le sexe. L'examen du graphique 4.01 permet d'observer que les régions de Kita (7,4 %), de Nioro (6 %) et de Kayes (6 %) ont les taux de handicap les plus élevés en revanche celles de Taoudenni (1,1 %) et Ménaka (0,3 %) ont les taux les plus faibles. Ce constat est similaire quel que soit le sexe de la personne.

Par ailleurs, la répartition spatiale du taux de handicap chez les personnes âgées à travers la carte 02 montre que les régions de l'ouest du pays sont les plus touchées avec des taux les plus élevés contrairement aux régions se situant dans les zones du nord qui ont des taux plus bas. Cela dit, les personnes âgées des régions de l'ouest méritent une attention particulière.

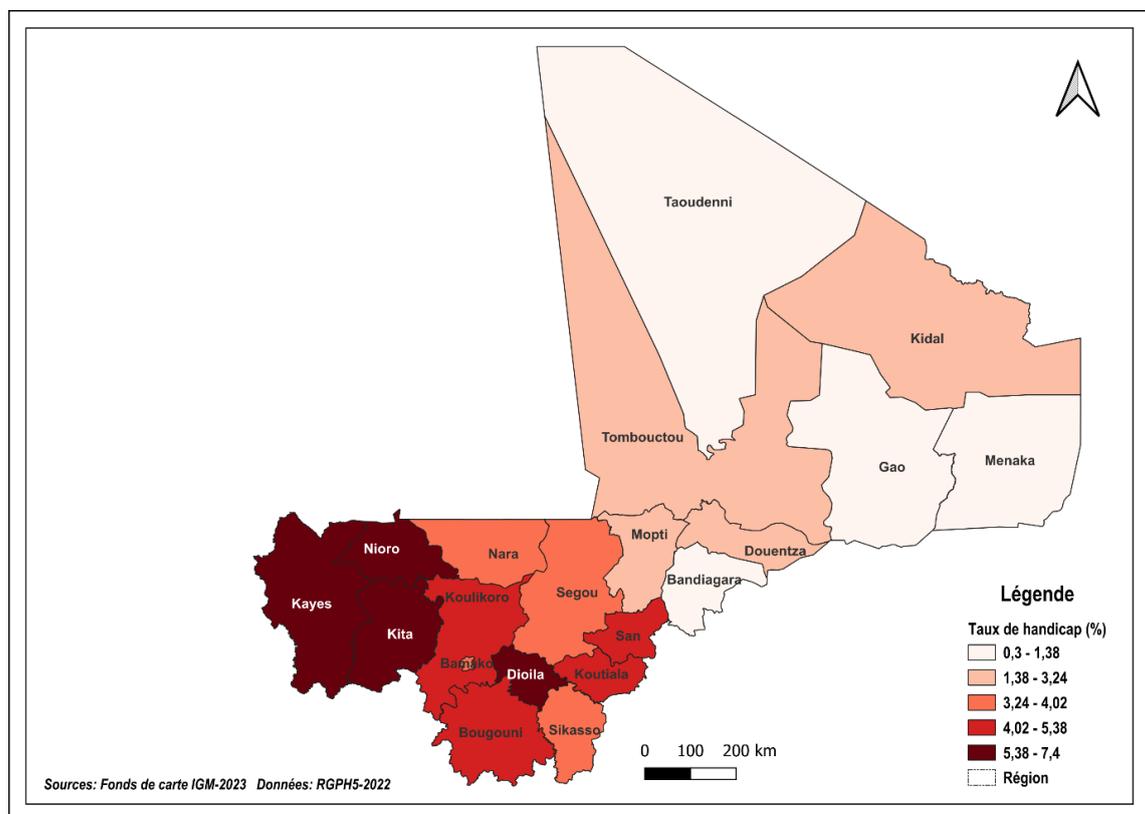
**Tableau 4.03 : Répartition du taux de handicap (%) et effectif des personnes âgées par région selon le sexe**

Région	Sexe					
	Masculin		Feminin		Ensemble	
	Taux de handicap (%)	Effectif	Taux de handicap (%)	Effectif	Taux de handicap (%)	Effectif
Kayes	7,1	2983	4,8	2015	6	4998
Koulikoro	6,3	3291	4,2	2138	5,3	5430
Sikasso	4,3	1404	2,6	823	3,4	2228
Segou	4,4	2538	3,2	1679	3,8	4217
Mopti	2,8	721	2,7	527	2,8	1247
Tombouctou	2,5	543	2,4	328	2,5	870
Gao	1,3	270	1,2	172	1,3	442
Kidal	1,5	42	1,3	15	1,4	57
Taoudenni	1,3	41	0,6	9	1,1	49
Menaka	0,3	18	0,2	4	0,3	22
Nioro	7	1214	4,9	840	6	2054
Kita	8,7	1383	6	932	7,4	2315
Dioïla	6,5	1122	4,9	798	5,7	1921
Nara	4,6	337	2,2	132	3,5	470
Bougouni	6,1	2201	4,1	1443	5,1	3644
Koutiala	5	1286	3,4	861	4,2	2147
San	5,1	1107	4,3	913	4,7	2020
Douentza	3,4	162	2,4	81	3	244
Bandiagara	1,5	340	1,1	230	1,3	569
Bamako	4,2	3514	3,6	2689	3,9	6203
<b>Ensemble</b>	<b>4,7</b>	<b>24518</b>	<b>3,6</b>	<b>16629</b>	<b>4,2</b>	<b>41146</b>

**Graphique 4.01 : Variation du taux de handicap (%) des personnes âgées par ordre décroissant selon la région**



**Carte 02 : Variation du taux de handicap chez les personnes âgées par région**



#### 4.1.3.2. Variation régionale du taux de handicap des personnes âgées par catégorie d'âge (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âge)

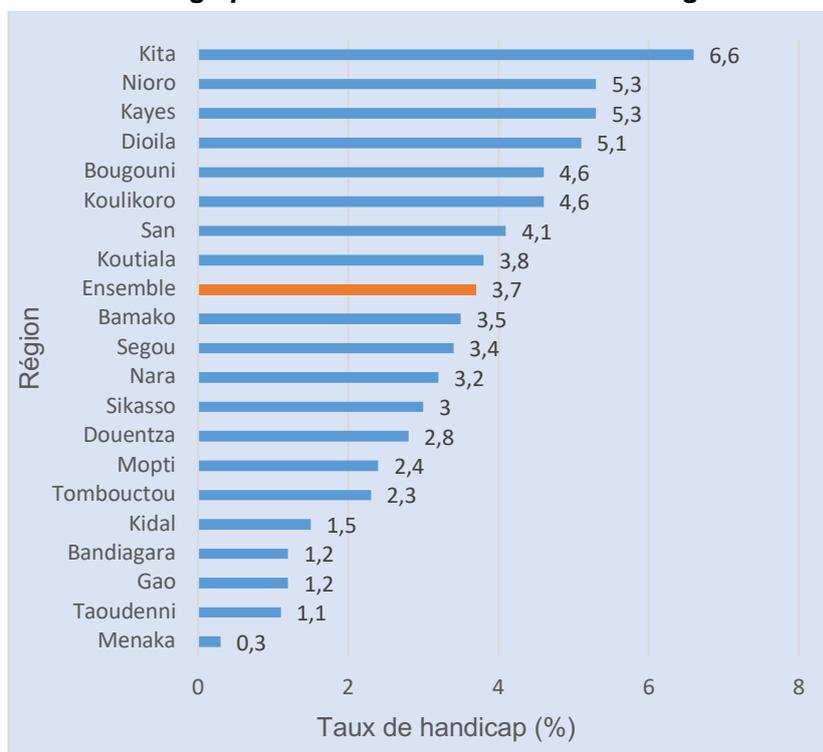
Le tableau 4.04 ci-dessous présente les effectifs et taux des personnes âgées vivant avec handicap selon la catégorie d'âges. L'examen du graphique 4.02 portant sur le 3<sup>ème</sup> âge permet d'observer que les régions de Kita (6,6 %), de Nioro (5,3 %) et de Kayes (5,3 %) ont les taux de handicap les plus élevés en revanche celles de Taoudenni (1,1 %) et Ménaka (0,3 %) ont les taux les plus faibles.

Pour le 4<sup>ème</sup> âge, à travers le graphique 4.03, il apparaît que les régions de Kita (13,9 %), de Nioro (10,7 %) de Dioula (10,6 %) et de Kayes (10,6 %) ont les taux de handicap les plus élevés en revanche celles de Kidal (1,1 %) et Ménaka (0,3 %) ont les taux de handicap les plus faibles. En comparant les taux de handicap des catégories d'âges, on se rend compte que les personnes du 4<sup>ème</sup> âge vivant avec handicap ont des taux supérieurs à celles du 3<sup>ème</sup>. Ce qui confirme l'accentuation de la vulnérabilité des personnes âgées en fonction de l'âge.

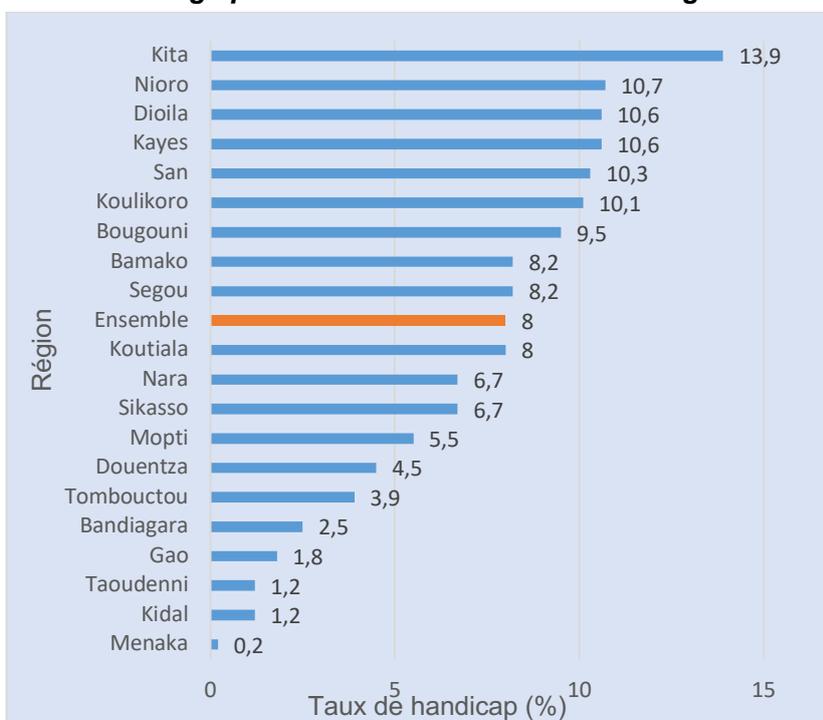
**Tableau 4.04 : Répartition du taux de handicap (%) et effectif des personnes âgées vivant avec un handicap par région selon la catégorie d'âges (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âge)**

Région	Categorie d'âges					
	60-79 ans (3 <sup>ème</sup> âge)		80 ans et plus (4 <sup>ème</sup> âge)		Ensemble	
	Poids (%)	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)	Effectif
Kayes	5,3	3936	10,6	1062	6	4998
Koulikoro	4,6	4231	10,1	1199	5,3	5430
Sikasso	3	1763	6,7	465	3,4	2228
Segou	3,4	3384	8,2	833	3,8	4217
Mopti	2,4	965	5,5	282	2,8	1247
Tombouctou	2,3	702	3,9	169	2,5	870
Gao	1,2	370	1,8	73	1,3	442
Kidal	1,5	50	1,2	6	1,4	57
Taoudenni	1,1	42	1,2	7	1,1	49
Menaka	0,3	20	0,2	2	0,3	22
Nioro	5,3	1599	10,7	455	6	2054
Kita	6,6	1860	13,9	455	7,4	2315
Dioïla	5,1	1556	10,6	365	5,7	1921
Nara	3,2	381	6,7	89	3,5	470
Bougouni	4,6	2856	9,5	788	5,1	3644
Koutiala	3,8	1763	8	384	4,2	2147
San	4,1	1632	10,3	388	4,7	2020
Douentza	2,8	199	4,5	45	3	244
Bandiagara	1,2	438	2,5	131	1,3	569
Bamako	3,5	5034	8,2	1169	3,9	6203
<b>Ensemble</b>	<b>3,7</b>	<b>32780</b>	<b>8</b>	<b>8366</b>	<b>4,2</b>	<b>41146</b>

**Graphique 4.02 : Variation du taux de handicap (%) des personnes âgées du 3<sup>ème</sup> âge par ordre décroissant selon la région**



**Graphique 4.03 : Variation du taux de handicap (%) des personnes âgées du 4<sup>ème</sup> âge par ordre décroissant selon la région**



#### 4.1.4. Personnes âgées vivant avec un handicap selon le type de population

De l'analyse des indicateurs du tableau 4.05, il ressort que le taux de handicap des nomades âgés de 60 ans et plus est de 1,2 % contre 4,3 % pour les sédentaires. Par sexe, il est remarqué que les femmes et les hommes nomades sont touchés de la même intensité en termes de handicap. Par contre, chez les sédentaires, les hommes (4,8 %) sont plus touchés que les femmes (3,6 %) en matière de handicap.

**Tableau 4.05 : Répartition du taux de handicap (%) des personnes âgées par type de population selon le sexe**

Type de population	Sexe		
	Masculin	Feminin	Total
Sédentaire	4,8	3,6	4,3
Nomade	1,1	1,2	1,2
<b>Ensemble</b>	<b>4,7</b>	<b>3,6</b>	<b>4,2</b>

#### 4.1.5. Population âgées vulnérables selon état matrimonial

##### 4.1.5.1. Variation du taux de handicap par état matrimonial selon le sexe

Le tableau 4.06 montre que les personnes âgées en union (monogame ou polygame) sont les moins touchées par un handicap. En revanche, celles n'étant pas en union ont les taux de handicap les plus élevés. Par sexe, la remarque est observée quel que soit le sexe. En plus, les femmes sont moins victimes comparées aux hommes en termes handicap quel que soit l'état matrimonial de la personne âgée. Chez les personnes polygames, on a les taux de handicap les plus faibles avec 2,8 % pour les femmes contre 4,6 % pour les hommes. Chez les hommes, les veufs sont plus touchés avec 8,1% tandis que chez les femmes, celles en union libre sont les plus touchées avec 5,2 %.

**Tableau 4.06 : Répartition du taux de handicap (%) des personnes âgées par état matrimonial selon le sexe**

Etat matrimonial	Sexe		
	Masculin	Feminin	Ensemble
Célibataire	7,6	4,0	5,2
Monogame	4,8	3,1	4,2
Polygame	4,6	2,8	3,9
Séparé/Divorcé	7,9	4,1	5,2
Veuf	8,1	5,0	5,2
Union libre/concubinage	7,1	5,2	5,8
<b>Ensemble</b>	<b>4,7</b>	<b>3,6</b>	<b>4,2</b>

#### 4.1.5.2. Variation de la répartition de la proportion des personnes âgées vivant avec un handicap par état matrimonial

L'examen des indicateurs du tableau 4.07 portant sur les personnes âgées vivant avec handicap selon l'état matrimonial permet de constater que 46,4 % sont mariés monogames, 28,2 % sont mariées polygames et 19,9 % sont veuves. Cette situation diffère selon le sexe, ainsi chez les femmes âgées vivant avec handicap on a 30,7 % mariées monogame, 18,8 % se trouvent dans des foyers polygames et 43,3 % sont veuves. Chez les hommes âgés, on a 57,1 % qui sont mariés monogames, 34,6 % sont polygames et 4,1 % sont veufs.

**Tableau 4.07 : Répartition de la proportion (%) et effectif des personnes âgées vivant avec handicap par état matrimonial selon le sexe**

Etat matrimonial	Sexe		
	Masculin	Feminin	Ensemble
Célibataire	2,6	4,0	3,2
Monogame	57,1	30,7	46,4
Polygame	34,6	18,8	28,2
Divorcé(e)	0,6	0,6	0,6
Séparé(e)	0,5	1,4	0,9
Veuf(ve)	4,1	43,3	19,9
Union libre	0,5	1,2	0,8
<b>Ensemble</b>	%	100,0	100,0
	<b>Effectif</b>	<b>24518</b>	<b>16629</b>

#### 4.1.6. Population âgées vulnérables selon le niveau d'instruction

##### 4.1.6.1. Taux de handicap (%) des personnes âgées et niveau d'instruction

L'examen du tableau 4.08 montre que plus niveau d'instruction augmente, le taux de handicap baisse. Ainsi, il est plus élevé chez les personnes âgées de niveau fondamental 1 avec 4,9 % contre 3 % chez les personnes âgées de niveau supérieur. L'analyse sous le prisme du sexe permet de constater que quel que soit le niveau d'instruction, le taux de handicap est faible chez les femmes que chez les hommes. Cela dit, quel que soit le sexe, le taux de handicap diminue avec un niveau d'instruction élevé.

**Tableau 4.08 : Répartition du taux de handicap (%) des personnes âgées par niveau d'instruction selon le sexe**

Niveau instruction	Sexe		
	Masculin	Feminin	Ensemble
Sans niveau	4,8	3,6	4,2
Fondamental 1 (Primaire)	5,6	3,5	4,9
Fondamental 2 (Secondaire 1er cycle)	4,7	3,3	4,2
Secondaire (Secondaire 2nd cycle)	4,2	3,1	3,9
post secondaire	3,7	3,0	3,6
Supérieur	3,2	2,2	3,0
<b>Ensemble</b>	<b>4,7</b>	<b>3,6</b>	<b>4,2</b>

#### 4.1.6.2. Proportion des personnes âgées vivant avec un handicap et niveau d'instruction

L'examen du tableau 4.09, concernant les personnes âgées vivant avec un handicap selon leur niveau d'instruction, montre que 86,5 % d'entre elles n'ont aucun niveau d'instruction, 5,8 % ont un niveau d'instruction Fondamental 1 (primaire), 2,9 % ont un niveau Fondamental 2 (secondaire premier cycle) et 1,8 % ont un niveau supérieur. En termes de répartition par sexe, 92,8 % des femmes n'ont aucun niveau d'instruction et 3,4 % ont un niveau Fondamental 1. Chez les hommes, 82,2 % n'ont aucun niveau d'instruction et 7,4 % ont un niveau Fondamental 1. Globalement, le niveau d'instruction des personnes âgées vivant avec un handicap est faible, mais les hommes ont un niveau légèrement plus élevé que les femmes.

**Tableau 4.09 : Répartition de la proportion (%) et effectif des personnes âgées vivant avec un handicap par niveau d'instruction selon le sexe**

Niveau d'instruction	Sexe		
	Masculin	Feminin	Ensemble
Sans niveau	82,2	92,8	86,5
Préscolaire	0,1	0,0	0,1
Fondamental 1 (Primaire)	7,4	3,4	5,8
Fondamental 2 (Secondaire 1er cycle)	3,7	1,8	2,9
Secondaire (Secondaire 2nd cycle)	3,2	1,2	2,4
Post secondaire non supérieur	0,8	0,3	0,5
Supérieur	2,6	0,5	1,8
<b>Ensemble</b>	%	100,0	100,0
	<b>Effectif</b>	<b>24518</b>	<b>16629</b>

#### 4.1.6.3. Taux de handicap (%) par niveau d'instruction selon la catégorie d'âge (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âge)

L'analyse du tableau 4.10 indique que le taux du handicap est plus élevé chez les personnes du 4<sup>ème</sup> âge que chez leurs homologues du 3<sup>ème</sup> âge quel que soit le niveau d'instruction. Quelle que soit la catégorie d'âge, le taux de handicap élevé est constaté chez les personnes âgées de niveau d'instruction « fondamental 1 ». De même, les taux de handicap les plus faibles sont observés chez les personnes de niveau d'instruction élevé.

**Tableau 4.10 : Taux de handicap (%) des personnes âgées par niveau d'instruction selon la catégorie d'âges**

Niveau d'instruction	Categorie d'âges		
	60-79 ans (3 <sup>ème</sup> âge)	80 ans et plus (4 <sup>ème</sup> âge)	Ensemble
Sans niveau	3,7	8,0	4,2
Fondamental 1 (Primaire)	4,6	10,6	4,9
Fondamental 2 (Secondaire 1er cycle)	4,0	9,8	4,2
Secondaire (Secondaire 2nd cycle)	3,8	7,8	3,9
Post secondaire non supérieur	3,5	8,8	3,6
Supérieur	2,8	8,0	3,0
<b>Ensemble</b>	<b>3,7</b>	<b>8,0</b>	<b>4,2</b>

#### 4.1.6.4. Proportion (%) vivant avec un handicap par niveau d'instruction selon la catégorie d'âge (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âge)

L'examen des indicateurs du tableau 4.11 portant sur les personnes âgées vivant avec un handicap par niveau d'instruction selon la catégorie d'âges permet de constater que 84,6 % du 3<sup>ème</sup> âge contre 93,9 % du 4<sup>ème</sup> âge des personnes âgées vivant avec un handicap sont sans niveau d'instruction. De même, 6,5 % des personnes âgées vivant avec un handicap du 3<sup>ème</sup> âge contre 3,1 % du 4<sup>ème</sup> âge sont de niveau d'instruction fondamental 1.

**Tableau 4.11 : Répartition de la proportion (%) des personnes âgées vivant avec un handicap par niveau d'instruction selon la catégorie d'âges**

Niveau d'instruction	Categorie d'âges		
	60-79 ans (3 <sup>ème</sup> âge)	80 ans et plus (4 <sup>ème</sup> âge)	Ensemble
Sans niveau	84,6	93,9	86,5
Préscolaire	0,1	0,1	0,1
Fondamental 1 (Primaire)	6,5	3,1	5,8
Fondamental 2 (Secondaire 1er cycle)	3,4	1,1	2,9
Secondaire (Secondaire 2nd cycle)	2,8	0,9	2,4
Post secondaire non supérieur	0,6	0,1	0,5
Supérieur	2,0	0,8	1,8
<b>Ensemble</b>	%	100,0	100,0
	<b>Effectif</b>	<b>24518</b>	<b>16629</b>

## 4.2. Répartition des personnes âgées vivant seules

### 4.2.1. Niveau national et variation du taux des personnes âgées vivant seules (%) milieu de résidence

L'examen de la situation des personnes âgées vivant seules à partir des informations fournies par le tableau 4.12 ci-dessous montre qu'ils sont au nombre de 13 679 personnes. Parmi ces personnes, 72 % vivent en milieu rural contre 28 % en milieu urbain. En termes de taux, les personnes âgées vivant seules représentent 1,4 % des personnes âgées.

**Tableau 4.12 : Répartition (effectif et %) des personnes âgées vivant seules par milieu de résidence**

Milieu de résidence	Effectif	%	Taux des personnes âgées vivant seules
Urbain	3836	28,0	1,4
Rural	9843	72,0	1,4
<b>Ensemble</b>	<b>13679</b>	<b>100,0</b>	<b>1,4</b>

La répartition des personnes âgées vivant seules par milieu de résidence selon le sexe à travers le tableau 4.13 permet noter que parmi les personnes âgées vivant seules, 6 023 sont des hommes (44 %) et 7 657 femmes (56 %). En fonction du milieu de résidence, en milieu urbain, on a 53,3 % d'hommes contre 46,7 % de femmes. En milieu rural, on a 40,4 % d'hommes contre 59,6 % de femmes.

**Tableau 4.13 : Répartition (effectif et %) des personnes âgées vivant seules par milieu de résidence selon le sexe**

Milieu de résidence	Sexe	Effectif	%
Urbain	Masculin	2046	53,3
	Feminin	1790	46,7
	Total	3836	100,0
Rural	Masculin	3976	40,4
	Feminin	5867	59,6
	Total	9843	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>Masculin</b>	<b>6023</b>	<b>44,0</b>
	<b>Feminin</b>	<b>7657</b>	<b>56,0</b>
	<b>Total</b>	<b>13679</b>	<b>100,0</b>

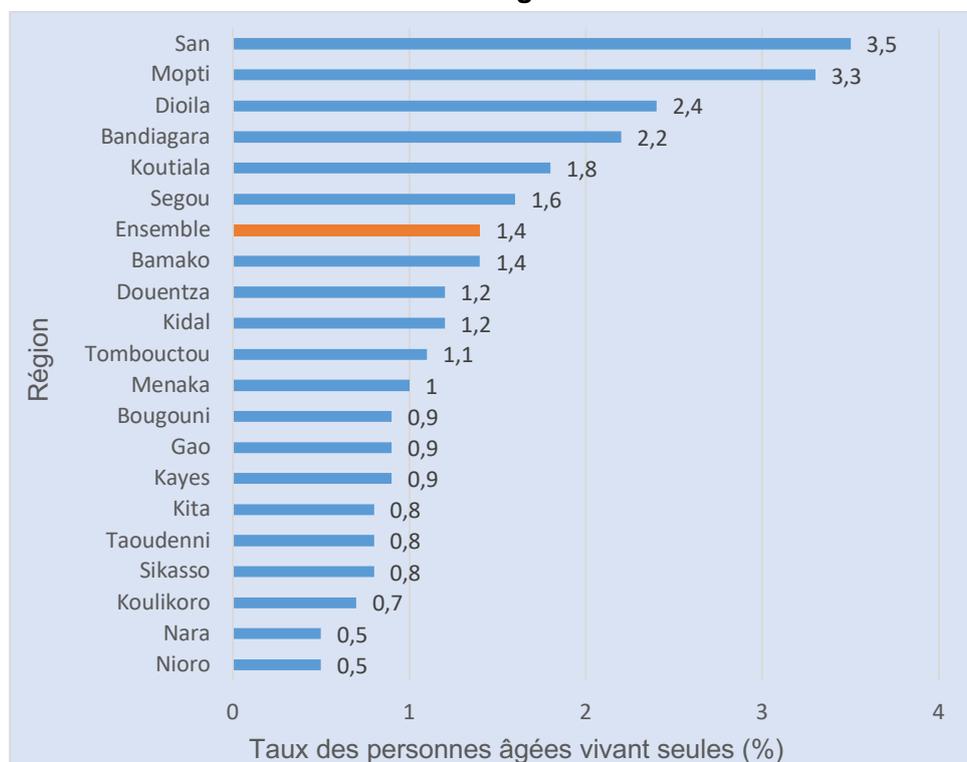
#### 4.2.2. Personnes âgées vivant seules par région

Les informations du tableau 4.14 et du graphique 4.04 montrent que les régions avec les taux des personnes âgées vivant seules les plus élevés sont San (3,5 %) et Mopti (3,3 %). En revanche, les régions avec les taux les plus faibles sont Koulikoro (0,7 %), Nara (0,5 %) et Nioro (0,5 %). Si l'on s'en tient à la répartition des personnes âgées vivant seules selon la région, le district de Bamako (15,7 %), les régions de Ségou (13,1 %), de San (11,1 %) et la Mopti (10,9 %) ont les effectifs les plus importants.

**Tableau 4.14 : Répartition (effectif et %) et taux des personnes âgées vivant seules par région**

Région	Effectif	%	Taux des personnes âgées vivant seules
Kayes	716	5,2	0,9
Koulikoro	741	5,4	0,7
Sikasso	518	3,8	0,8
Segou	1797	13,1	1,6
Mopti	1485	10,9	3,3
Tombouctou	406	3,0	1,1
Gao	303	2,2	0,9
Kidal	46	0,3	1,2
Taoudenni	35	0,3	0,8
Menaka	81	0,6	1,0
Nioro	182	1,3	0,5
Kita	242	1,8	0,8
Dioïla	805	5,9	2,4
Nara	68	0,5	0,5
Bougouni	635	4,6	0,9
Koutiala	922	6,7	1,8
San	1520	11,1	3,5
Douentza	99	0,7	1,2
Bandiagara	924	6,8	2,2
Bamako	2154	15,7	1,4
<b>Ensemble</b>	<b>13679</b>	<b>100,0</b>	<b>1,4</b>

**Graphique 4.04 : Variation du taux (%) des personnes âgées vivant seules par région**



#### 4.2.3. Personnes âgées vivant seules par état matrimonial

La répartition des personnes âgées vivant seules selon l'état matrimonial à travers les données du tableau 4.15 montre que parmi elles, 15,3 % sont célibataires, 36,7 % sont mariées monogames et 31,1 % sont veuves. Par rapport au taux des personnes vivant seules, on note que 8,1 % des célibataires âgés vivent seules, de même que 7 % des personnes âgées divorcés ou séparés se trouvent à vivre seules dans leurs ménages. 2,6 % des veufs âgés vivent seuls.

En ce qui concerne la répartition des personnes âgées vivant seules par sexe, 19,3 % des hommes sont célibataires contre 12,2 % de femmes. En plus, pour les personnes en union vivant seules, 53,7 % sont des hommes contre 40,2 % de femmes. 16,6 % des hommes âgés vivant seuls sont veufs contre 42,3 % des femmes âgées vivants seules. Il y a plus de femmes vivant seules que d'hommes âgés vivant seuls, cependant plus de la moitié des hommes sont en union alors que chez les femmes plus de la moitié se sont pas en union

**Tableau 4.15 : Répartition (effectif et %) et taux des personnes âgées vivant seules par état matrimonial selon le sexe**

Etat matrimonial	Sexe						
	Masculin		Feminin		Total		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Taux des personnes âgées vivant seules (%)
Célibataire	1163	19,3	930	12,2	2089	15,3	8,1
Monogame	2565	42,6	2461	32,1	5019	36,7	1,1
Polygame	671	11,1	622	8,1	1291	9,4	0,4
Divorcé/Séparé	515	8,5	314	4,1	826	6,0	7,0
Veuf(ve)	1000	16,6	3239	42,3	4256	31,1	2,6
Union libre	108	1,8	91	1,2	199	1,5	3,5
<b>Ensemble</b>	<b>6023</b>	<b>100,0</b>	<b>7657</b>	<b>100,0</b>	<b>13679</b>	<b>100,0</b>	<b>1,4</b>

#### 4.2.4. Personnes âgées vivant seules par niveau de vie du ménage

La répartition des personnes âgées vivant seules par niveau de vie à travers le tableau 4.16 permet de constater que près de la moitié des personnes âgées vivant seules sont issues de ménages très pauvres ou pauvres (47,3 %). On a en plus, 21,3 % qui sont de ménages de niveau de vie moyen et un peu plus du tiers des personnes âgées vivant seules sont dans des ménages de niveau de vie riche ou très riche (31,4 %). Ce qui traduit les conditions de vie difficiles de ces personnes.

Selon le sexe, on retient que les femmes sont plus touchées par les conditions de vie pauvre ou très pauvre que les hommes avec respectivement 51,2 % contre 42,5 %. De cette analyse, il ressort que la pauvreté touche une grande partie des personnes âgées vivant seules mais touchant plus les femmes que les hommes.

**Tableau 4.16 : Répartition (effectif et %) des personnes âgées vivant seules par niveau de vie du ménage selon le sexe**

Niveau de vie du ménage	Sexe					
	Masculin		Feminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Très pauvre	1149	19,1	1646	21,5	2795	20,4
Pauvre	1410	23,4	2274	29,7	3683	26,9
Moyen	1245	20,7	1662	21,7	2908	21,3
Riche	1133	18,8	1113	14,5	2246	16,4
Très riche	1086	18,0	961	12,6	2047	15,0
<b>Ensemble</b>	<b>6023</b>	<b>100,0</b>	<b>7657</b>	<b>100,0</b>	<b>13679</b>	<b>100,0</b>

### 4.3. Répartition des personnes âgées vivant seules avec un handicap

#### 4.3.1. Niveau national et variation selon le milieu de résidence

Les personnes âgées vivant seules et avec un handicap sont au nombre de 932. Ils représentent 2,2 % des personnes âgées vivant avec un handicap. En termes de répartition, à peu près 8 sur 10 (76,8 %) sont en milieu rural contre un peu plus de 2 sur 10 (23,2 %) se trouvant en milieu urbain. La composition par sexe montre que les femmes sont plus importantes que les hommes. Quel que soit le sexe, la répartition des personnes âgées vivant seules avec un handicap par milieu est semblable à celle de l'ensemble (Tableau 4.17).

**Tableau 4.17 : Répartition (effectif et %) des personnes âgées vivant seules avec un handicap par milieu de résidence selon le sexe.**

Milieu de résidence	Masculin		Feminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Urbain	100	26,8	116	20,7	216	23,2
Rural	273	73,2	443	79,3	716	76,8
<b>Ensemble</b>	<b>373</b>	<b>100,0</b>	<b>559</b>	<b>100,0</b>	<b>932</b>	<b>100,0</b>

#### 4.3.2. Personnes âgées vivant seules avec un handicap et catégorie d'âges

Les personnes âgées vivant avec un handicap et en plus seules se répartissent comme suit : 728 du 3<sup>ème</sup> âge contre 205 du 4<sup>ème</sup> âge. 8 sur 10 personnes âgées vivant seules avec un handicap sont du 3<sup>ème</sup> âge (78,1 % contre 21,9 % du 4<sup>ème</sup> âge). Quel que soit le sexe, on observe la même tendance en termes de répartition (tableau 4.18).

**Tableau 4.18 : Répartition (effectif et %) des personnes âgées vivant seules avec un handicap par catégorie d'âges selon le sexe**

Categorie d'âges	Sexe					
	Masculin		Feminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
60-79 ans	303	81,2	425	76,0	728	78,1
80 ans et plus	70	18,8	134	24,0	205	21,9
<b>Ensemble</b>	<b>373</b>	<b>100,0</b>	<b>559</b>	<b>100,0</b>	<b>932</b>	<b>100,0</b>

#### 4.3.3. Personnes âgées vivant seules avec un handicap par région

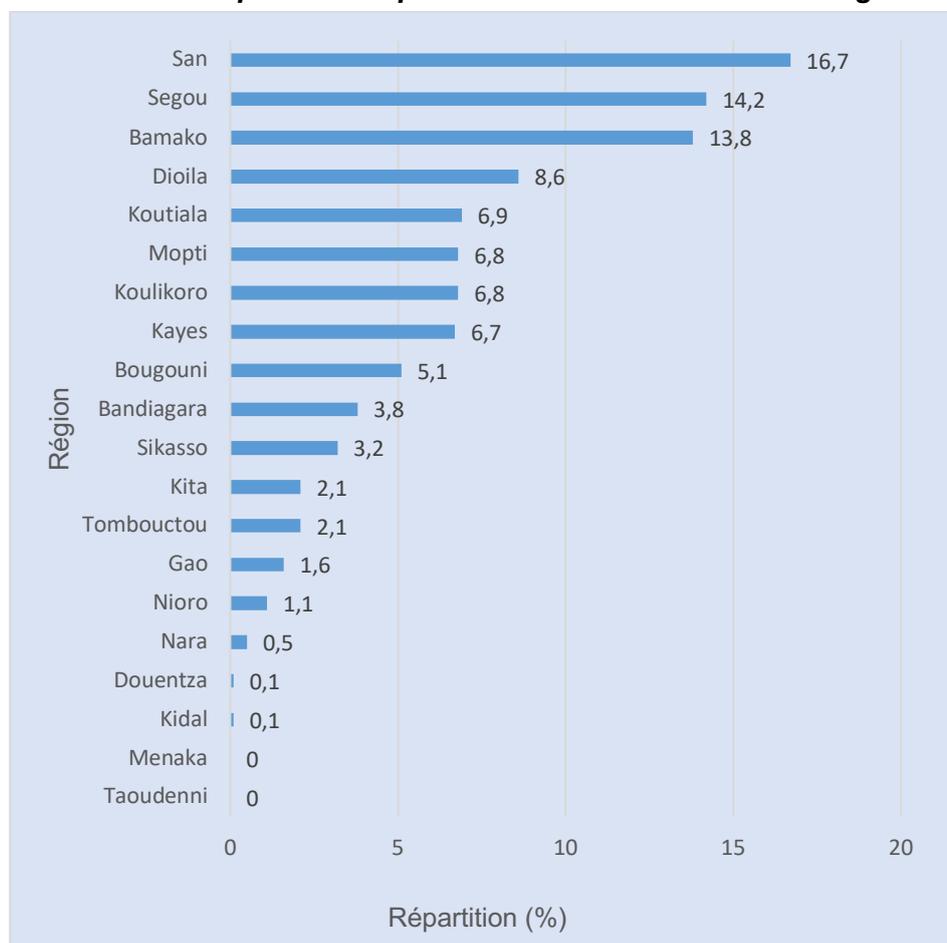
La répartition des personnes âgées vivant seules avec un handicap par région à travers le tableau 4.19 et le graphique 4.05 permet de noter que les régions de San (16,7 %), de Ségou (14,2 %) et le district de Bamako (13,8 %) ont les pourcentages les plus élevés. Les régions de Taoudenni (0 %), de Ménaka (0 %) et de Kidal

(0,1 %) ont des pourcentages nuls. La répartition selon le sexe montre à peu près les mêmes tendances constatées au niveau de l'ensemble des deux sexes.

**Tableau 4.19 : Répartition (effectif et %) des personnes âgées vivant seules avec un handicap par région selon le sexe**

Région	Sexe					
	Masculin	%	Feminin	%	Ensemble	%
Kayes	32	8,4	30	5,5	62	6,7
Koulikoro	40	10,8	23	4,1	63	6,8
Sikasso	17	4,6	13	2,3	30	3,2
Segou	56	15,0	76	13,6	132	14,2
Mopti	19	5,1	44	7,8	63	6,7
Tombouctou	5	1,4	14	2,5	19	2,1
Gao	5	1,4	10	1,7	15	1,6
Kidal	1	0,3	0	0,0	1	0,1
Taoudenni	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Menaka	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Nioro	8	2,3	2	0,4	11	1,1
Kita	13	3,4	7	1,3	20	2,1
Doila	17	4,5	63	11,3	80	8,6
Nara	3	0,9	1	0,2	4	0,5
Bougouni	17	4,6	31	5,5	48	5,1
Koutiala	22	6,0	42	7,5	64	6,8
San	48	12,9	107	19,1	155	16,7
Douentza	0	0,0	1	0,2	1	0,1
Bandiagara	13	3,4	22	4,0	35	3,8
Bamako	56	15,0	73	13,0	129	13,8
<b>Ensemble</b>	<b>373</b>	<b>100,0</b>	<b>559</b>	<b>100,0</b>	<b>932</b>	<b>100</b>

**Graphique 4.05 : Variation de la répartition des personnes âgées vivant avec un handicap et seules par ordre décroissant selon la région**



#### 4.3.4. Personnes âgées vivant seules avec un handicap par état matrimonial

La répartition des personnes âgées vivant seules avec un handicap par état matrimonial à travers le tableau 4.20 permet de noter que 13,8 % sont célibataires, 32,3 % sont mariées monogames, 7,2 % sont divorcées ou séparées, et 40 % sont veuves. Ce qui montre clairement que la majeure partie (60 %) des personnes âgées vivant seules et avec un handicap ne sont pas en union. Par sexe, il apparait une différence entre les deux sexes surtout au niveau des personnes non en union. Le célibat est plus prononcé chez les hommes (19,6 %) que chez les femmes (10 %). Cependant, la situation de veuvage touche plus les femmes (48,7 %) que les hommes (27 %). En termes de rupture d'union (divorcé ou séparé), les hommes sont plus touchés (11,9 % contre 4,1 % pour les femmes).

**Tableau 4.20 : Répartition (effectif et %) des personnes âgées vivant seules avec un handicap par état matrimonial selon le sexe**

Etat matrimonial	Sexe					
	Masculin		Feminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Célibataire	73	19,6	56	10,0	129	13,8
Monogame	124	33,3	177	31,6	301	32,3
Polygame	27	7,3	27	4,8	54	5,8
Divorcé/Séparé	45	11,9	23	4,1	67	7,2
Veuf(ve)	101	27,0	272	48,7	374	40,1
Union libre	3	0,9	4	0,8	8	0,8
<b>Ensemble</b>	<b>373</b>	<b>100,0</b>	<b>559</b>	<b>100,0</b>	<b>932</b>	<b>100,0</b>

#### 4.3.5. Personnes âgées vivant seules avec handicap par niveau de vie

La répartition des personnes âgées vivant seules avec un handicap par niveau de vie à travers le tableau 4.21 permet de constater qu'un peu plus de la moitié des personnes âgées vivant seules et avec un handicap sont issues de ménages très pauvres ou pauvres (50,2 %). On a en plus, 23,3 % qui sont de ménages de niveau de vie moyen et un peu plus du quart qui sont dans des ménages de niveau de vie riche ou très (26,5 %). Ce qui indique les conditions de vie vulnérables de ces personnes.

Selon le sexe, on retient que les femmes sont plus touchées par les conditions de vie pauvre ou très pauvre que les hommes avec respectivement 55,2 % contre 42,8 %. Pour ce qui est du niveau de vie moyen ou riche, les hommes ont une situation avantageuse que les femmes. En définitive, la pauvreté touche un peu plus de la moitié des personnes âgées vivant seules et avec un handicap. Cela dit, ce niveau de pauvreté est plus accentué chez les femmes que chez les hommes.

**Tableau 4.21 : Répartition (effectif et %) des personnes âgées vivant seules avec un handicap par niveau de vie du ménage selon le sexe**

Niveau de vie du ménage	Sexe					
	Masculin		Feminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Très pauvre	62	16,6	126	22,5	188	20,1
Pauvre	98	26,2	183	32,7	281	30,1
Moyen	100	26,7	118	21,1	217	23,3
Riche	55	14,6	77	13,7	131	14,1
Très riche	59	15,9	56	10,1	116	12,4
<b>Ensemble</b>	<b>373</b>	<b>100,0</b>	<b>559</b>	<b>100,0</b>	<b>932</b>	<b>100,0</b>

#### 4.4. Vue d'ensemble

Pour conclure cette partie sur les personnes âgées vulnérables, nous pouvons retenir que les personnes âgées vivant avec handicap sont au nombre de 41 146, ils représentent 4,2 % des personnes âgées. Par rapport au milieu de résidence, ces personnes âgées vulnérables sont concentrées plus dans le milieu rural qu'urbain avec respectivement 74,7 % et 25,3 %. Les régions de Kita (7,4 %), Nioro (6 %) et Kayes (6 %) présentent les taux de handicap les plus élevés de personnes âgées. En revanche, les régions de Taoudenni (1,1 %) et Ménaka (0,3 %) ont les taux les plus faibles. Ce constat est similaire, quel que soit le sexe de la personne.

En ce qui concerne la situation des personnes âgées vivant seules, elles sont au nombre de 13 679 personnes. Parmi ces personnes, 72 % vivent en milieu rural contre 28 % en milieu urbain. En termes de taux, les personnes âgées vivant seules représentent 1,4 % des personnes âgées. L'analyse de la répartition des personnes âgées vivant seules par région révèle que les régions de San (3,5 %) et Mopti (3,3 %) ont les taux les plus élevés. Cependant, les régions de Koulikoro (0,7 %), Nara (0,5 %) et Nioro (0,5 %) présentent les taux les plus faibles.

Par ailleurs, les personnes âgées vivant seules et avec handicap sont au nombre de 932. Ils représentent 2,2 % des personnes âgées vivant avec handicap. Les femmes constituent près de 60 % de ces personnes. Quel que soit le milieu, les femmes sont plus importantes dans cette situation que les hommes. La répartition des personnes âgées vivant seules avec handicap par région a permis de noter que les régions de San (16,7 %), de Ségou (14,2 %) et le district de Bamako (13,8 %) ont les pourcentages les plus élevés. Les régions de Taoudenni (0 %), de Ménaka (0 %) et de Kidal (0,1 %) ont des pourcentages nuls.

## CHAPITRE V : MENAGES, ENVIRONNEMENT FAMILIAL ET CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES AGEES

Ce chapitre décrit l'environnement familial ainsi que les conditions de vie des personnes âgées. Cet environnement familial est appréhendé par le lien de parenté de la personne âgée et la taille de leurs ménages. Les conditions de vie seront abordées par les caractéristiques de l'habitat. Les angles d'analyse sont le niveau national, la région de résidence, le milieu de résidence.

### 5.1. Lien de parenté des personnes âgées avec le chef de ménage

L'analyse des données du tableau 5.01 indique que 52,4 % des personnes âgées sont chefs de leurs ménages. En plus, 15 % des personnes âgées sont conjoints ou conjointes de Chef de ménage, 16,9 % sont père ou mère du Chef de ménage et 4,6 % sont les frères ou sœurs du Chef de ménage. En effet, selon la catégorie d'âges le lien de parenté des personnes âgées dans le ménage subit quelques changements. Ainsi, chez les personnes du 3<sup>ème</sup> âge, 52,9 % sont Chef de ménage contre 48,1 % chez celles du 4<sup>ème</sup> âge. Les conjoints ou conjointes du Chef de ménage représentent 16,3 % chez les personnes du 3<sup>ème</sup> âge contre 3,6 % chez les personnes du 4<sup>ème</sup> âge enfin 14,9 % sont pères ou mères du Chef de ménage chez les personnes du 3<sup>ème</sup> âge contre 3,4 % chez celles du 4<sup>ème</sup> âge.

**Tableau 5.01 : Répartition (effectif et pourcentage) des personnes âgées par catégorie d'âges selon le lien de parenté avec le chef de ménage**

Lien de parenté avec le Chef de ménage	Categorie d'âges					
	60-79 ans		80 ans et plus		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Chef de ménage	465134	52,9	50278	48,1	515411	52,4
Epouse/époux du Chef de ménage	143532	16,3	3720	3,6	147252	15,0
Coépouse du Chef de ménage (Si Chef de ménage femme)	2754	0,3	161	0,2	2915	0,3
Fils/fille du Chef de ménage	3528	0,4	51	0,0	3579	0,4
Fils/Fille du conjoint ou de la conjointe du Chef de ménage	1572	0,2	115	0,1	1687	0,2
Frère/sœur du Chef de ménage	43273	4,9	2213	2,1	45485	4,6
Beau-frère/belle-sœur du Chef de ménage	17467	2,0	1025	1,0	18492	1,9
Père ou mère du Chef de ménage	130771	14,9	35501	34,0	166272	16,9
Beau-père/belle-mère du Chef de ménage	9910	1,1	1869	1,8	11779	1,2
Petit(e)s fils/fille du Chef de ménage	31	0,0	0	0,0	31	0,0
Neveu/nièce du Chef de ménage	2800	0,3	253	0,2	3053	0,3
Oncle/tante du Chef de ménage	17016	1,9	2619	2,5	19636	2,0
Cousin/cousine du Chef de ménage	2058	0,2	211	0,2	2269	0,2
Beau-fils/belle-fille du Chef de ménage	2689	0,3	117	0,1	2806	0,3

Lien de parenté avec le Chef de ménage	Categorie d'âges					
	60-79 ans		80 ans et plus		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Grand père/grand-mère du Chef de ménage	2564	0,3	1922	1,8	4486	0,5
Domestique apparenté au Chef de ménage	523	0,1	82	0,1	606	0,1
Autre parent du Chef de ménage	27826	3,2	3651	3,5	31477	3,2
Autre beaux-parents du Chef de ménage	2074	0,3	289	0,3	2364	0,2
Domestique sans lien de parenté avec le Chef de ménage	369	0,0	41	0,0	410	0,0
Autre sans lien de parenté avec le Chef de ménage	2719	0,4	317	0,4	3035	0,3
<b>Ensemble</b>	<b>878611</b>	<b>100,0</b>	<b>104436</b>	<b>100,0</b>	<b>983047</b>	<b>100,0</b>

## 5.2. Taille des ménages dirigés par des personnes âgées

### 5.2.1. Taille des ménages par milieu de résidence et sexe

La taille d'un ménage indique le nombre de personnes qui vivent habituellement dans ce ménage. Elle représente un bon indicateur pour estimer la charge du ménage à supporter généralement par le Chef de ménage. L'examen de la répartition des ménages des personnes âgées par taille selon les catégories d'âge et le sexe (tableau 5.02) permet d'observer que la proportion de ménages dirigés par les personnes âgées varie en fonction de la taille du ménage. On note que 51,3 % des ménages dirigés par les personnes âgées ont une taille de 10 et plus. Ce qui en dit long sur les charges auxquelles les chefs de ces ménages doivent faire face.

Une spécificité observée selon le sexe du chef de ménage est que, plus la taille du ménage augmente, plus la proportion de femmes chefs de ménage diminue, contrairement aux ménages dirigés par des hommes. Pour les ménages de 10 personnes et plus, les hommes chefs de ménage dominent avec 55 %, contre 24,5 % pour les femmes. Cela indique que les ménages dirigés par des femmes sont en moyenne de taille inférieure à ceux dirigés par des hommes. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les femmes chefs de ménage sont souvent des veuves, ce qui peut inciter certains membres à quitter le ménage pour alléger les charges de la femme.

En tenant compte du milieu de résidence, on observe que les ménages de 10 personnes et plus sont plus fréquents en milieu rural qu'en milieu urbain (53,7 % contre 45,8 %). Les ménages de cette taille dirigés par des femmes sont plus nombreux en milieu urbain qu'en milieu rural (32,5 % contre 18,8 %), tandis que l'inverse est vrai pour les ménages dirigés par des hommes. En examinant les catégories d'âge des chefs de ménage, on constate que les ménages dirigés par des personnes du 4<sup>ème</sup> âge sont de taille plus importante que ceux dirigés par des personnes du 3<sup>ème</sup> âge.

**Tableau 5.02 : Répartition (%) des personnes âgées chef de ménages par catégorie d'âges par sexe selon le milieu de résidence et la taille du ménage**

Milieu de résidence et taille du ménage		Categorie d'âges et sexe								
		60-79 ans			80 ans et plus			Total		
		Masculin	Feminin	Total	Masculin	Feminin	Total	Masculin	Feminin	Total
Urbain	1	1,6	6,6	2,4	1,7	8,6	3,2	1,6	6,8	2,5
	2	2,5	8	3,4	3,3	9,3	4,6	2,5	8,1	3,5
	3	3,8	8,8	4,6	3,8	7,7	4,6	3,8	8,7	4,6
	4	5,6	9,2	6,2	5	7,7	5,6	5,6	9,1	6,2
	5	7,3	9,1	7,6	5	7,8	5,6	7,1	9	7,5
	6	8,5	8,1	8,4	5,3	7,1	5,7	8,3	8	8,2
	7	8,4	6,8	8,2	5	6,4	5,3	8,2	6,7	7,9
	8	7,9	6,1	7,6	5,1	4,8	5	7,7	6	7,4
	9	6,8	5,1	6,5	5,3	4,4	5,1	6,7	5	6,4
	10 et plus	47,6	32,1	45	60,4	36,3	55,4	48,5	32,5	45,8
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Rural	1	1,2	15,1	2,6	1,6	22	3,8	1,2	15,9	2,7
	2	2,7	13,5	3,8	4,5	14,7	5,5	2,9	13,6	4
	3	3,6	12,4	4,5	4,8	12	5,6	3,8	12,3	4,6
	4	4,9	10,4	5,5	4,8	9,6	5,3	4,9	10,3	5,5
	5	5,9	9	6,2	4,4	6,5	4,7	5,7	8,7	6
	6	6,4	7,2	6,5	4,6	5,6	4,7	6,2	7,1	6,3
	7	6,4	5,6	6,3	4,2	4,2	4,2	6,2	5,5	6,1
	8	6,3	4,5	6,1	4	3,7	4	6,1	4,4	5,9
	9	5,6	3,4	5,4	3,9	3,1	3,9	5,4	3,3	5,2
	10 et plus	57	18,9	53,1	63	18,5	58,3	57,6	18,8	53,7
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Total	1	1,3	11,6	2,5	1,6	17,1	3,6	1,3	12,1	2,7
	2	2,6	11,2	3,7	4,2	12,7	5,3	2,8	11,3	3,8
	3	3,7	10,9	4,6	4,6	10,4	5,3	3,8	10,8	4,6
	4	5,1	9,9	5,7	4,8	8,9	5,4	5,1	9,8	5,7
	5	6,3	9	6,6	4,6	7	4,9	6,1	8,8	6,5
	6	7	7,6	7,1	4,8	6,1	5	6,8	7,5	6,9
	7	7	6,1	6,9	4,4	5	4,5	6,8	6	6,7
	8	6,8	5,2	6,6	4,3	4,1	4,2	6,5	5,1	6,3
	9	6	4,1	5,7	4,2	3,6	4,1	5,8	4	5,6
	10 et plus	54,2	24,5	50,6	62,5	25,1	57,7	55	24,5	51,3
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

### 5.2.2. Taille moyenne des ménages dirigés par les personnes âgées par région

L'analyse de la taille moyenne des ménages dirigés par les personnes âgées à travers les données du tableau 5.03 et le graphique 5.01 montre que la taille moyenne des ménages dirigés les personnes âgées est de 14 personnes. Les régions de Kita (20,1), de Nioro (19,9), et de Koulikoro (18,7) ont les tailles moyennes de ménage les plus élevés. A contrario, les régions de Gao (7), de Ménaka (6,9), de Taoudenni (6,6) et Kidal (6,6) ont les plus faibles tailles moyennes de ménages dirigés par les personnes âgées (graphique 5.01). Par

rapport au sexe du chef de ménage, on constate que les tailles moyennes de ménages dirigés par les femmes ont des tailles inférieures à ceux dirigés par les hommes âgés (avec 7 contre 15).

Pour les ménages dirigés par les hommes âgés, on observe que les régions de Kita (20,8), de Nioro (20,7), et de Koulikoro (19,3) ont les tailles moyennes de ménage les plus élevés. A contrario, les régions de Ménaka (7,1), de Kidal (6,8) et de Taoudenni (6,7) ont les plus faibles tailles moyennes de ménages dirigés par les personnes âgées (graphique 5.02).

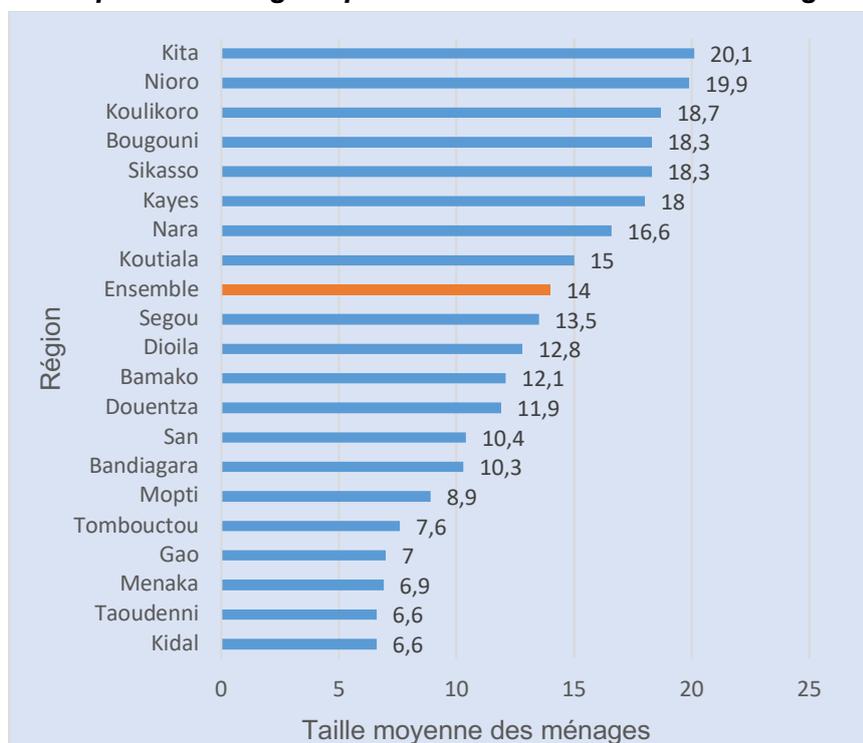
Concernant les ménages dirigés par les femmes âgées, il est admis que les régions de Kayes (9,9), de Bamako (9,7), et de Koulikoro (9,7) ont les tailles moyennes de ménage les plus élevés. A contrario, les régions de Ménaka (5,1), de Kidal (4,8) et de San (4,7) ont les plus faibles tailles moyennes de ménages dirigés par les personnes âgées (graphique 5.03).

L'examen de la carte 03 illustrant la répartition spatiale de la taille moyenne des ménages dirigés par des personnes âgées montre que les régions de l'ouest du pays ont les tailles moyennes les plus élevés. Ce qui pourrait signifier que les personnes âgées chefs de ménage résidant dans les régions de l'ouest du pays sont soumis à des charges familiales importantes.

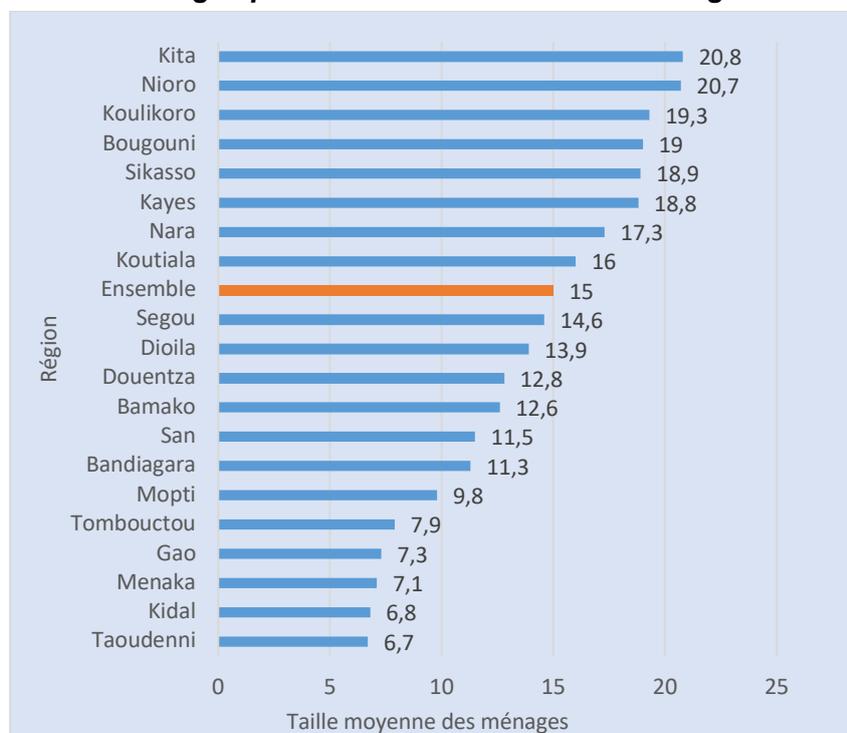
**Tableau 5.03 : Répartition (%) de la taille moyenne des ménages dirigés par les personnes âgées par région selon le sexe**

Région	Taille moyenne du ménage et sexe du chef de ménage		
	Masculin	Feminin	Ensemble
Kayes	18,8	9,9	18,0
Koulikoro	19,3	9,7	18,7
Sikasso	18,9	8,9	18,3
Segou	14,6	6,5	13,5
Mopti	9,8	5,7	8,9
Tombouctou	7,9	5,3	7,6
Gao	7,3	5,2	7,0
Kidal	6,8	4,8	6,6
Taoudenni	6,7	5,6	6,6
Menaka	7,1	5,1	6,9
Nioro	20,7	9,5	19,9
Kita	20,8	9,2	20,1
Dioïla	13,9	5,5	12,8
Nara	17,3	8,9	16,6
Bougouni	19,0	8,5	18,3
Koutiala	16,0	7,5	15,0
San	11,5	4,7	10,4
Douentza	12,8	5,7	11,9
Bandiagara	11,3	5,4	10,3
Bamako	12,6	9,7	12,1
<b>Ensemble</b>	<b>15,0</b>	<b>7,0</b>	<b>14,0</b>

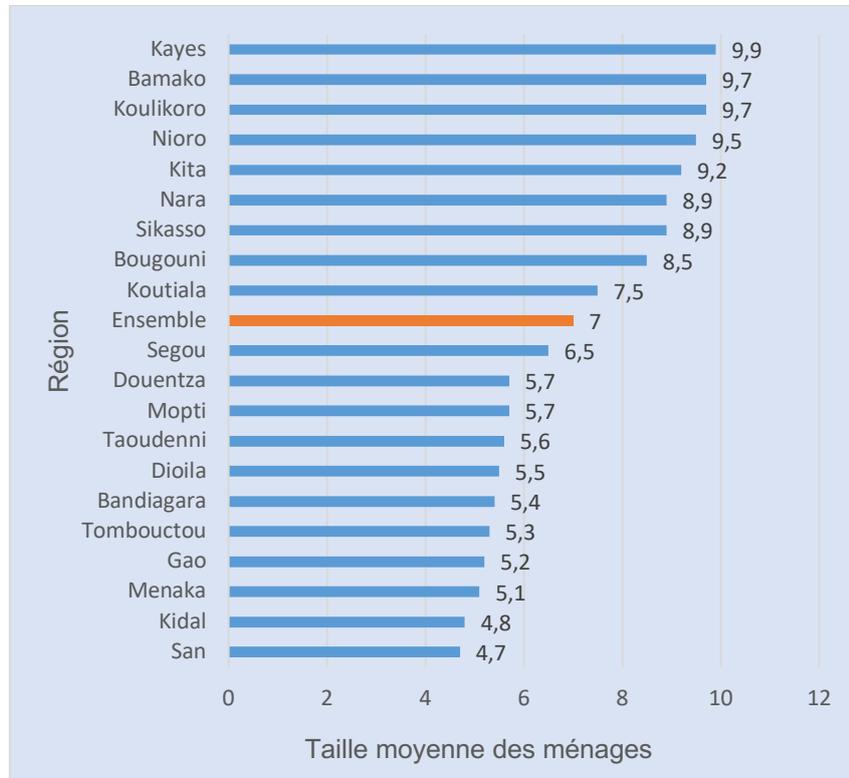
**Graphique 5.01 : Variation de la taille moyenne des ménages dirigés par les personnes âgées par ordre décroissant selon la région**



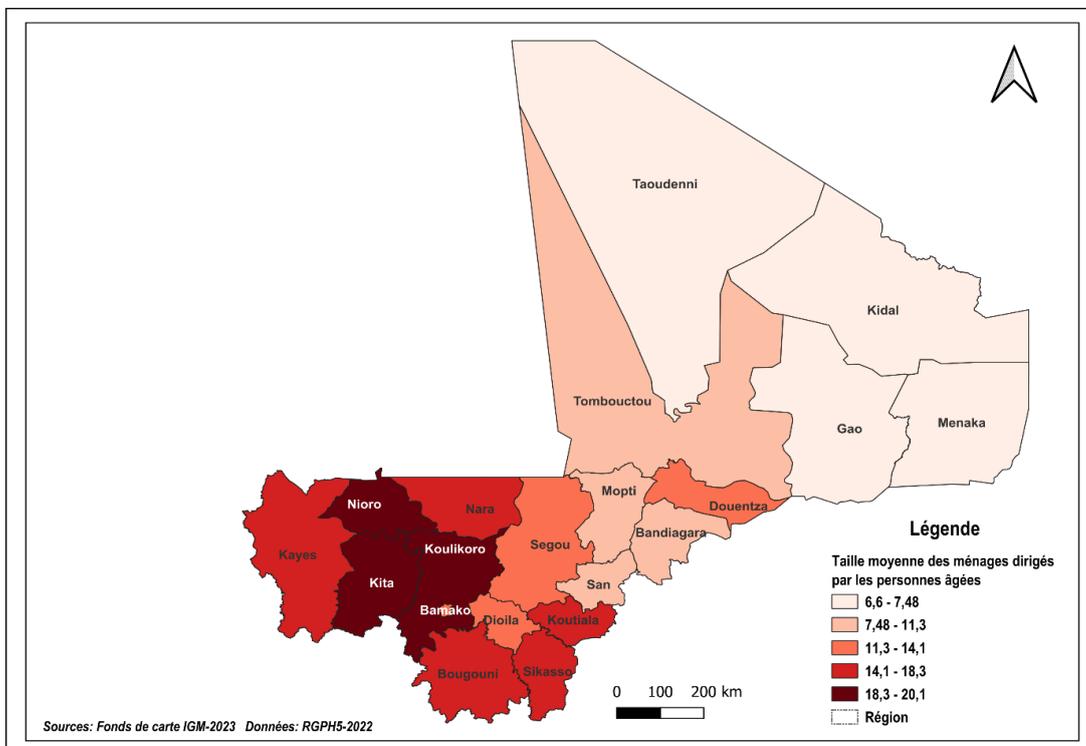
**Graphique 5.02 : Variation de taille moyenne des ménages dirigés par les hommes âgés par ordre décroissant selon la région**



**Graphique 5.03 : Variation de taille moyenne des ménages dirigés par les femmes âgées par ordre décroissant selon la région**



**Carte 03 : Variation de la taille moyenne des ménages dirigés par les personnes âgées par région**



### 5.3. Descendance survivante des femmes âgées

Les données du tableau 5.04 fournissent des informations sur le nombre d'enfants survivants des femmes âgées selon la catégorie d'âges. Il en ressort que près de 12 % des femmes âgées n'ont pas d'enfants survivants, tandis que 47,8 % en ont cinq ou plus. Cela signifie que le nombre moyen d'enfants survivants pour les femmes âgées devrait avoisiner cinq, ce qui pourrait renforcer leur protection sociale, car les enfants constituent une aide familiale importante pour les personnes âgées.

**Tableau 5.04 : Répartition (%) des femmes âgées par nombre d'enfants survivants selon la catégorie d'âges**

Nombre d'enfants survivants	Categorie d'âges		
	60-79 ans	80 ans et plus	Ensemble
0	11,7	14,0	11,9
1	8,1	9,7	8,3
2	9,5	10,7	9,6
3	10,2	11,2	10,3
4	12,0	12,4	12,1
5 +	48,5	42,0	47,8
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 5.4. Caractéristiques de l'habitation et biens possédés par le ménage

#### 5.4.1. Type d'habitation des personnes âgées

Les données du tableau 5.05 fournissent des informations sur les types d'habitation des ménages qui abritent les personnes âgées. En effet, les personnes âgées habitent essentiellement dans des concessions (59,1 %). Les maisons à plusieurs logements servent d'habitation pour 15,6 % des personnes âgées et près de 12 % des personnes âgées sont dans des habitations de type immeuble ou villa. En milieu urbain, 30,5 % des personnes vivent dans des immeubles ou des villas, contre seulement 4,8 % en milieu rural. Pour ce qui est des habitations de type concession, les personnes âgées les utilisent plus en zone rurale (65 %) qu'en zone urbaine (43,6 %). Pour les maisons à plusieurs logements, on a 19,6 % des personnes du milieu urbain qui les utilisent contre 14,1 % du monde rural.

**Tableau 5.05 : Répartition (%) des personnes âgées par type d'habitat du ménage selon le milieu de résidence**

Type d'habitat du ménage	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Immeuble ou villa	30,5	4,8	11,9
Concession	43,6	65	59,1
Maison à plusieurs logements	19,6	14,1	15,6
Maison isolée	2,3	5,9	4,9
Case isolée	0,6	3	2,4
Tente	1,9	4	3,4
Habitat précaire/baraque	0,2	0,3	0,3
Autre	1,3	2,9	2,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

#### 5.4.2. Statut d'occupation du logement des personnes âgées

Un peu plus de 7 sur 10 (70 %) des chefs de ménage âgés sont propriétaires de leurs logements parmi lesquels, 5 sur 10 le sont sans titre foncier (51 %) contre 2 sur 10 avec un titre foncier (20,2 %). En plus, 15,2 % des personnes âgées chefs de ménage sont en location simple. Selon le milieu de résidence, on constate des disparités en termes de statut d'occupation du logement. En effet, en zone urbaine, la proportion la plus élevée se trouve en locations simples (33 %) alors qu'en zone rurale, la plus importante proportion de chefs de ménage âgés est propriétaire sans titre foncier (61,2 %). En plus, il y a un écart minime entre les propriétaires ayant un titre foncier (27,8 %) et ceux ne l'ayant pas (27,2 %) en milieu urbain. Cependant cet écart est très grand en milieu rural en faveur des propriétaires sans titre foncier (61,2 %) contre ceux ayant un titre foncier (17 %) (Tableau 5.06).

**Tableau 5.06 : Répartition (%) des personnes âgées chef de ménage par statut d'occupation du logement selon le milieu de résidence**

Statut d'occupation du logement	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Propriétaire avec titre foncier	27,8	17,0	20,2
Propriétaire sans titre foncier	27,2	61,2	51,0
Copropriétaire avec titre foncier	1,0	0,6	0,7
Copropriétaire sans titre foncier	1,5	2,3	2,1
Location simple	33,0	7,5	15,2
Location vente	1,8	0,6	1,0
Logé par l'employeur	1,7	0,7	1,0
Logé gratuitement par un bienfaiteur	1,7	2,2	2,0
Autre	4,3	7,9	6,8
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

#### 5.4.3. Nature des murs du bâtiment

L'analyse des données sur le principal matériau des murs des habitations (Tableau 5.07) dans lesquelles résident les personnes âgées a permis de constater que la moitié sont dans des logements dont les murs sont faits en banco (51,7 %). Ces ménages sont essentiellement en milieu rural (66,1 % contre 14,8 % en

milieu urbain). Par la suite, 21,7 % des murs sont en dur et 18,5 % en semi dur. En termes de comparaison entre milieu de résidence, il y a une disparité profonde. Les habitations des ménages des personnes âgées sont plus résistantes ou solides en zone urbaine qu'en zone rurale (52,3 % contre 9,9 % en dur). De même, 14,8 % des murs en milieu urbain sont en banco contre 66,1 % en milieu rural.

**Tableau 5.07 : Répartition (%) des personnes âgées par matériau du mur du logement selon le milieu de résidence**

Material du mur	Milieu de residence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Dur	52,3	9,9	21,7
Semi dur	27,2	15,1	18,5
Pierre	0,9	1,6	1,4
Banco	14,8	66,1	51,7
Bois	0,3	1,6	1,2
Tôle	2,8	2,4	2,5
Chaume/paille	0,3	1,1	1,0
Autre	1,4	2,2	2,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

#### 5.4.4. Mode d'éclairage

L'analyse des données sur le principal mode d'éclairage des habitations (Tableau 5.08) dans lesquelles résident les personnes âgées a permis de constater que dans l'ensemble près de la moitié des personnes sont dans des logements utilisant des panneaux solaires pour l'éclairage avec 44,9 %. 26,9 % des ménages utilisent l'électrification EDM (Energie du Mali) (principal société de production d'électricité au pays).

Les réalités selon le milieu de résidence sont différentes, l'utilisation de l'énergie de l'EDM est essentiellement en zone urbaine (74 % contre 8,8 % en milieu rural). Par rapport aux panneaux solaires, la majorité se trouve en milieu rural (56,7 % contre 14,1 % en milieu urbain). Ce qui montre que les ménages du milieu urbain sont bien lotis par rapport à ceux du monde rural.

**Tableau 5.08 : Répartition (%) des personnes âgées par mode d'éclairage du logement selon le milieu de résidence**

Eclairage habitat	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
EDM	74,0	8,8	26,9
Electrification rurale	1,2	1,4	1,3
Groupe électrogène	0,2	0,4	0,3
Panneau solaire	14,1	56,7	44,9
Lampe électrique	1,7	5,2	4,3
Lampe à gaz	0,1	0,2	0,2
Lampe à pétrole	0,3	0,6	0,5
Lampe à huile	0,2	0,5	0,5
Torche électrique	2,7	12,6	9,8
Torche à pile	3,8	10,6	8,7
Bougie	0,2	0,1	0,1
Autre	1,5	2,9	2,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

#### 5.4.5. Source d'approvisionnement en eau de boisson

L'analyse des données sur les principales sources d'eau potable des habitations (Tableau 5.09) où résident les personnes âgées révèle que près de 3 sur 10 (28,5 %) utilisent de l'eau provenant de puits protégés. De plus, les proportions des autres sources d'approvisionnement en eau potable sont les suivantes : 15,7 % ont des robinets intérieurs, 14,2 % utilisent des puits à pompe, 13,3 % des puits non protégés et 12,4 % bénéficient de robinets publics. Ces chiffres indiquent que l'eau de boisson de la majorité des ménages des personnes âgées est de qualité acceptable, bien que la qualité soit meilleure en milieu urbain.

**Tableau 5.09 : Répartition (%) des personnes âgées par eau de boisson du logement selon le milieu de résidence**

Eau de boisson	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Eau minérale	4,1	1,1	2,0
Robinet Intérieur	41,1	6,0	15,7
Robinet chez le voisin	10,6	3,3	5,3
Robinet public	12,4	12,4	12,4
Camion citerne	0,3	0,5	0,5
Puits à pompe	7,3	16,8	14,2
Puits protégé	15,7	33,4	28,5
Puits non protégé	2,9	17,2	13,3
Porteur d'eau	2,6	2,2	2,3
Eau de surface	0,3	1,4	1,1
Eau de pluie	0,7	2,3	1,9
Autre	2,0	3,4	2,8
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

#### 5.4.6. Type de lieu d'aisance

L'analyse des données sur le lieu d'aisance des habitations (Tableau 5.10) dans lesquelles résident les personnes âgées a permis de constater que dans l'ensemble la moitié (50,2 %) utilisent les latrines communes. Ceux qui sont dans des habitations avec des latrines privées représentent 15,1 % et 14,2 % ont la nature comme lieu d'aisance. Selon le milieu de résidence, la zone urbaine semble avoir une situation meilleure à la zone rurale, avec près de 30 % utilisant les lieux d'aisance intérieur ou extérieur privé avec chasse d'eau en milieu urbain contre 6,6 % pour le milieu rural. La nature est plus utilisée comme lieu d'aisance en milieu rural.

**Tableau 5.10 : Répartition (%) des personnes âgées par lieu d'aisance du logement selon le milieu de résidence**

Lieu d'aisance	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Intérieur privé avec chasse	24,4	4,7	10,1
Extérieur privé avec chasse d'eau	5,1	1,9	2,8
Commun à plusieurs	5,9	2,3	3,3
Latrine privée	15,1	15,2	15,1
Latrine commune	42,8	53,0	50,2
Dans la nature	3,6	18,2	14,2
Autre	3,1	4,7	4,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

#### 5.4.7. Mode d'évacuation des ordures ménagères

L'évacuation des ordures ménagères des habitations dans lesquelles résident les personnes âgées est faite dans la nature ou dans la rue à plus de 50 % ce qui traduit la fragilité ou les conditions de vie moyenne des ménages (Tableau 5.11). En plus, les tas d'immondice sont utilisés par 15,7 % des ménages. Ce qui confirme dans l'ensemble, les difficultés des ménages à évacuer les ordures ménagères. Les disparités sont plus accentuées selon le milieu de résidence, en effet les ramassages privés ne sont que propres au milieu urbain (45,2 % contre 6,2 % pour le milieu rural). Les ménages utilisant la nature pour évacuer les ordures ménagères sont plus importants dans le milieu rural (36,8 % contre 12 %).

**Tableau 5.11 : Répartition (%) des personnes âgées par milieu de résidence selon l'évacuation des ordures ménagères**

Evacuation ordure ménagère	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Ramassage privée	26,9	2,7	9,4
Autre ramassage privé	18,3	3,5	7,6
Ramassage public/Poubelle collective	9,4	2,4	4,3
Tas d'immondice	7,3	18,9	15,7
Rue	18,0	25,2	23,2
Caniveau/collecteur	1,9	1,7	1,8
Fossé	1,6	2,8	2,5
Dans la nature	12,0	36,8	29,9
Autre	4,6	6,0	5,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

#### 5.4.8. Mode d'évacuation des eaux usées

La plupart des évacuations des eaux usées des habitations des personnes âgées est faite dans la nature (30,8 %) ou dans la rue (34,6 %). Le mode d'évacuation des eaux usées des ménages diffère selon le milieu de résidence car en zone urbaine les moyens modernes sont plus utilisés notamment les puisards à près de 12 % contre 3,8 %. Les eaux usées sont versées par 17,2 % habitations dans les fosses septiques en zone urbaine contre 3,3 % pour le milieu rural (Tableau 5.12).

**Tableau 5.12 : Répartition (%) des personnes âgées par milieu de résidence selon l'évacuation des eaux usées**

Evacuation des eaux usées	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Puisard	11,9	3,8	6,0
Fosse sceptique	17,2	3,3	7,2
Cour	7,6	12,3	11,0
Rue	37,6	33,5	34,6
Caniveau/collecteur	7,5	2,0	3,5
Dans la nature	13,1	37,6	30,8
Reseau d'égout	0,5	0,4	0,4
Autre	4,6	7,1	6,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## 5.5. Niveau de vie des ménages dirigés par les personnes âgées

L'analyse des données du tableau 5.13 sur le niveau de vie des ménages dirigés par des personnes âgées montre que 34 % des ménages ont un niveau de vie riche ou très riche. Cela signifie que la grande majorité des ménages vivent dans des conditions de vie moyennes ou pauvres.

**Tableau 5.13 : Répartition (%) des personnes âgées chef de ménage par milieu de résidence selon le niveau de vie du ménage**

Niveau de vie du ménage	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Très pauvre	6,4	27,6	21,2
Pauvre	6,1	30,5	23,2
Moyen	12,8	25,2	21,5
Riche	30,7	12,6	18,0
Très riche	44,0	4,1	16,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## 5.6. Vue d'ensemble

L'analyse sur l'environnement familial des personnes âgées a permis de constater que 52,4 % des personnes âgées sont chefs de leurs ménages. En plus, 15 % des personnes âgées sont conjoints ou conjointes de Chef de ménage, 16,9 % sont pères ou mères du Chef de ménage et 4,6 % sont les frères ou sœurs du Chef de ménage. Par ailleurs, on retient que la proportion de ménages dirigés par les personnes âgées varie en fonction de la taille du ménage. Cela dit, on note que 51,3 % des ménages dirigés par les personnes âgées ont une taille de 10 et plus.

La taille moyenne des ménages dirigés les personnes âgées est de 14 personnes. Les régions de Kita (20,1), de Nioro (19,9), et de Koulikoro (18,7) ont les tailles moyennes de ménage les plus élevés. A contrario, les régions de Gao (7), de Ménaka (6,9), de Taoudenni (6,6) et Kidal (6,6) ont les plus faibles tailles moyennes de ménages dirigés par les personnes âgées. Par rapport au sexe du chef de ménage, on constate que les tailles moyennes de ménages dirigés par les femmes ont des tailles inférieures à ceux dirigés par les hommes âgés (avec 7 contre 15).

En ce qui concerne les caractéristiques de l'habitation des ménages, les personnes âgées sont essentiellement dans des concessions (59,1 %). Les maisons à plusieurs logements servent d'habitation pour 15,6 % des personnes âgées et près de 12 % des personnes âgées sont dans des habitations de type immeuble ou villa. Un peu plus de 7 sur 10 (70 %) des chefs de ménage âgés sont propriétaires de leurs logements parmi lesquels, 5 sur 10 le sont sans titre foncier (51 %) contre 2 sur 10 avec un titre foncier (20,2 %). En plus, 15,2 % des personnes âgées chefs de ménage sont en location simple. Par ailleurs, 34 % des ménages sont de niveau de vie riche ou très riche. Ce qui dénote de la fragilité du niveau de vie des ménages.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le RGPH5 du Mali a été réalisé dans un contexte marqué par une croissance continue de la population des personnes âgées de 60 ans et plus. Par ailleurs, la fragilité économique des ménages, due à la pauvreté, empêche de nombreuses personnes âgées de satisfaire leurs besoins essentiels et de maintenir leur bien-être. Dans ce cadre, le pays a mis en place une politique nationale de protection sociale, accompagnée de programmes spécifiques visant à soutenir les personnes âgées.

En 2022, la population des personnes âgées de 60 ans et plus au Mali s'élève à 983 047, représentant 4,6 % de la population totale. Parmi eux, les hommes sont plus nombreux que les femmes, avec respectivement 517 360 contre 465 687. Près de 90 % de cette population est âgée de 60 à 79 ans (le 3<sup>ème</sup> âge). Les hommes constituent la majorité parmi les personnes du 3<sup>ème</sup> âge, tandis que, pour le 4<sup>ème</sup> âge (80 ans et plus), les femmes sont plus nombreuses.

Face au nombre croissant de la population âgée et aux conditions de fragilité qui caractérisent leur vie, le gouvernement du Mali, doit renforcer davantage les politiques existantes pour améliorer la situation des personnes âgées. Pour ce faire, les propositions de recommandations seront faites à la lumière des résultats. Il en découle que les personnes âgées vivant avec un handicap sont au nombre de 41 146 et représentent 4,2% des personnes âgées. Et parmi ces personnes, 932 vivent seules. En plus on dénombre 13 679 personnes âgées qui vivent seules. Par conséquent, il faut :

- Renforcer le mécanisme de solidarité en faveur des personnes âgées en situation difficile par la création d'un fonds d'assistance aux familles des personnes âgées surtout vivant seules, handicapées ;
- Faire la promotion de la création des mutuelles de santé pour les personnes âgées en milieu urbain qu'en milieu rural.

Par ailleurs, L'analyse sur l'environnement familial des personnes âgées a permis de constater que 52,4% des personnes âgées sont chefs de leurs ménages, donc les autres qui représentent près de 48% sont dépendants du chef de ménages leurs ménages. La taille moyenne des ménages dirigés les personnes âgées est de 14 personnes. Ce qui montre les charges à supporter par ces personnes. Fort de cela, il importe de :

- Renforcer les mécanismes familiaux traditionnels de prise en charge des personnes âgées par la mise en place d'un fonds d'appui à la création des coopératives artisanaux surtout pour les personnes âgées.
- Instaurer un système de prêt ou des institutions financières décentralisées pour le bien être ;

Pour les caractéristiques de l'habitation des personnes âgées, il apparait que 70% des chefs de ménage âgés sont propriétaires de leurs logements parmi lesquels, 5 sur 10 le sont sans titre foncier (51%) contre 2 sur 10 avec un titre foncier (20,2%). En plus, 15,2% des personnes âgées chefs de ménage sont en location simple. Pour ces raisons, il faut :

- Mettre en place d'un mécanisme en vue de faciliter la transformation des parcelles en titre foncier.
- Soulager les personnes qui sont en location simple, en faisant la promotion de la construction des logements sociaux destinés aux travailleurs et assurés sociaux (location-vente).

## BIBLIOGRAPHIE

**Amnesty International, 2020**, Mali: 'We Are All in Danger – The Impact of the Armed Conflict on Civilians', 67 pages.

**Banque mondiale, 2022**, Mali 2022 - Note sur la situation économique, renforcer la résilience en période d'incertitude : renouveler le contrat social, 52 pages.

**Elsevier Masson, 2018**, Gériatrie – Réussir les ECNI 2018, 4<sup>e</sup> édition, du Collège national français des enseignants-chercheurs de gériatrie, 384 pages.

**Fonds monétaire international (FMI), 2023**, Mali: *Rapport de la mission de consultation*.

**Guinée, 2017**, 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3), Analyse des données du RGPH3, thème : Situation des personnes âgées, Ministère du Plan et de la Coopération internationale, Institut National de la Statistique (INS), 118 Pages.

**Global Compact, 2021**, les 17 Objectifs du Développement Durable et leurs 169 cibles, 19 pages.

**HelpAge International, 2015**, The Global AgeWatch Index 2015, 28 pages.

**Institut National de la Statistique (INSTAT), Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé-Développement Social et Promotion de la Famille (CPS/SS-DS-PF) et ICF, 2019**, Enquête Démographique et de Santé au Mali 2018. Bamako, Mali et Rockville, Maryland, USA : INSTAT, CPS/SS-DS-PF et ICF.

**International Crisis Group, 2018**, Mali: Avoiding Escalation, 39 pages.

**Judi Aibel, 2010**, Les aînés : une ressource culturelle pour la promotion d'un développement durable, State of the World : Transforming Cultures » WorldWatch Institute, Washington, D.C, pages 41-46.

**Le Monde, 2023**, Mali: *Les défis de la transition*.

**République du Mali, 2007**, Etat de mise en œuvre du plan d'action national pour la promotion des personnes âgées 2006- 2010, Ministère du Développement Social et de la Solidarité et des Personnes Agées, Secrétariat Général, 8 pages.

**République du Mali, 2011**, Loi N°2011-087 du 30 Décembre 2011 Portant Code des personnes et de la famille, Assemblée Nationale, 225 pages.

**République du Mali, 2011**, Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009 (RGPH-2009), Analyse des Résultats Définitifs, Thème : Etat et Structure de la Population, Ministère de l'Economie des Finances et du Budget, Institut National de la Statistique (INSTAT), 120 pages.

**République du Mali, 2012**, Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009 (RGPH-2009), Analyse des Résultats Définitifs, Thème : Etat matrimonial et nuptialité, Ministère de l'Economie des Finances et du Budget, Institut National de la Statistique (INSTAT), 52 pages.

**République du Mali, 2016**, Document de projet Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population, INSTAT, 134 pages.

**République du Mali, 2017**, Politique nationale de population, Ministère de l'aménagement du territoire et de la population, secrétariat général, 54 pages.

**République du Mali, 2022**, Ministère de la justice des droits de l'homme, direction nationale des affaires judiciaires et de sceau, Haut-Commissariat Des Nations Unies Aux Droits De L'homme (HCDH).

**République du Mali, 2015**, Ministère de la solidarité, de l'action humanitaire et de la reconstruction du nord, secrétariat général, Stratégie nationale de la protection sociale, 40 pages.

**République du Mali, 2023**, Rapport Préliminaire Résultats Globaux du RGPH5, Ministère de l'Economie et des Finances, Institut National de la Statistique (INSTAT), Bureau Central du Recensement (BCR), 56 pages.

**République du Mali, 2014**, Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDSS) 2014-2023, Secrétariat permanent du PRODESS, Cellule de planification et de statistique secteur santé, développement social et promotion de la famille, 97 pages.

**Médécins Sans Frontières, 2016**, Mental Health in Humanitarian Settings: A Systematic Review.

**OCHA, 2022**, Humanitarian Response Plan.

**OMS, 2021**, Mali Health System Review.

**PNUD, 2020**, Rapport sur la pauvreté et l'inégalité au Mali.

**PNUD, 2022**, Rapport sur le développement humain 2021/2022, 352 pages

**PNUD, 2023**, *Rapport sur le développement humain.*

**UNFPA, 2019**, La situation des personnes âgées au Mali.

**UNHCR, 2021**, Global Trends: Forced Displacement in 2021, 48 pages.

**Union Africaine, 2002**, Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des personnes âgées, 14 pages.

## ANNEXES

**Tableau A01 : Structure des personnes âgées par sexe selon les groupes d'âges**

Groupes d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
60-64 ans	192911	173297	366208
65-69 ans	128587	108148	236735
70-74 ans	92589	83942	176531
75-79 ans	52810	46326	99136
80-84 ans	30149	31040	61189
85-89 ans	11455	11289	22744
90-94 ans	5366	7153	12519
95-99 ans	2470	2914	5384
100 ans et +	1023	1578	2601
<b>Total</b>	<b>517360</b>	<b>465687</b>	<b>983047</b>

**Tableau A02 : Répartition (effectif et poids) des personnes âgées par sexe selon le degré d'urbanisation**

Degré d'urbanisation	Sexe								
	Homme			Femme			Ensemble		
	Agés de 60 ans et plus	Population Total	Poids	Agés de 60 ans et plus	Population Totale	Poids	Agés de 60 ans et plus	Population totale des ménages ordinaires	Poids
Bamako	84077	2080476	4	74665	2127336	3,5	158742	4207812	3,8
Autre urbain	57394	1266953	4,5	52218	1278999	4,1	109612	2545952	4,3
Urbain	141471	3347429	4,2	126883	3406335	3,7	268354	6753763	4,0
Rural	375889	7345387	5,1	338804	7248436	4,7	714693	14593823	4,9
<b>Ensemble</b>	<b>517360</b>	<b>10692816</b>	<b>4,8</b>	<b>465687</b>	<b>10654771</b>	<b>4,4</b>	<b>983047</b>	<b>21347587</b>	<b>4,6</b>

**Tableau A03 : Répartition (effectif et poids) des personnes âgées par sexe selon la région**

Région	Sexe								
	Homme				Femme				
	Homme âgé de 60 ans+	Total Homme	Poids	Femme âgée de 60 ans+	Total Femme	Poids	Total âgé de 60 ans+	Ensemble Population totale	Poids
Kayes	42115	909052	4,6	41620	917512	4,5	83734	1826564	4,6
Koulikoro	52649	1135295	4,6	50720	1110859	4,6	103369	2246154	4,6
Sikasso	32812	756575	4,3	32253	771822	4,2	65065	1528398	4,3
Ségou	57778	1101581	5,2	53270	1107267	4,8	111047	2208847	5
Mopti	25962	430450	6	19397	411759	4,7	45359	842209	5,3
Tombouctou	21618	363823	5,9	13874	329897	4,1	35493	693719	5
Gao	20519	349928	5,7	14142	329983	4,2	34662	679911	4,9
Kidal	2755	43253	3,5	1191	36071	1,9	3946	79324	2,8
Taoudénni	3121	54854	5,6	1354	44646	3	4475	99499	4,4
Ménaka	5987	123285	4,7	2261	101938	2,2	8248	225223	3,6
Nioro	17269	325287	5,3	17185	343679	5	34454	668966	5,2
Kita	15945	339768	4,7	15499	340611	4,6	31444	680380	4,6
Dioïla	17384	337000	5,2	16457	337420	4,9	33842	674419	5
Nara	7322	139615	5,2	5967	139289	4,2	13289	278904	4,7
Bougouni	35854	791810	4,5	35126	775723	4,5	70979	1567533	4,5
Koutiala	25713	563184	4,6	25472	590191	4,3	51184	1153375	4,4
San	21689	413389	5,3	21439	401796	5,3	43128	815185	5,3
Douentza	4790	74979	6,4	3350	72250	4,6	8140	147229	5,5
Bandiagara	22001	357410	6,1	20445	362869	5,5	42446	720279	5,8
Bamako	84077	2082278	4	74665	2129190	3,5	158742	4211468	3,8
<b>Ensemble</b>	<b>517360</b>	<b>10692816</b>	<b>4,8</b>	<b>465687</b>	<b>10654771</b>	<b>4,4</b>	<b>983047</b>	<b>21347587</b>	<b>4,6</b>

**Tableau A04 : Répartition des effectifs des personnes âgées vivant par statut du handicap et milieu urbain selon la catégorie d'âges et le sexe**

Milieu de résidence et statut du handicap		Catégorie d'âges et sexe													
		60-79 ans						80 ans et plus						Total	
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total		
Urbain	Avec handicap	4985	3393	8378	922	1118	2040	5907	4511	10418					
	Sans handicap	127746	109163	236910	9905	14088	23993	137651	123251	260902					
	ND	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
	<b>Total</b>	132731	112556	245288	10827	15205	26032	143559	127762	271320					
Rural	Avec handicap	14839	9563	24402	3771	2555	6326	18610	12118	30729					
	Sans handicap	319327	289594	608921	35864	36213	72077	355191	325807	680998					
	ND	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
	<b>Total</b>	334166	299157	633323	39635	38768	78403	373802	337925	711726					
Total	Avec handicap	19824	12956	32780	4693	3673	8366	24518	16629	41146					
	Sans handicap	447073	398758	845831	45769	50300	96069	492843	449058	941900					
	ND	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
	<b>Total</b>	466898	411713	878611	50462	53973	104436	517360	465687	983047					

**Tableau A05 : Répartition (%) des personnes âgées vivant avec handicap par sexe selon le milieu de résidence**

Milieu de résidence	Sexe		Ensemble
	Masculin	Feminin	
Urbain	24,1	27,1	25,3
Rural	75,9	72,9	74,7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif</b>	<b>24518</b>	<b>16629</b>	<b>41146</b>

**Tableau A.06 : Répartition (%) des personnes âgées vivant avec handicap par catégorie d'âges (3ème et 4ème âges) par sexe selon le milieu de résidence**

Milieu de résidence	60-79 ans			80 ans et plus		
	Masculin	Feminin	Total	Masculin	Feminin	Total
Urbain	25,1	26,2	25,6	19,6	30,4	24,4
Rural	74,9	73,8	74,4	80,4	69,6	75,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif</b>	<b>19824</b>	<b>12956</b>	<b>32780</b>	<b>4693</b>	<b>3673</b>	<b>8366</b>

**Tableau A07 : Répartition des effectifs des personnes âgées vivant avec handicap par catégorie d'âges selon la religion et le sexe**

Religion	Catégorie d'âges et sexe									
	60-79 ans				80 ans et plus				Ensemble	
	Masculin	Feminin	Total	Masculin	Feminin	Total	Masculin	Feminin	Total	
Musulman	18697	12125	30822	4408	3477	7885	23105	15602	38707	
Chrétien	501	384	885	115	78	193	616	462	1078	
Animiste	388	249	638	107	67	174	495	316	811	
Sans religion	144	132	275	36	37	72	179	168	348	
Autre religion	45	36	82	15	7	22	60	44	104	
ND	49	29	78	13	7	20	62	36	98	
<b>Total</b>	<b>19824</b>	<b>12956</b>	<b>32780</b>	<b>4693</b>	<b>3673</b>	<b>8366</b>	<b>24518</b>	<b>16629</b>	<b>41146</b>	

**Tableau A08 : Répartition des effectifs des personnes âgées vivant avec handicap par état matrimonial selon la catégorie d'âges**

Etat matrimonial	Groupe d'âges des personnes âgées											
	60-79 ans					80 ans et plus					Total	
	Statut par rapport au handicap		Statut par rapport au handicap		Total	Statut par rapport au handicap		Statut par rapport au handicap		Total		
Avec handicap	Sans handicap	ND	Total	Avec handicap	Sans handicap	ND	Total	Avec handicap	Sans handicap	ND	Total	
Célibataire	1113	20852	0	21966	165	2534	0	2699	1278	23387	0	24665
Monogame	15321	393532	0	408853	3494	38962	0	42457	18816	432494	0	451310
Polygame 2	7624	207008	0	214632	1539	15765	0	17305	9164	222773	0	231937
Polygame 3	1495	42277	0	43773	310	3202	0	3511	1805	45479	0	47284
Polygame 4	329	9911	0	10240	90	895	0	984	418	10806	0	11224
Polygame 5 et plus	34	808	0	842	8	93	0	101	42	901	0	943
Divorcé(e)	224	3253	0	3477	34	243	0	277	258	3497	0	3754
Séparé(e)	268	6502	0	6770	81	1052	0	1133	349	7554	0	7903
Veuf(ve)	5630	120759	0	126388	2450	26347	0	28797	8080	147105	0	155185
Union libre/Concubinage	249	4461	0	4710	70	713	0	783	319	5175	0	5493
ND	492	36467	0	36959	126	6263	0	6389	618	42729	0	43348
<b>Total</b>	<b>32780</b>	<b>845831</b>	<b>0</b>	<b>878611</b>	<b>8366</b>	<b>96069</b>	<b>0</b>	<b>104436</b>	<b>41146</b>	<b>941900</b>	<b>0</b>	<b>983047</b>

**Tableau A09 : Répartition des personnes âgées chefs de ménages par catégorie d'âges par sexe selon le milieu de résidence et la taille du ménage**

Milieu de résidence et taille du ménage	60-79 ans			80 ans et plus			Total			
	Masculin	Feminin	Total	Masculin	Feminin	Total	Masculin	Feminin	Total	
Urbain	1	1889	1584	3473	157	206	363	2046	1790	3836
	2	2925	1897	4821	305	220	525	3229	2117	5346
	3	4491	2097	6588	349	182	531	4840	2279	7119
	4	6707	2204	8910	455	183	638	7162	2387	9549
	5	8708	2169	10877	458	185	643	9167	2354	11521
	6	10116	1937	12053	481	169	649	10597	2106	12703
	7	10043	1612	11654	458	152	610	10501	1764	12264
	8	9412	1459	10871	460	115	575	9872	1574	11446
	9	8146	1217	9363	484	105	589	8630	1322	9952
	10 et +	56712	7665	64376	5493	865	6358	62205	8530	70734
Total	119148	23840	142989	9100	2382	11482	128248	26222	154471	
Rural	1	3417	4965	8381	560	902	1462	3976	5867	9843
	2	7736	4424	12160	1549	602	2151	9285	5026	14311
	3	10542	4068	14610	1660	494	2154	12202	4562	16764
	4	14241	3422	17663	1667	395	2062	15908	3817	19726
	5	17029	2954	19983	1539	267	1806	18568	3221	21789
	6	18575	2381	20956	1612	229	1841	20187	2610	22797
	7	18599	1850	20449	1462	174	1635	20061	2024	22085
	8	18203	1473	19676	1405	153	1558	19607	1626	21234
	9	16161	1107	17268	1368	126	1494	17529	1233	18762
	10 et +	164827	6201	171028	21873	760	22633	186700	6961	193661
Total	289329	32845	322174	34693	4103	38796	324023	36948	360971	
Total	1	5306	6549	11855	717	1108	1825	6023	7657	13679
	2	10661	6321	16982	1854	822	2676	12514	7143	19658
	3	15033	6165	21198	2009	676	2685	17042	6841	23883
	4	20948	5626	26574	2122	579	2700	23070	6204	29274
	5	25737	5123	30860	1997	452	2449	27734	5575	33309
	6	28691	4319	33009	2093	398	2491	30783	4717	35500
	7	28642	3462	32103	1920	326	2246	30561	3788	34349
	8	27615	2932	30547	1864	269	2133	29479	3200	32680
	9	24307	2324	26631	1853	231	2084	26159	2555	28714
	10 et +	221539	13865	235405	27365	1625	28990	248905	15490	264395
Total	408478	56686	465163	43793	6485	50279	452271	63171	515442	

Tableau A10 : Effectif et répartition (%) des personnes âgées par milieu de résidence et par sexe selon l'état matrimonial

Statut matrimonial	Milieu de résidence et sexe													
	Bamako			Autre urbain			Rural			Ensemble				
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T		
Célibataire	2,3	9,9	5,9	2	8,9	5,3	1,7	6,9	4,2	1,8	7,6	4,6		
Monogame	65,8	34,9	51,1	65,3	35,2	51	55,5	37	46,8	58,5	36,4	48		
Polygame 2	22,9	13	18,3	23,7	14,9	19,5	32,1	21,2	27	29,6	19,1	24,7		
Polygame 3	4	2,7	3,4	4,2	3,2	3,7	6,1	5,1	5,6	5,5	4,5	5		
Polygame 4	1,1	0,8	1	1	1	1	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2		
Polygame 5 et plus	0	0	0	0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1		
Divorcé(e)	0,7	0,9	0,8	0,5	0,7	0,6	0,2	0,4	0,3	0,3	0,5	0,4		
Séparé(e)	0,4	1,2	0,8	0,4	1,7	1	0,4	1,4	0,8	0,4	1,4	0,8		
Veuf(ve)	2,6	35,8	18,2	2,6	33,5	17,3	2,2	25,7	13,3	2,3	28,3	14,6		
Union libre	0,2	0,8	0,5	0,3	0,8	0,5	0,4	0,9	0,6	0,3	0,9	0,6		
<b>Ensemble</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		
<b>Effectif</b>	<b>84077</b>	<b>74665</b>	<b>158742</b>	<b>57394</b>	<b>52218</b>	<b>109612</b>	<b>375889</b>	<b>338804</b>	<b>714693</b>	<b>517360</b>	<b>465687</b>	<b>983047</b>		

Tableau A11 : Effectif et répartition (%) des personnes âgées par région selon l'état matrimonial

Région	Statut matrimonial										Effectif	
	Célibataire	Mongame	Polygame2	Polygame3	Polygame4	Polygame5	Divorcé (e)	Séparé(e)	Veuf (e)	Union libre/concu binage		Ensemble
Kayes	5,7	39,8	26,6	8,7	2,1	0,1	0,5	0,9	15,0	0,7	100,0	83734
Koulikoro	4,2	44,7	28,3	5,4	1,3	0,2	0,3	0,7	14,3	0,7	100,0	103369
Sikasso	3,5	43,7	30,5	7,2	1,7	0,1	0,2	1,0	11,9	0,3	100,0	65065
Ségou	4,6	47,5	26,0	3,8	0,9	0,0	0,3	0,6	15,6	0,6	100,0	111047
Mopti	3,9	56,2	17,8	2,3	0,6	0,1	0,4	1,3	16,8	0,7	100,0	45359
Tombouctou	5,3	62,5	12,1	1,0	0,3	0,1	0,6	1,4	16,1	0,6	100,0	35493
Gao	5,9	61,4	11,7	1,1	0,2	0,3	0,8	1,3	16,3	1,0	100,0	34662
Kidal	6,2	75,6	5,3	0,3	0,1	0,1	0,8	0,2	4,6	6,9	100,0	3946
Taoudénni	3,1	83,6	4,7	0,1	0,0	0,0	0,4	0,6	7,0	0,4	100,0	4475
Menaka	3,6	83,5	6,9	0,3	0,2	0,1	0,4	0,4	4,2	0,5	100,0	8248
Nioro	4,9	40,1	27,5	8,2	2,2	0,1	0,3	0,7	15,4	0,8	100,0	34454
Kita	3,2	39,2	32,1	9,2	2,0	0,2	0,3	0,9	12,5	0,4	100,0	31444
Dioïla	3,9	46,7	30,3	5,1	0,9	0,1	0,2	0,8	11,9	0,3	100,0	33842
Nara	2,5	45,0	29,3	4,4	1,5	0,1	0,3	0,2	15,0	1,7	100,0	13289
Bougouni	3,8	40,7	32,3	7,7	1,7	0,1	0,2	0,8	12,3	0,4	100,0	70979
Koutiala	3,5	47,8	27,9	6,0	1,3	0,1	0,2	0,8	11,8	0,6	100,0	51184
San	4,8	57,1	19,5	2,8	0,5	0,0	0,3	0,9	13,6	0,5	100,0	43128
Douentza	4,9	57,4	19,9	2,2	0,5	0,5	0,4	0,8	12,7	0,8	100,0	8140
Bandiagara	3,5	49,7	29,0	3,2	0,9	0,2	0,2	1,1	11,7	0,6	100,0	42446
Bamako	5,9	51,2	18,3	3,4	1,0	0,0	0,8	0,8	18,2	0,5	100,0	158742
<b>Ensemble</b>	4,6	48,0	24,7	5,0	1,2	0,1	0,4	0,8	14,6	0,6	100,0	963047

Tableau A12 : Table abrégée de mortalité selon le sexe en 2022

Age x	Masculin					Femme					Ensemble				
	nMx	nqx	lx	ndx	ex	NMx	nqx	lx	ndx	ex	nMx <sup>6</sup>	nqx <sup>7</sup>	lx <sup>8</sup>	ndx <sup>9</sup>	ex <sup>10</sup>
0	0,0589	0,0563	100 000	5 628	57,1	0,0488	0,0470	100 000	4 698	60,6	0,0540	0,0518	100 000	5 176	58,7
1	0,0121	0,0471	94 372	4 442	59,5	0,0115	0,0449	95 302	4 275	62,6	0,0118	0,0460	94 824	4 362	60,9
5	0,0035	0,0172	89 930	1 550	58,3	0,0032	0,0157	91 028	1 429	61,4	0,0033	0,0165	90 462	1 492	59,8
10	0,0024	0,0120	88 380	1 061	54,3	0,0019	0,0093	89 599	836	57,4	0,0022	0,0107	88 971	953	55,7
15	0,0028	0,0139	87 319	1 214	49,9	0,0023	0,0117	88 764	1 035	52,9	0,0026	0,0128	88 017	1 123	51,3
20	0,0041	0,0202	86 106	1 740	45,6	0,0027	0,0135	87 729	1 182	48,5	0,0033	0,0166	86 895	1 441	46,9
25	0,0048	0,0236	84 365	1 989	41,5	0,0037	0,0184	86 547	1 590	44,1	0,0042	0,0207	85 453	1 773	42,7
30	0,0054	0,0268	82 377	2 208	37,4	0,0046	0,0229	84 957	1 944	39,9	0,0050	0,0247	83 681	2 068	38,5
35	0,0063	0,0308	80 169	2 472	33,4	0,0060	0,0295	83 012	2 452	35,8	0,0061	0,0302	81 613	2 463	34,5
40	0,0079	0,0386	77 696	3 002	29,4	0,0068	0,0334	80 560	2 693	31,8	0,0073	0,0361	79 150	2 854	30,4
45	0,0108	0,0527	74 695	3 934	25,4	0,0082	0,0401	77 867	3 125	27,8	0,0096	0,0468	76 296	3 568	26,5
50	0,0161	0,0772	70 761	5 462	21,7	0,0126	0,0611	74 742	4 567	23,9	0,0144	0,0695	72 728	5 056	22,7
55	0,0187	0,0893	65 298	5 834	18,3	0,0140	0,0676	70 175	4 742	20,2	0,0165	0,0791	67 672	5 353	19,2
60	0,0311	0,1445	59 465	8 590	14,9	0,0257	0,1206	65 433	7 890	16,5	0,0285	0,1332	62 319	8 303	15,6
65	0,0399	0,1814	50 874	9 230	12,0	0,0301	0,1401	57 542	8 059	13,5	0,0354	0,1628	54 016	8 791	12,6

<sup>6</sup> Taux de mortalité entre l'âge x et x + n

<sup>7</sup> Quotient de mortalité entre l'âge x et x + n

<sup>8</sup> Survivants à l'âge x

<sup>9</sup> Décès entre l'âge x et x + n

<sup>10</sup> Espérance de vie à l'âge x

Age x	Masculin				Femme				Ensemble						
	nMx	nqx	lx	ndx	ex	NMx	nqx	lx	ndx	ex	nMx <sup>6</sup>	nqx <sup>7</sup>	lx <sup>8</sup>	ndx <sup>9</sup>	ex <sup>10</sup>
70	0,0712	0,3024	41 644	12 592	9,1	0,0594	0,2587	49 483	12 803	10,2	0,0656	0,2819	45 224	12 749	9,6
75	0,0993	0,3977	29 052	11 554	6,9	0,0777	0,3252	36 680	11 927	7,9	0,0892	0,3646	32 476	11 841	7,4
80	0,1619	0,5762	17 498	10 083	4,8	0,1299	0,4902	24 753	12 133	5,6	0,1456	0,5338	20 635	11 016	5,2
85+	0,3293	1,0000	7 415	7 415	3,0	0,2867	1,0000	12 620	12 620	3,5	0,3067	1,0000	9 619	9 619	3,3

**Tableau A13 : Liste du personnel**

**Coordination Nationale, BCR**

N°	PRENOM (S)	NOM	STRUCTURE	TITRE
1	Arouna	SOUGANE	INSTAT/BCR	Directeur National du BCR
2	Issa	BOUARE	INSTAT/BCR	Directeur National Adjoint du BCR
3	Assa	GAKOU	INSTAT/BCR	Directrice Technique du BCR
4	Siaka	CISSE	INSTAT/BCR	Directeur Technique Adjoint du BCR
5	Jean	WAKAM	UNFPA	Conseiller Technique Principal du RGPH5
6	Harouna	FOMBA	INSTAT/BCR	Chef de Section Communication et Mobilisation
7	Amadou Balla	KONE	INSTAT/BCR	Chef de Section Collecte et Exploitation des Données
8	Amadou	TRAORE	INSTAT/BCR	Chef de Section Informatique Traitement et Archivage des Données
9	Ahamadou	DIALLO	INSTAT/BCR	Chef de Section Méthodologie, Analyse et Publication
10	Abdoul Karim	DIWARA	INSTAT/BCR	Chef Section Cartographie et Système d'Information Géographique
11	Seydou	COULIBALY	INSTAT/BCR	Chargé de Communication
12	Sira	TRAORE	INSTAT/BCR	Chargée du développement des applications CPro
13	Seydou	DOUMBIA	INSTAT/BCR	Chargée du développement des applications CPro
14	Moussa Mahamar	MAIGA	INSTAT/BCR	Chargé de la méthodologie et de la conception des Documents et outils techniques
15	Alpha Faguimba	KONE	INSTAT/BCR	Chargé de l'Enquête Post-Censitaire
16	Issa	DIARRA	INSTAT/BCR	Chargé de l'Analyse des données
17	Mahamadou Oumar	CAMARA	INSTAT/BCR	Chargé de cartographie numérique et SIG
18	Djibril	TRAORE	INSTAT/BCR	Chargé de cartographie numérique et SIG
19	Mamady	KEITA	INSTAT/BCR	Chargé des travaux cartographiques de terrain
20	Issoufou	DIAKITE	INSTAT/BCR	Chargé des travaux cartographiques de terrain
21	Alou	TRAORE	INSTAT/BCR	Chargé d'archivage
22	Mamadou	TOUNKARA	INSTAT/BCR	Chargé d'archivage
23	Demba	DIALLO	INSTAT/BCR	Chargé de collecte
24	Ousmane	N'DIAYE	INSTAT/BCR	Chargé de centralisation des données
25	Aminata	KEITA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
26	Hamady	TRAORE	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
27	Mahamadou	DRABO	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
28	Mohamed N	COULIBALY	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
29	Roland	DIARRA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
30	Modibo	BA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
31	Kalilou	BERTHE	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
32	Abdoulaye	BOUNDY	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
33	Mohamed	FOFANA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
34	Boubacar	GANO	INSTAT	Comptable
35	Bouréma	KANTE	INSTAT	Comptable
36	Mamadou Bakary	SIDIBE	INSTAT	Comptable
37	Mohamed	SANGARE	INSTAT	Comptable
38	Bandiougou	SOUMAORO	INSTAT	Chargé des Ressources Humaines

N°	PRENOM (S)	NOM	STRUCTURE	TITRE
39	Sidi Yéhia	DIARRA	INSTAT	Chargé des Ressources Humaines
40	Bintou	TOGOLA	INSTAT	Secrétaire
41	Amadou M	DIALLO	INSTAT	Secrétaire
42	Adama	FOFANA	INSTAT	Chargé des Finances
43	Moussa	CISSE	INSTAT	Chargé des Finances
44	Fadoni	DIALLO	INSTAT	Chargé des Finances
45	Birama	TIMITE	INSTAT	Chargé de Comptabilité Matière
46	Koman Issa	KEITA	INSTAT	Chargé de Comptabilité Matière
47	Idrissa	TRAORE	INSTAT	Coordinateur de l'EPC
48	Kissima	SIDIBE	INSTAT	Coordinateur adjoint de l'EPC
49	Massa	DIAKITE	INSTAT	Superviseur de l'EPC

### Consultants internationaux

N°	PRENOM	NOMS	STRUCTURE	TITRE
1	Richard	DACKAM-NGATCHOU	PAYS-BAS	Expert chargé de l'Assurance qualité
2	Yves Merlin	MBOUYAP KAMTCHA	BUCREP	Expert EPC
3	Jean-Emmanuel	NJECK	BUCREP	Informaticien
4	Hervé	BASSINGA	ISSP de Ouagadougou	Expert EPC
5	Franklin	BOUBA DJOURDEBBE	IFORD	Chef de service Publications
6	Hamidou	KONE	IFORD	Chef de service de formations
7	Emmanuel	NGWE	IFORD	Enseignant-Chercheur
8	Oliver	FISCHER	US Census Bureau	Chief of the U.S. Census Bureau's International Programs Center
9	Derek	AZAR	US Census Bureau	Technical Assistance and Capacity Building Branch International Programs
10	Joshua	HANDLEY	US Census Bureau	Survey Statistician Methodology and Software Development Branch International Programs
11	Erik	VICKSTROM	US Census Bureau	Principal Demographer, Lead of Demographic and Decennial Research Group
12	Fabián	ROMERO	US Census Bureau	Demographic Statistician International Programs
13	Mitali	SEN	US Census Bureau	Chief, Technical Assistance and Capacity Bldg, U.S. Census Bureau
14	Sherrell	GOGGIN	US Census Bureau	Survey Statistician
15	Redouane	BETROUNI	US Census Bureau	Statistician at International Programs

16	Nobuko	MIZOGUCHI	US Census Bureau	Chief, Training and Statistical Development Branch
17	Andrew	WALZ	US Census Bureau	GIS analyst
18	Cristina	BRADATAN	US Census Bureau	Statistician/Demographer, International Programs
19	Keanu W T	RENNE-GLOVER	US Census Bureau	Data Scientist, Biostatistician
20	Oumar	FALL	ANSD	Chef de la Division des Systèmes d'Information et des Bases de Données
21	Papa Djibril	BA	ANSD	Chef du Bureau de la Cartographie et de la Numérisation des données
22	Ibrahima	DIOP	ANSD	Chef du Bureau du Traitement des Données d'Enquêtes

**Personnes ressources/ lecteurs**

N°	PRENOMS	NOMS
1	Mamadou	BAGAYOKO
2	Adama	BARRY
3	Oumar	CISSE
4	Sékou Oumar	DIALLO
5	Mamoutou	FANE
6	Mahady Mamadou	FOFANA
7	Bakary	SACKO
8	Modibo Koly	KEITA
9	Ibrahim M.	TOURE

## Analystes

N°	PRENOM (S) ET NOM	THEMES
1	Ahamadou DIALLO	Evaluation de la qualité des données
2	Amadou KONE	Etat et structures de la population
3	Siaka CISSE et Daouda Aba FANE	Etat matrimonial et nuptialité
4	Moussa Mahamar MAIGA	Natalité et fécondité
5	Ahamadou DIALLO	Mortalité
6	Idrissa Minamba DOUMBIA	Migrations
7	Mamady KEITA	Urbanisation
8	Salah Mahamane DIALLO	Scolarisation, Alphabétisation et Niveau d'instruction
9	Seydou DOUMBIA & Ely DIARRA	Caractéristiques économiques de la population
10	Ousmane DIALLO & Amadou KONE	Caractéristiques des ménages
11	Djanguiné CAMARA et Maimouna KANTE	Caractéristiques de l'habitat et Cadre de vie de la population
12	Maimouna MAGLO	Situation des enfants
13	Sira TRAORE	Situation des femmes
14	Famory KONATE	Enregistrement des faits d'état civil et enrôlement au RAVEC
15	Makan SISSOKO	Situation des personnes vivant avec un handicap
16	Soumaïla Adama TRAORE	Situation des jeunes
17	Moussa Mahamar MAIGA et Issa DIARRA	Situation des personnes âgées
18	Demba DIALLO et Djanguiné CAMARA	Situation de la population nomade
19	Safiatou Lala BENGALY et Ahamadou DIALLO	Caractéristiques culturelles de la population
20	Yaya SIDIBE et Mahamadou COULIBALY	Situation des albinos
21	Abdoul Karim DIAWARA & Ibrahim Bokar MAIGA	Disponibilité et cartographie des infrastructures de base

### Superviseurs nationaux

N°	PRENOMS	NOMS	STRUCTURE
1	Safiatou Lala	BENGALY	BCR
2	Djanguiné	CAMARA	DNP
3	Mahamadou Oumar	CAMARA	BCR
4	Zoumana	CAMARA	BCR
5	Mèma	CISSE	CPS/SDR
6	Amidou	DEMBELE	BCR
7	Issoufou	DIAKITE	BCR
8	Ousmane	DIALLO	ONEF
9	Oumou	DIALLO	BCR
10	Ely	DIARRA	ODHD
11	Issa	DIARRA	DNP
12	Idrissa Minamba	DOUMBIA	CERCAP
13	Youssef	FOFANA	BCR
14	Djenguina	FOFANA	BCR
15	Elmehidy Ag	HAMAHADY	INSTAT
16	Maimouna	KANTE	DNP
17	Sékou	KAYENTAO	DGME
18	Ibrahim	KINKOUMANA	BCR
19	Famory	KONATE	BCR
20	Maimouna	MAGLO	CPS/JUSTICE
21	Idrissa Koundou	MAIGA	BCR
22	Zoumana	SANGARE	DNPD
23	Baba	SANOGO	DNPD
24	Makan	SISSOKO	ONEF
25	Moussa	SOUMAORO	BCR
26	Soumaila Adama	TRAORE	DNPD
27	Youssef	TRAORE	ISH
28	Hamadoun	TRAORE	FHG
29	Djibril	TRAORE	BCR
30	Yacouba	TRAORE	BCR
31	Bamoussa	YALCOUYE	BCR
32	Madou	TRAORE	FSHSE
33	Moussa Mohamed	TRAORE	DNP

### Coordination régionale

N°	PRENOMS	NOMS	TITRE	REGION/DISTRICT
1	Moussa	DEMBELE	DRPSIAP	KAYES
2	Amadou	DIAWARA	DRPSIAP	KOULIKORO
3	Mahamadou Hamada	MAIGA	DRPSIAP	SIKASSO
4	Tahibou	SISSOKO	DRPSIAP	SEGOU
5	Amadou	NIARE	DRPSIAP	MOPTI
6	Dippa	TRAORE	DRPSIAP	TOMBOUCTOU
7	Seydou Makan	KEITA	DRPSIAP	GAO
8	Abdoulaye	TRAORE	DRPSIAP	KIDAL
9	Djénèba dite Elisa	TANGARA	DRPSIAP	BAMAKO

N°	PRENOMS	NOMS	TITRE	REGION/DISTRICT
10	Oumar	TRAORE	DRPSIAP	TAOUDENNI
11	Halidou	MAIGA	DRPSIAP	MENAKA
12	Marie Claire	KANTE	CAEF	GOUVERNORAT -SIKASSO
13	Modibo	SANGARE	CAEF	GOUVERNORAT - MENAKA
14	Malick	Ag ATTAHER	CAEF	GOUVERNORAT TAOUDENNI
15	Adama A.	MAIGA	CAEF	GOUVERNORAT KAYES
16	Lassana Sekou	CAMARA	DIRCAB	GOUVERNORAT KOUTIALA
17	Oumar Koly	KEITA	CAEF	GOUVERNORAT TOMBOUCTOU
18	Adama	SENOU	CAEF	GOUVERNORAT NIOURO
19	Zoumana	GOITA	CAEF	GOUVERNORAT NARA
20	Abdramane	DEMBELE	CAAJ	GOUVERNORAT SEGOU
21	Arouna	DEMBELE	CAEF	GOUVERNORAT BOUGOUNI
22	Asseydou A.	MAIGA	CAEF	GOUVERNORAT BANDIAGARA
23	Seydou	BAGAYOKO	CAEF	GOUVERNORAT SAN
24	Bouroulaye	DIAKITE	CAEF	GOUVERNORAT KEITA
25	Alhader Amadou	BELLA	CAEF	GOUVERNORAT GAO
26	Mouctar Ould	OUMERA	DAE	AE- KOULIKORO
27	Alpha	MAHAURU	DAE	AE- NIOURO
28	Daouda	DOUMBIA	DAE	AE – MOPTI
29	Mahamadou	KEITA	DAE	AE – KITA
30	Amadou	YATTARA	DAE	AE- MENAKA
31	Mahamar H.	MAIGA	DAE	AE- KOUTIALA
32	Idrissa	COULIBALY	DAE	AE- KIDAL
33	Itous Ag Ahmed	IKNAN	DAE	AE- SEGOU
34	Souleymane	ALIOU	DAE	AE- DOUMENTZA
35	Ouaya Seyo	TAMBOURA	DAE	AE- TOMBOUCTOU
36	Lamine	TRAORE	DAE	AE- BOUGOUNI
37	Seydou N.	MAIGA	DIRECTEUR	AE KAYES
38	Sadou	ABDOU	DIRECTEUR	AE -GAO
39	Sinaly	TOGOLA	DIRECTEUR	AE- SIKASSO
40	Yanago	DOUMBO	DIRECTEUR	AE-SAN
41	Ibrahim	Ag MOHAMED	DIRECTEUR	AE-KATI
42	Aicha Belo	MAIGA	CAEF	GOUVERNORAT KIDAL
43	Ténimba	DOUMBIA	DCAF	AEIRD
44	Mouneissa	HAIDARA	DIRECTRICE	AE-TAOUDENNI
45	Birama	DAOU	DIRECTEUR	AE- DIOÏLA
46	Issa	DIARRA	CAEF	GOUVERNORAT- DOUMENTZA
47	Ousmane	DIALLO	CAEF	GOUVERNORAT MOPTI
48	Alhousseiny B.	TOURE	CAEF	GOUVERNORAT KOULIKORO
49	CISSE Aminata	DIALLO	GOUVERNEUR	GOUVERNORAT DIOÏLA
50	Yaya	WAIGALO	CAEF	GOUVERNORAT BAMAKO

### Superviseurs régionaux, DRPSIAP

N°	PRENOMS	NOMS	REGION
1	Boubacrine	TRAORE	KAYES
2	Ibrahim	NAFA	KAYES
3	Sékou	DIARRA	KOULIKORO
4	Drissa	DIALLO	KOULIKORO
5	Siaka	DIALLO	SIKASSO
6	Brama	MARIKO	SIKASSO
7	Souleymane	KABORE	SEGOU
8	Baba	DIAWARA	SEGOU
11	Namory	TRAORE	MOPTI
12	Amadou	KONE	MOPTI
21	Lamine	COULIBALY	TOMBOUCTOU
22	Ibrahim	BAGNA	TOMBOUCTOU
9	Amadou	SOGOBA	GAO
10	Oumar	DEMBELE	GAO
13	Lousseyni	TIELA	KIDAL
14	Ibrahim Mazou	TOURE	KIDAL
15	Abdoul Aziz N'Daya	CISSE	TAOUDENNI
16	Ahmed	OULD SAKHY	TAOUDENNI
17	Ag Almostapha	MIYARATA	MENAKA
18	Boubacar	HAMADI	MENAKA
19	Abdramane	TRAORE	BAMAKO
20	Aïchata	BOUARE	BAMAKO

### Superviseurs locaux, SLPSIAP

N°	PRENOMS	NOMS	TITRE	CERCLE	REGION
1	Abdoulaye	SIBY	Chef SLPSIAP	KAYES	KAYES
2	Makan	KANTE	Chef SLPSIAP	BAFOULABE	KAYES
3	Boubacar	DIARRA	Chef SLPSIAP	DIEMA	KAYES
4	Bouacar	KONE	Chef SLPSIAP	KENIEBA	KAYES
5	Amadou Dit M'Bara	DIALLO	Chef SLPSIAP	KITA	KAYES
6	Seydou	COULIBALY	Chef SLPSIAP	NIORO	KAYES
7	Baly	DABO	Chef SLPSIAP	YELEMANE	KAYES
8	Sidi	CISSE	Chef SLPSIAP	KOULIKORO	KOULIKORO
9	Moussa	KONE	Chef SLPSIAP	BANAMBA	KOULIKORO
10	Abdoulaye	COULIBALY	Chef SLPSIAP	DIOÏLA	KOULIKORO
11	Mamourou	DOUMBIA	Chef SLPSIAP	KANGABA	KOULIKORO
12	Yaya	DIALLO	Chef SLPSIAP	KATI	KOULIKORO
13	Djelimory Dit S	DIABATE	Chef SLPSIAP	KOLOKANI	KOULIKORO
14	Ibrahima Samba	MAIGA	Chef SLPSIAP	NARA	KOULIKORO
15	Yamoussa	BOUARE	Chef SLPSIAP	SIKASSO	SIKASSO
16	Since	KEITA	Chef SLPSIAP	BOUGOUNI	SIKASSO
17	Boubacar	SIDIBE	Chef SLPSIAP	KADIOLO	SIKASSO
18	Souleymane	TRAORE	Chef SLPSIAP	KOLONDIÉBA	SIKASSO
19	Amadou	MAIGA	Chef SLPSIAP	KOUTIALA	SIKASSO

N°	PRENOMS	NOMS	TITRE	CERCLE	REGION
20	Moussa	TRAORE	Chef SLPSIAP	YANFOLILA	SIKASSO
21	Moussa	BOUARE	Chef SLPSIAP	YOROSSO	SIKASSO
22	Mamadou	KONATE	Chef SLPSIAP	SEGOU	SEGOU
23	Daouda	KONE	Chef SLPSIAP	BAROUELI	SEGOU
24	Ali	SANOOGO	Chef SLPSIAP	BLA	SEGOU
25	Sidiki	KOUMA	Chef SLPSIAP	MACINA	SEGOU
26	Jean Paul	KONE	Chef SLPSIAP	NIONO	SEGOU
27	Emile Ibrahim	CAMARA	Chef SLPSIAP	SAN	SEGOU
28	Badra Aliou	DOUMBIA	Chef SLPSIAP	TOMINIAN	SEGOU
29	Mamadou	COULIBALY	Chef SLPSIAP	MOPTI	MOPTI
30	Boukary	TRAORE	Chef SLPSIAP	BANDIAGARA	MOPTI
31	Mamadou	DOUMBIA	Chef SLPSIAP	BANKASS	MOPTI
32	Idrissa	CISSE	Chef SLPSIAP	DJENNÉ	MOPTI
33	Abdoulaye	DAO	Chef SLPSIAP	DOUENZA	MOPTI
34	Moise	KAMATE	Chef SLPSIAP	KORO	MOPTI
35	Abdramane	DIAKITE	Chef SLPSIAP	TENEKOU	MOPTI
36	Ibrahim	BOCOUM	Chef SLPSIAP	YOUWAROU	MOPTI
37	Oumar	SIDIBE	Chef SLPSIAP	TOMBOUCTOU	TOMBOUCTOU
38	Yacouba	KANE	Chef SLPSIAP	DIRE	TOMBOUCTOU
39	Hama	TEMBINE	Chef SLPSIAP	GOUNDAM	TOMBOUCTOU
40	Daouda	GUINDO	Chef SLPSIAP	GOURMA RHAROUS	TOMBOUCTOU
41	Yacouba	DIARRA	Chef SLPSIAP	NIAFUNKE	TOMBOUCTOU
42	Issa	FANE	Chef SLPSIAP	GAO	GAO
43	Amirou	TOGO	Chef SLPSIAP	ANSONGO	GAO
44	Lassine	COULIBALY	Chef SLPSIAP	BOUREM	GAO
45	Abdou	HAIDARA	Chef SLPSIAP	KIDAL	KIDAL
46	Ismaila N	DIANE	Chef SLPSIAP	ABEIBARA	KIDAL
47	Agaly	AG EKAWEL	Chef SLPSIAP	ACHIBOGHO	KIDAL
48	Malamine	COULIBALY	Chef SLPSIAP	TESSALIT	KIDAL
49	Yaya	SAMAKE	Chef SLPSIAP	TIN-ESSAKO	KIDAL
50	Allim	MOHAMED	Chef SLPSIAP	TAOUDENNI	TAOUDENNI
51	Lalla Mint	SIDI MOHAMED	Chef SLPSIAP	ACHOURAT	TAOUDENNI
52	Ali	OULD NAJIM	Chef SLPSIAP	AL-OURCHE	TAOUDENNI
53	Sidi Boubacar	OULD MOHAMED SALAH	Chef SLPSIAP	ARAOUANE	TAOUDENNI
54	Mohamed Lamine	OULD MOHAMED	Chef SLPSIAP	BOUJBEHA	TAOUDENNI
55	Oussama	DRISSI	Chef SLPSIAP	FOUM ELBA	TAOUDENNI
56	Hamza	SALIHOU	Chef SLPSIAP	MENAKA	MENAKA
57	Habiboulah	HAMA MAIGA	Chef SLPSIAP	ANDÉRAMBOUKANE	MENAKA
58	Assaleh	AG AFOUDNEMONY	Chef SLPSIAP	INEKAR	MENAKA
59	Ilaji	AG HOUZEIFATA	Chef SLPSIAP	TIDERMENE	MENAKA
60	Hawa	SISSOKO	Chef SLPSIAP	COMMUNE 1	BAMAKO
61	Boureima	GOITA	Chef SLPSIAP	COMMUNE 2	BAMAKO
62	Massaran	SANGARE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 3	BAMAKO
63	Awa	KONATE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 4	BAMAKO
64	Madina	DIAMOUTENE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 5	BAMAKO
65	Fatimata	DEMBELE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 6	BAMAKO

## Membres de l'équipe de veille

N°	PRENOMS	NOMS	ROLE
1	Isidore	CAMARA	Membre Cartographie
2	Abdramane	TRAORE	Membre Cartographie
3	Souleymane	TRAORE	Membre Cartographie
4	Sankoun	SISSOKO	Superviseur Equipe de veille
5	Zima	DIALLO	Membre Suivi de la collecte des données CAPI – NATIONAL
6	Zoumana	TRAORE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KAYES
7	Nana	MAIGA	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KAYES
8	Elhadj	SIDIBE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KOULIKORO
9	Moctar	DIARRA	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KOULIKORO
10	Sata	KEITA	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KOULIKORO
11	Sékou Arouna	SANGARE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE SEGOU
12	Sambou	DEMBELE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE SEGOU
13	Ahmadou	TOURE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE BAMAKO
14	Mahmoud AG	ALY	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE BAMAKO
15	Yaya	SIDIBE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE BAMAKO
16	Abdrahamane	DJITEYE	Membre Suivi de la collecte des données PAPI
17	Aly	DJIGUIBA	Membre Suivi de la collecte des données PAPI
18	Aly	TOURE	Membre Suivi de la collecte des données PAPI
19	Djibril	DIALLO	Membre chargé de la Gestion du Web et la sécurité du réseau
20	Souleymane	NIARE	Membre chargé de la Gestion du Web et l'extraction des données
21	Mama	KANE	Membre chargé de la maintenance informatique
22	Oumou	DIALLO	Membre chargé de l'extraction des données
23	Seydou	DIALLO	Membre chargé de l'extraction des données
24	Alhakimou	DIALLO	Membre chargé de l'extraction des données
25	Astan	COULIBALY	Membre chargé de l'administration du réseau informatique
26	Moussa	TRAORE	Membre chargé de l'administration du réseau informatique
27	Ahamadou	TOURE	Membre traitement des appels du numéro vert
28	Sidy Ousmane	DE	Membre traitement des appels du numéro vert
29	Mounina	CISSE	Membre traitement des appels du numéro vert
30	Nassoum	KEITA	Chargé du secrétariat
31	Boubacar	KONATE	Chargé de la reprographie





**INSTAT**  
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

---

 BP 12, AVENUE DU MALI, HAMDALLAYE ACI 2000  
 (+223) 20-22-24-55/20-22-48-73  
 [direction@instat.gouv.ml](mailto:direction@instat.gouv.ml) / [instatmali2014@yahoo.fr](mailto:instatmali2014@yahoo.fr)  
Site Web : [www.instat-mali.org](http://www.instat-mali.org)